



RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025

PERIODE DU 01/10/2024
AU 30/09/2025

GROUPE GRAINES VOLTZ
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2025	4
1.1. ÉTATS DE SYNTHÈSE.....	4
1.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS.....	9
1.3. EVENEMENTS DE L'EXERCICE.....	17
1.4. LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	18
1.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	45
2. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2025	53
2.1. BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2025	53
2.2. RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2025	55
2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	57
2.4. FAITS CARACTERISTIQUES.....	60
2.5. NOTES SUR LE BILAN.....	61
2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	83
3. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025..	92
3.1. INFORMATIONS GENERALES.....	92
3.2. MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES	97
3.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	97
3.4. ASPECTS JURIDIQUES	99
3.5. AUTRES ASPECTS JURIDIQUES.....	100
3.6. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE	104
3.7. AUTRES INFORMATIONS	106
3.8. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	107
3.9. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	108
3.10. AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	114
3.11. CONFLITS D'INTERETS.....	115
3.12. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	125

4. RAPPORT DE DURABILITE	129
4.1. INFORMATIONS GENERALES.....	129
4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	158
4.3. INFORMATIONS SOCIALES	185
4.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE.....	207
4.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	213

1. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2025

1.1. ÉTATS DE SYNTHÈSE

1.1.1. Compte de résultat au 30 septembre 2025

En K - EUR	Note	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	1	137 946	134 403
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-66 597	-62 888
Charges de personnel	2	-34 334	-34 978
Charges externes		-26 648	-26 393
Impôts et taxes	3	-1 188	-1 198
Dotation aux amortissements		-3 918	-4 049
Dotation nette aux provisions	4	-1 536	-312
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	-
Autres produits et charges d'exploitation	5	-107	-540
Résultat opérationnel courant		3 619	4 046
Autres produits et charges opérationnels	6	-16	-7 031
Résultat opérationnel		3 602	-2 986
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		-1 389	-1 919
Coût de l'endettement financier net	7	-1 389	-1 919
Autres produits et charges financiers	8	234	77
Charge d'impôt	9	-781	-927
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 667	-5 754
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net		1 667	-5 754
Part du groupe		1 627	-5 829
Intérêts minoritaires		40	75
Résultat net de base par action (en EUR)	10	1,13	-3,89
Résultat net dilué par action (en EUR)	10	1,13	-3,89

1.1.2. Résultat global au 30 septembre 2025

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - en K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net (a)	1 667	-5 754
Ecart de conversion	10	-5
Impôts	-12	-36
Total des éléments recyclables en résultat (b)	-2	-41
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	46	146
Total des éléments non recyclables en résultat (c)	46	146
Résultat global de l'exercice (a+b+c)	1 711	-5 650
Dont part du Groupe	1 671	-5 725
Dont part des intérêts minoritaires	40	75

1.1.3. État de situation financière consolidée au 30 septembre 2025

Actif en K - EUR	Note	30/09/2025	30/09/2024
Goodwill	11	9 453	9 453
Autres Immobilisations Incorporelles	12	11 260	12 000
Immobilisations Corporelles	13	8 602	10 266
Droits d'utilisation des actifs loués	14	3 564	4 032
Autres actifs financiers	15	408	376
Impôts différés actifs - IDA	9	753	730
Actifs non courants		34 039	36 857
Stocks et en-cours	16	42 650	51 040
Clients et comptes rattachés	17	35 989	34 787
Autres actifs courants	17	2 872	3 086
Actifs d'impôts courants	9	11 237	9 440
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	4 342	8 465
Actifs courants		97 091	106 817
Total actif		131 130	143 674
Passif en K-EUR		30/09/2025	30/09/2024
Capital émis		1 480	1 480
Réserves part du groupe		65 417	71 136
Résultat de l'exercice part du groupe		1 627	-5 829
Capitaux propres - part groupe		68 525	66 788
Capitaux propres - intérêts minoritaires		320	280
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		68 844	67 068
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	19	12 217	14 972
Obligations locatives non courantes	20	3 068	3 492
Impôts différés passifs - IDP	9	2 045	1 705
Provisions à long terme	21	1 191	1 421
Passifs non courants		18 521	21 589
Fournisseurs et comptes rattachés	22	7 863	7 636
Emprunts à court terme	19	18 740	32 327
Dettes financières - part courante	19	7 468	7 563
Obligations locatives courantes	20	523	560
Passifs d'impôts courant	22	34	4
Provisions à court terme	21	1 201	141
Autres passifs courants	22	7 935	6 786
Passifs courants		43 764	55 017
Total passif		131 130	143 674

1.1.4. Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2025

En K - EUR		Capital	Résultats accumulés	Réserves recyclables	Réserves non recyclables	Total capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Dont part des minoritaires
Capitaux 30/09/2023	propres	1 480	63 568	-18 279	25 777	72 546	72 340	206
Résultat net		-	-5 754	-	-	-5 754	-5 829	75
Variation des écarts de conversion		-	-	-5	-	-5	-5	-
Impôts		-	-	-36	-	-36	-36	-
Ecart sur régimes à prestations définies		-	-	-	146	146	146	-
Résultat global		-	-	-	-	-5 650	-5 724	75
Variation de capital		-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto- détenus		-	-	67	-	67	67	-
Distributions de dividendes		-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	103	-	103	103	-
Changement d'intérêts		-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	1	-	1	2	-1
Capitaux 30/09/2024	propres	1 480	57 814	-18 149	25 923	67 068	66 788	280
Résultat net		-	1 667	-	-	1 667	1 627	40
Variation des écarts de conversion		-	-	10	-	10	10	-
Impôts		-	-	-12	-	-12	-12	-
Ecart sur régimes à prestations définies		-	-	-	46	46	46	-
Résultat global		-	-	-	-	1 711	1 671	40
Variation de capital		-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto- détenus		-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes		-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Changement d'intérêts		-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	66	-	66	66	-
Capitaux 30/09/2025	propres	1 480	59 481	-18 085	25 969	68 844	68 525	319

1.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2025

La méthode directe est utilisée pour la détermination des flux de trésorerie consolidés.

En K - EUR	Note	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net consolidé		1 667	-5 754
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Dotations nettes aux amortissements et provisions		4 975	3 684
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-	-
Autres produits et charges calculés		6	7 060
Plus et moins-values de cession		-85	-25
Dividendes (titres non consolidés)		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		6 563	4 964
Coût de l'endettement financier net	7	1 389	1 918
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		781	927
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		8 733	7 810
Impôts versé	16	-474	-424
Variation du B.F.R. lié à l'activité	23	7 739	1 933
Autres flux générés par l'activité		-187	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité		15 811	9 319
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 850	-5 693
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		218	-
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	15	-43	21
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers		11	-
Incidence des variations de périmètre		-	-23
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		-	-
Variation des prêts et avances consentis		8	18
Subventions d'investissement reçues		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	340
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 656	-5 337
Augmentation de capital		-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et obligations locatives	19-20	5 113	1 680
Remboursements d'emprunts	19	-7 850	-7 797
Remboursements d'obligations locatives	20	-566	-689
Intérêts financiers nets versés	7	-1 346	-1 869
Intérêts des obligations locatives	7	-43	-49
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-4 692	-8 724
Incidence des variations des cours des devises		-	-
Variations de la trésorerie nette		9 463	-4 742
Trésorerie d'ouverture		-23 862	-19 121
Trésorerie de clôture		-14 398	-23 862

1.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

La société Graines Voltz (SA) Société anonyme à Conseil d'administration de droit français cotée à Euronext Paris. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar (France). La durée de la société est fixée statutairement à 99 ans, soit jusqu'au 21/10/2084.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2025 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, Graines Voltz Italia, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes et collectivités :

- De semences, plants et bulbes de fleurs ;
- De semences et plants de légumes ;
- Des plants de pépinières.

1.2.1. Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2025. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne

Site internet : <http://ec.europa.eu>

1.2.2. Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20/01/2026. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 26/03/2026 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

1.2.3. Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à leur juste valeur comme certains actifs et passifs financiers conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

1.2.4. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

1.2.5. Conversion des comptes des entités étrangères

La société Graines Voltz Maroc présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation du groupe, l'euro.

Selon la norme IAS 29, le Dirham Marocain n'est pas une monnaie d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de cette société sont convertis en euros selon la procédure suivante :

- Actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers ;
- Produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Les écarts de changes qui en résultent sont présentés en OCI (Other Comprehensive Income).

1.2.6. Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 16 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non-germination et en fonction des espérances de vie des semences.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et un niveau de perte attendue.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour dépréciation du GOODWILL : valeur recouvrable et valeur d'utilité des UGT selon IAS 36.
Notes 12 et 13 : Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 21 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 11, 14, 15 et 16.

1.2.7. Principes et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

Pour élaborer ses comptes consolidés au 30 septembre 2025, le groupe utilise les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2024, en les adaptant des normes, interprétations et amendements adoptés par la Commission Européenne et applicables ou appliqués par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les comptes consolidés annuels de l'exercice comparatif sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne (site internet : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

La première présentation des comptes consolidés en normes IFRS par la société Graines Voltz a été réalisée pour les comptes consolidés clos le 30 septembre 2009.

La présentation des flux de trésorerie a été réalisée en suivant la méthode directe. Il s'agit de la méthode préférentielle préconisée par la norme comptable internationale IAS7.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations ou amendements dont l'application n'est pas obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2024.

Informations sur les effets du changement climatique et la manière dont ils ont été appréhendés dans la préparation des états financiers :

Graines Voltz peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations.

Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2024-2025. En particulier :

- Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 septembre 2025 ;
- En 2024-2025, le groupe n'a pas identifié d'effets significatifs dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels.

1.2.8. Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées.

Entités contrôlées :

Une filiale est une entité contrôlée par la société Graines Voltz. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Selon IAS 28, le Groupe utilise la mise en équivalence pour les entités dans lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- Les transactions et comptes réciproques ;
- Les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés ;
- Les marges internes sur stocks ;
- Les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Evolution du périmètre de consolidation :

Au 30 septembre 2025, Graines Voltz a consolidé 6 filiales en plus de l'entité mère selon IFRS 10.

	30/09/2025	30/09/2024
Par intégration globale	6	6
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	0	0
Total	6	6

Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2024.

Sorties du périmètre de consolidation :

Aucune société n'est sortie du périmètre depuis le 1er octobre 2024.

Evolution du périmètre de consolidation :

Aucune autre évolution du périmètre n'est à signaler depuis le 1er octobre 2024.

Périmètre de consolidation 2025 :

Sociétés détenues directement par la société Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/24
Graines Voltz	France	1 rue Edouard Branly 68000 Colmar				Pas de changement
Graines Voltz Maroc	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Deutschland GmbH	Allemagne	Hofer Strasse 22 93057 Regensburg ALLEMAGNE	100%	100%	Intégration Globale	Pas de changement
Graines Voltz Italia	Italie	24 Via Vittorio Emanuele 20824 Lazzate ITALIE	100%	100%	Intégration Globale	Pas de changement
André Briant Jeunes Plants	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D ANJOU	100%	100%	Intégration Globale	Pas de changement
Progref	France	15 chemin Rémy 45570 DAMPIERRE EN BURLY	100%	100%	Intégration Globale	Pas de changement

Sociétés détenues indirectement par la société Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/24
Laboratoire Angevin des Plantes (1)	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	65.16%	65.16%	Intégration Globale	Pas de changement

(1) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plants.

Toutes les entités clôturent leurs comptes à la même date.

1.2.9. Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Cependant, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

1.2.10. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- Exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un Comité de Direction (CODIR). Ce comité est présidé par le Directeur Général de la société Graines Voltz et composé des responsables de groupes de services.

La répartition de l'activité du groupe présentée en fonction des secteurs opérationnels est la suivante :

Secteurs (en K - EUR)	30/09/2025	30/09/2024
Semences	49 129	47 633
Plants et bulbes	85 080	82 920
Fournitures horticoles	3 737	3 850
Total	137 946	134 403

Les sept entités juridiques du groupe au 30 septembre 2025 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes.

Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes sont localisées en France. Les trois autres entités sont situées hors de France :

- Graines Voltz Maroc : Maroc ;
- Graines Voltz Deutschland : Allemagne ;
- Graines Voltz Italie : Italie.

La société mère et les filiales possèdent des actifs non courants (hors goodwill) situés en France. Ceux-ci représentent :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations incorporelles	10 196	11 164
Immobilisations corporelles	7 962	13 360
Actifs financiers	405	374
Total	18 563	24 898

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
France	90 017	87 926
Europe continentale	41 767	39 684
Dont Allemagne	20 745	20 061
Dont Autriche	3 639	3 448
Dont Italie	6 619	5 413
Monde	6 162	6 794
Total	137 946	134 403

Écarts de conversion :

Le montant des écarts de conversion stockés en OCI (Other Comprehensive Income) s'élève au 30/09/2025 à 10 K€.

Informations sur les actifs et passifs sectoriels :

En complément de l'information sectorielle ci-dessus, la société présente également ses actifs et passifs sectoriels, conformément à la norme IFRS8.

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

	30/09/2025			30/09/2024		
Actif (en K - EUR)	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Goodwill	0	9 453	9 453	0	9 453	9 453
Actifs non courants	7 416	17 170	24 586	8 001	19 403	27 404
Actifs courants	11 340	85 751	97 091	10 931	95 887	106 817
Total actif	18 757	112 374	131 130	18 931	124 743	143 674

Actif (en K - EUR)	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Emprunts-dettes financières à long terme	6 291	16 985	23 276	8 491	18 096	26 587
Passifs courants	2 065	14 968	17 033	2 660	11 907	14 567
Total passif	8 356	31 953	40 309	11 152	30 002	41 154

Actifs nets	10 401	80 420	90 821	7 780	94 741	102 520
--------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	----------------

Informations sur le résultat direct opérationnel :

RESULTAT DIRECT OPERATIONNEL

	30/09/2025			30/09/2024		
En K - EUR	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Production vendue	25 615	112 092	137 706	25 743	108 262	134 005
Production stockée	240	-	240	399	-	399
Chiffre d'affaires	25 855	112 092	137 946	26 142	108 262	134 404
Achats consommés	- 7 966	-58 631	-66 597	- 8 954	-53 935	-62 888
Charges de personnel	-9 150	-25 184	-34 334	-10 399	-24 580	-34 979
Charges externes	-5 983	-20 665	-26 648	-6 465	-19 928	-26 393
Impôts et taxes	-69	-1 119	-1 188	-88	-1 110	-1 198
Dotations aux amortissements	-1 921	-1 997	-3 918	-1 848	-2 201	-4 049
Dotations aux provisions	51	-1 587	-1 536	38	-350	-312
Autres produits et charges d'exploitation		- 107	-107	-	-540	-540
Autres produits et charges opérationnels (1)	35	-51	-16	-6 145	-886	-7 031
Coût de l'endettement	-579	-810	-1 389	-636	-1 284	-1 920
Résultat direct opérationnel	272	1 941	2 213	-8 355	3 449	-4 906
Résultat direct opérationnel s/ CA	1,05%	1,73%	1,60%	-31,96%	3,19%	-3,65%
(1) Dont dépréciation des UGT				6 549	351	6 900

1.3. EVENEMENTS DE L'EXERCICE

1.3.1. Principales opérations de la période

Les principaux indicateurs présentent une amélioration globale entre les deux exercices, avec une hausse du chiffre d'affaires de 134,4 M€ à 137,9 M€ (+2,6%), une maîtrise des charges de personnel en recul de 35,0 M€ à 34,3 M€ et des dotations aux amortissements en baisse de 4,1 M€ à 3,9 M€.

Ceci permet de stabiliser la performance opérationnelle courante, dans un contexte de légère érosion de la marge (de 53,2% à 51,7% du chiffre d'affaires, soit -1,5 point), et d'une augmentation des dotations nettes aux provisions de 0,3 M€ à 1,6 M€.

Le résultat opérationnel se redresse fortement, passant de -3,0 M€ à +3,5 M€. Conjugué à l'amélioration du coût de l'endettement financier net (de -1,9 M€ à -1,4 M€) et à la diminution de la charge d'impôt (de -0,9 M€ à -0,8 M€), le résultat net part du groupe s'établit à 1,6 M€, contre une perte de 5,8 M€ l'exercice précédent.

1.3.2. Incidence des aléas climatiques et du contexte économique

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.4. LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Note 1 - Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Graines Voltz.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les clients ont obtenu le contrôle du (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Le transfert du contrôle correspond généralement, pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition des biens à la clientèle conformément à l'incoterm pratiqué le cas échéant.

- Les produits des activités ordinaires comprennent :
- Les ventes de semences ;
- Les ventes de plants et de bulbes ;
- Les fournitures horticoles et divers.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

Secteurs (en K - EUR)	30/09/2025	30/09/2024	Var. %
Semences	49 129	47 633	3,14%
Plants et bulbes	85 080	82 920	2,60%
Fournitures horticoles	3 737	3 850	-2,93%
Total	137 946	134 403	2,64%

Note 2 - Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations brutes	30 722	32 525
Charges sociales	8 865	8 779
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-117	-59
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-5 135	-6 267
Participation des salariés	0	0
Total	34 334	34 978

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraite et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés, les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés. La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluée en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turnover « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

En mai 2021, l'IASB (International Accounting Standards Board) a validé la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS concernant le cas d'un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Cependant, le montant de la dette actuarielle avec cette nouvelle méthode est équivalent à l'ancienne méthode dite « rétrospective prorata temporis » lorsque la convention collective ne plafonne pas les indemnités de départ à la retraite. La convention collective appliquée par le groupe Graines Voltz ne plafonne pas lesdites indemnités en conséquence nous maintenons la méthode dite rétrospective.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turnover « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite entre 65 et 67 ans au 30 Septembre 2025.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 38 %.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3,50% au 30 septembre 2025 contre 3,20 % au 30 septembre 2024.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2025 à -46 K€.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 191	1 421
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	0	0
Total	1 191	1 421

En K - EUR	
Au 30/09/2024	1 421
Variation de périmètre	-
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	-183
dont coût du service rendu	-233
dont coût de l'effet du passage du temps	50
Ecart actuariels	-46
Prestations effectivement versées	-
Au 30/09/2025	1 191

Effectif annuel moyen :

	30/09/2025	30/09/2024
Cadres	147	156
Non cadres	415	460
Total	562	616

Note 3 - Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Initialement prévue pour l'année 2027, la Loi de Finances pour 2025 a étendu la suppression de la CVAE à l'année 2030.

Note 4 - Les dotations aux dépréciations

Stocks et en-cours de production :

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention, les frais d'analyse, les frais du service achat semences et les escomptes obtenus (cf Note 16).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées.

Les pertes de valeurs qu'elles couvrent sont celles révélées par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non-germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées.

La dépréciation des stocks de semences tient compte des durées de vie des semences. Il s'agit de la durée de vie moyenne constatée sur les espèces n'entraînant pas de perte de valeur ni de dégradation de la qualité des semences.

Les hypothèses de durée de vie moyenne varient entre 3 ans et 8 ans selon les espèces.

Pour les stocks présents au 30/09/2025, la date d'entrée en stock est comparée à la date de clôture. Si la durée de vie moyenne est dépassée, le lot est provisionné à hauteur de 90%. Ce changement a pour objectif de refléter plus fidèlement la valeur des stocks, notamment en tenant compte de la durée de vie des semences.

Evolution de la provision pour dépréciation des stocks :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Provision dépréciations stocks à l'ouverture	1 080	963
Dotation	1 351	1 080
Reprise	-933	-974
Ecart de conversion	8	11
Passage de mise en équivalence	-	-
Variation de périmètre	-	-
Provision dépréciations stocks à la clôture	1 506	1 080

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte de ces risques. La dotation nette aux provisions constituée au 30 septembre 2025 s'élève à 418 K€.

Créances commerciales :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 10,39 % des créances brutes à fin septembre 2025. Le niveau de provisionnement est calculé de la façon suivante : dépréciations / créances TTC à la clôture.

Les dépréciations pour créances douteuses ont été ajustées en se basant sur la date d'échéance des factures non réglées à la date d'arrêt des comptes selon la méthodologie suivante :

- Factures échues depuis 0 à 3 mois : 1 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 3 à 6 mois : 2 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 6 à 9 mois : 3 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 9 à 15 mois : 4 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 15 à 21 mois : 10 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 21 à 36 mois : 40 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis plus de 36 mois : 60 % de dépréciation.

Evolution de la provision pour dépréciation des clients :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Provision dépréciations clients à l'ouverture	4 097	3 678
Dotation	352	530
Reprise	-300	-157
Ecart de conversion	29	23
Passage de mise en équivalence	-	-
Variation de périmètre	-	-
Divers retraitements	-4	23
Provision dépréciations clients à la clôture	4 173	4 097

La dotation nette de reprise constituée au titre du l'exercice arrêté au 30 septembre 2025 s'élève à 52 K€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2025.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel. L'évolution des provisions est précisée en note 21 de l'annexe.

Evolution de la provision pour risques et charges :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Provision risques et charges à l'ouverture	141	148
Variation du périmètre	-	-
Dotation (1)	1 060	18
Reprise	-	-26
Ecart de conversion	-	-
Provision risques et charges à la clôture	1 201	141

(1) Les dotations comptabilisées correspondent principalement à des litiges clients (268 K€), à des litiges sociaux (293 K€) et à des provisions pour impôts (339 K€).

Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation divers (a)	4 704	4 791
Charges d'exploitation diverses (a)	-4 762	-4 705
dont gains et pertes de change	3	30
Créances irrécouvrables (b)	-50	-626
Autres produits et charges d'exploitation	-107	-540

(a) Les produits et charges d'exploitations divers sont composés principalement des redevances d'utilisation de droit sur des plants.

(b) Les créances irrécouvrables sont compensées par des reprises de provision pour dépréciation.

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus et moins-values de cession	85	25
Résultat levée stock option	-	-
Autres charges opérationnelles	-101	-7 173
Autres produits opérationnels	-	116
Dotations nettes aux provisions non récurrentes	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-16	-7 031

Les produits et charges opérationnels sont principalement constitués des plus et moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

La plus-value nette sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 s'élève à 85 K€ contre 25 K€ au 30 septembre 2024.

Les autres charges opérationnelles correspondent à des pénalités fiscales concernant la filiale marocaine.

Note 7 – Le coût de l'endettement

Evolution :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Charges d'intérêt	-1 346	-1 869
Charges d'intérêts sur IFRS16	-43	-49
Coût de l'endettement	-1 389	-1 918

Note 8 – Les autres produits et charges financiers

Evolution :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Dépréciation	18	346
Résultat de change, net	145	-576
Intérêts des placements de trésorerie	56	169
Produits de participations	16	138
VNC des immobilisations financières cédées	-	-
Total	234	77

Note 9 – Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1%.

Etranger :

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 20%.

En Allemagne, le taux de base de l'impôt est de 15%.

En Italie, le taux de base de l'impôt est de 27,90%.

Les impôts différés :

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs.

Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires) ;
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Impôts courants	474	424
Impôts différés	307	503
Total	781	927

Ventilation des impôts différés :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Retraitements des stocks	57	119
Retraitements des écarts temporaires	-	-
Retraitements IFRS 9	128	407
Retraitement des différences de taux d'imposition	5	-13
Retraitements des cessions internes	2	-3
Retraitements des différences de taux de change	42	-18
Limitation des IDA/IDP	4	1 081
Retraitement des dépréciations UGT	-	-1 071
Retraitements divers	70	-
Total	307	503

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Créances d'impôts exigibles (1)	11 237	9 465
Dettes d'impôts exigibles	34	4

(1) Dont créances sur le crédit d'impôt recherche pour 9 982 K€ et créances sur la réduction d'impôt mécénat pour 945 K€.

Les impôts différés actif et passif :

En K - EUR	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2024	730
s/ variation de périmètre	-
s/ retraitements actions propres	-
s/ profits sur stocks	-
s/ limitation IDA/IDP	-4
s/ retraitements IFRS9	33
s/ retraitements IFRS16	3
s/ écarts temporaires	-
s/ différences d'impôts	-
s/ autres retraitements	1
s/ écart de change	-10
Solde au 30/09/2025	753

En K - EUR	Impôts différés passif
Solde au 30/09/2024	1 705
s/ provisions créances	-
s/ provisions règlementées	-
s/ retraitements IFRS9	161
s/ retraitements IFRS16	3
s/ profits sur stocks	57
s/ autres retraitements	77
s/ variation de périmètre	-
s/ écart de change	43
Solde au 30/09/2025	2 045

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net des activités poursuivies	1 667	-5 754
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Charge d'impôt	781	-927
Résultat avant impôt et résultats des mises en équivalence	2 448	-6 681
Charge d'impôt théorique	612	-1 670
Rapprochement		
Différences permanentes	628	432
Différentiel de taux (pays étrangers)	-106	95
Incidences des déficits reportables et autres	-353	2 070
Charge réelle d'impôt	781	-927

Note 10 – Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen pondéré d'actions ressort pour l'exercice à 1 480 265.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En EUR	30/09/2025	30/09/2024
Résultat consolidé part du groupe	1 627 346	-5 828 524
Nombre d'actions	1 480 265	1 480 265
Résultat par action	1,10	-3,94

Dividendes versés par action :

En EUR	30/09/2025	30/09/2024
Dividende par action	-	-

Note 11 – Le goodwill

Evaluation des goodwill :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

Au 30 septembre 2025, le montant des goodwill s'établit à 9 453 k€.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Valeur brute à l'ouverture	13 534	13 534
Dépréciation à l'ouverture	4 081	1 447
Valeur nette à l'ouverture	9 453	12 087
Acquisition de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	-	-
Dépréciation	-	2 634
Valeur nette à la clôture	9 453	9 453

Détail de l'affectation du goodwill aux UGT au 30/09/2025 :

En K - EUR	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
GV SA	7 287	-1 447	5 840
GV MAROC	365		365
GV DEUTSCHLAND	3 248		3 248
GV ITALIA	206	-206	0
ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	2 396	-2 396	-0
PROGREF	32	-32	0
Total	13 534	-4 081	9 453

Les tests de dépréciation des goodwill :

Des tests de dépréciation leur sont appliqués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable du goodwill.

Au 30 septembre 2025, les valeurs d'utilité des Goodwill et des UGT ont été évaluées selon des projections de flux de trésorerie des UGT correspondantes sur une période de 5 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Pour l'ensemble des UGT, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans ;
- Taux de croissance du chiffre d'affaires retenu pour le flux normatif : entre 1% et 3% ;
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT, ils varient entre 7,40% et 10,90% selon les zones.

Estimations pour la détermination de la valeur nette des goodwill significatifs :

UGT	GV SA	GV Deutschland	GV Italia	GV Maroc	ABJP	PG
Valeurs comptables des actifs testés	64 783	3 420	282	-406	-5 998	576
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur					
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini					
Taux de croissance long terme	1,50%	1,50%	2,00%	1,50%	1,00%	3,00%

Les analyses de sensibilité menées sur le taux d'actualisation et le taux de croissance n'ont pas remis en cause les conclusions. Les analyses de sensibilité ont également tenu compte des risques climatiques.

Les tests de dépréciation réalisés au 30 septembre 2025 n'ont pas donné lieu à constatation d'une dépréciation complémentaire.

Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie et les actifs incorporels non encore mis en service.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles (y compris celles non encore mises en service) à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément,
- A la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

Obtention végétale :

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

Logiciels :

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 2 et 5 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles :

Valeurs En K - EUR	brutes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Ecarts d'acquisition		13 534	-	-	-	-	-	13 534
Concessions, brevets et droits similaires		1 926	-	7	-	-	7	1 940
Fichiers clients et logiciels		10 999	411	22	-	-	-640	10 792
Autres immobilisations incorporelles		688	-411	-	-	-	-	277
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		-	32	27	-	-	-14	45
Valeur brutes		13 613	32	57	-	-	-647	13 054
Amortissements En K - EUR	et	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Ecarts d'acquisition		4 081	-	-	-	-	-	4 081
Concessions, brevets et droits similaires		1 654	-	166	-	-	-	1 819
Fichiers clients et logiciels		-181	-	-	-	-	-	-181
Autres immobilisations incorporelles		137	-	17	-	-	-	154
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-	-
Amortissements provisions	et	1 610	-	182	-	-	-	1 793
Valeurs En K - EUR	nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Ecarts d'acquisition		9 453	-	-	-	-	-	9 453
Concessions, brevets et droits similaires		271	-	-158	-	-	7	120
Fichiers clients et logiciels		11 180	411	22	-	-	-640	10 973
Autres immobilisations incorporelles		551	-411	-18	-	-	-	122
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		-	32	27	-	-	-14	45
Valeurs nettes		12 002	32	-127	-	-	-647	11 260

Note 13 – Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revue annuellement :

- Terrains : non amortis ;
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans ;
- Bâtiments : 10 à 30 ans ;
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans ;
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 3 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans ;
- Mobilier : 5 à 10 ans.

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 3 760 K€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 1 680 K€ nette.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 165 K€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a subi aucune perte de chiffre d'affaires entraînant une perte de valeur au 30 septembre 2025.

Évolution des immobilisations corporelles :

Valeurs En K - EUR	brutes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Terrains		1 801	-	1	2	-	-	1 799
Constructions		15 991	-	482	-	-	63	16 536
Installations techniques, matériel, outillage		10 016	-	494	37	-	7	10 480
Autres immobilisations corporelles		9 946	-	605	441	-	39	10 149
Immobilisations en cours		318	-78	4	-	-	-52	192
Avances et acomptes		10	46	96	-	-	-42	109
Valeurs brutes		38 081	-32	1 680	480	-	16	39 265
Valeurs En K - EUR		Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Terrains	Amortissements et provisions	549	-	3	-	-	-	552
Constructions		13 923	-	849	-	-	-	14 772
Installations techniques, matériel, outillage		6 830	-	1 100	9	-	0	7 922
Autres immobilisations corporelles		6 514	-	1 239	338	-	4	7 419
Immobilisations en cours		-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions		27 816	-	3 191	346	-	4	30 665
Valeurs En K - EUR	nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Clôture
Terrains		1 252	-	-3	2	-	-	1 247
Constructions		2 068	-	-367	-	-	63	1 764
Installations techniques, matériel, outillage		3 186	-	-606	28	-	7	2 559
Autres immobilisations corporelles		3 432	-	-633	104	-	36	2 731
Immobilisations en cours		318	-78	4	-	-	-52	192
Avances et acomptes		10	46	96	-	-	-42	109
Valeurs nettes		10 265	-32	-1 510	134	-	12	8 601

Note 14 – Droits d'utilisation des actifs loués

Évolution du droit d'utilisation des actifs loués :

Valeurs En K - EUR	brutes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.
Constructions		6 330	-	194	-	-	6 136
Matériel de bureau		29	-	-	-	-	29
Matériel de transport		389	113	276	-	-	226
Valeurs brutes		6 748	113	470	-	-	6 391
Amortissements et provisions En K - EUR		Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.
Constructions		2 423	463	187	-	-	2 699
Matériel de bureau		8	5	-	-	-	13
Matériel de transport		285	106	276	-	-	115
Amortissements et provisions		2 716	574	463	-	-	2 827
Valeurs En K - EUR	nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.
Constructions		3 907	-463	7	-	-	3 437
Matériel de bureau		21	-5	-	-	-	16
Matériel de transport		104	7	-	-	-	111
Valeurs nettes		4 032	-461	7	-	-	3 564

Le droit d'utilisation le plus significatif concerne le bail commercial avec la SCI Voltz. La valeur du droit d'utilisation est de 2 462 K€, comptabilisé en construction. Le loyer actuel pour ce bail est de 22 K€ HT mensuel.

Par ailleurs, la société Graines Voltz a acquis l'usufruit temporaire pour une durée de 16 ans de l'immeuble, propriété de la SCI Voltz. L'usufruit temporaire prendra fin le 1^{er} janvier 2033. Pour la détermination de la durée du droit d'utilisation la société a retenu la durée contractuelle de la cession temporaire d'usufruit.

Pour la ventilation des obligations locatives, cf. note 20.

Note 15 – Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées.

Les autres actifs financiers non courants sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évolution des autres actifs financiers :

Valeurs En K - EUR	brutes	Ouverture	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Var. de juste valeur	Clôture
Titres de participations		41	-	-	-	-	-	41
Participations par mises en équivalence		-	-	-	-	-	-	-
Placements		22	1	-	-	-	-	23
Prêts		-	-	-	-	-	-	-
Cautions		338	42	11	-	-	-	369
Créances rattachées à des participations		189	-	8	-	-	-	181
Valeurs brutes		591	43	19	-	-	-	615
Provisions En K - EUR		Ouverture	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Var. de juste valeur	Clôture
Titres de participations		26	-	-	-	-	-	26
Participations par mises en équivalence		-	-	-	-	-	-	-
Placements		-	-	-	-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-	-	-	-
Cautions		-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		189	-	8	-	-	-	181
Provisions		215	-	8	-	-	-	207
Valeurs En K - EUR	nettes	Ouverture	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres mouv.	Var. de juste valeur	Clôture
Titres de participations		16	-	-	-	-	-	16
Participations par mises en équivalence		-	-	-	-	-	-	-
Placements		22	1	-	-	-	-	23
Prêts		-	-	-	-	-	-	-
Cautions		338	42	11	-	-	-	369
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes		376	43	11	-	-	-	408

Les titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 16 K€ au 30 septembre 2025. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

La norme IFRS13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Note 16 – Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti soit au dernier coût d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente. Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées (cf. note 21).

Évolution des valeurs nettes comptables :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Matières premières	1 540	1 462
En cours de production	2 996	2 686
Marchandises	38 114	46 892
Dont graines	31 866	40 493
Dont plants (produits finis)	5 926	5 985
Dont fournitures horticoles	322	414
Total	42 650	51 040

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 1 506 K€ au 30 septembre 2025 contre 1 080 K€ au 30 septembre 2024 et concernent uniquement les marchandises.

Ces dépréciations sont déterminées en fonction du risque de non-germination compte tenu de la durée de vie des espèces de semences.

À compter de l'exercice clos le 30 septembre 2025, la société a affiné sa méthode d'évaluation des stocks d'en-cours de production et de produits finis afin de mieux refléter leur coût réel. Les stocks sont valorisés sur la base d'un coût de production par article, intégrant l'ensemble des principaux facteurs de production. Pour les en-cours de production, il est retenu le degré d'avancement des différentes phases. Cette amélioration, fondée sur une approche plus économique et plus cohérente avec le suivi des marges, améliore la qualité de l'information financière relative aux stocks.

Tableau de variation des dépréciations :

En K - EUR	
Au 30/09/2024	1 080
Dotations	1 351
Reprise	-933
Écarts de conversion	7
Au 30/09/2025	1 506

Note 17 – Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Clients et comptes rattachés	40 162	38 883
Dépréciation des comptes clients	-4 173	-4 097
Total net des clients et comptes rattachés	35 989	34 787

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Avances et acomptes versés	-	-
Autres créances	1 879	1 785
Dépréciation des autres créances	-38	-47
Charges constatées d'avance	1 031	1 348
Total des autres actifs courants	2 872	3 086

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille clients dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 10,39 % des créances brutes à fin septembre 2025.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Les autres créances :

Le poste « autres créances » est principalement constitué de créances sur l'Etat relatives à la TVA et aux autres impôts (hors impôt sur les sociétés), de créances sociales et de créances diverses.

Note 18 – La trésorerie et les équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- Les disponibilités ;
- Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Placements à court terme	-	-
Disponibilités	4 342	8 465
Total	4 342	8 465

Note 19 – Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	12 217	14 972
dont à moins de 2 ans	5 093	6 532
dont de 2 à 5 ans	6 574	7 015
dont à plus de 5 ans	549	1 424

Les dettes financières courantes :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	7 468	7 563
Découverts bancaires	18 740	32 327
Total	26 208	39 890

Variation des dettes financières (courantes et non courantes) :

En K - EUR	
Au 30/09/2024	54 861
Variation de périmètre	-
Nouveaux emprunts (hors IFRS16)	5 000
Remboursement d'emprunt	-7 850
Variation taux de change sur emprunts	-
Découverts bancaires	-13 587
Au 30/09/2025	38 425

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Tableau de la variation de trésorerie et de la variation de la dette financière nette :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Variation de la trésorerie nette	9 463	-4 741
Dont augmentation des emprunts	5 000	1 675
Dont diminution des emprunts	-7 850	-7 797
Variation de la dette financière nette	-12 313	-1 381
Dette financière nette à l'ouverture	46 396	47 777
Dette financière nette à la clôture	34 083	46 396

Détail de la dette financière nette :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Dettes financières nettes à l'ouverture	46 396	47 777
Dont emprunts et dettes à long terme	14 972	20 955
Dont emprunts à court terme	32 327	29 559
Dont partie courante des emprunts à LT	7 563	7 701
Dont trésorerie	-8 465	-10 438
Dettes financières nettes à la clôture	34 083	46 396
Dont emprunts et dettes à long terme	12 217	14 972
Dont emprunts à court terme	18 740	32 327
Dont partie courante des emprunts à LT	7 468	7 563
Dont trésorerie	-4 342	-8 465

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en euros. Les taux d'intérêts sont stipulés fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 19 685 K€ au 30 septembre 2025.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des sûretés réelles s'élève à 6 149 K€ au 30 septembre 2025 (cf. note 26).

Le Groupe a souscrit des emprunts à moyen terme d'une valeur nominale globale de 5 000 K€ sur l'exercice 2024/2025.

Informations sur les autorisations de découvert :

Le Groupe Voltz bénéficie d'une ligne de découvert autorisé allant jusqu'à 53 520 K€ pour laquelle aucune garantie n'a été mise en place.

Note 20 – Les obligations locatives

La norme IAS1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les obligations locatives non courantes :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Part des obligations locatives à plus d'un an	3 068	3 492
dont à moins de 2 ans	497	486
dont de 2 à 5 ans	1 585	1 663
dont à plus de 5 ans	986	1 343

Les obligations locatives courantes :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Part des obligations locatives à moins d'un an	523	560

Variation de l'exercice (courant et non courant) :

En K - EUR	
Au 30/09/2024	4 052
Variation de périmètre	-
Nouvelles obligations locatives IFRS16	112
Remboursement obligations locatives	-566
Autres variations	-7
Au 30/09/2025	3 591

Note 21 – Les provisions courantes et non-courantes

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...).

Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte-tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Provision pour indemnités de retraite (1)	1 191	1 420
Autres provisions	-	-
Total	1 191	1 420

(1) Cf Note 2

Les provisions courantes :

En K - EUR	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risques	Total
Au 30/09/2023	-	-	-	148	148
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotation	-	-	-	-	-
Provision utilisée	-	-	-	8	8
Provision non utilisée	-	-	-	-	-
Ajustement lié au taux de change	-	-	-	-	-
Au 30/09/2024	-	-	-	141	141
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotation	43	680	323	19	1 065
Provision utilisée	-	-	-	-	-
Provision non utilisée	-	-	-	-	-
Ajustement lié au taux de change	-	-2	-4	-	-6
Au 30/09/2025	43	678	319	160	1 201

Note 22 – Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés ». Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement courtes.

Ces dettes sont dues à moins d'un an.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	7 863	7 636
Passifs d'impôts courants	34	4
Dettes fiscales et sociales	7 558	5 736
Autres dettes	378	1 050
Total	15 832	14 427

La variation constatée s'analyse comme suit :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Variation constatée	1 406	-2 446
Dont variation des dettes fournisseurs	227	-1 716
Dont variation de l'impôt société	30	-38
Dont variation des dettes fiscales et sociales	1 821	-183
Dont variation de la participation des salariés	-	-
Dont autres variations	-673	-509

Note 23 – Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2025 à -14 398 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 342	8 465
Découverts bancaires	-18 740	-32 327
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente	-	-
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	-14 398	-23 862

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à 7 739 K€. Elle se décompose de la façon suivante :

- Variation des stocks : +8 554 K€ ;
- Variation des créances clients : -1 328 K€ ;
- Variation des dettes fournisseurs : +797 K€ ;
- Variation des autres créances et dettes : -284 K€.

Note 24 – Le capital social

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capital émis	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises durant l'exercice	-	-
Nombre d'actions annulées durant l'exercice	-	-
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 480 265	1 480 265
Valeur nominale	1	1
Nombre d'actions autorisées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Les capitaux propres s'entendent comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Total des passifs hors capitaux propres	62 285	76 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	-4 342	-8 465
Dette nette	57 944	68 141
Total des capitaux propres	68 844	67 068
Ratio dette nette sur capitaux propres	0,84	1,02

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 25 – Risques

Risques de crédit :

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs :

Au 30 septembre 2025, le poste clients-comptes rattachés et le poste autres actifs courants représentent 38 861 K€ au bilan et comprend un solde net de 35 989 K€ de créances clients, soit 26,09 % du chiffre d'affaires consolidé contre 25,88 % au 30 septembre 2024. Les autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants :

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2025 à 64 K€.

Les créances rattachées et les autres immobilisations financières comprennent des créances rattachées à des participations non consolidés et des dépôts et cautionnements.

Risque de marché :

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers. A cet effet, des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter le risque. Il s'agit soit d'hypothèque sur bien immobilier, soit de caution hypothécaire.

Risque de change :

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société est faiblement exposée aux risques de change.

Les entités du groupe effectuent leurs transactions « client – fournisseurs » dans leurs propres devises. L'exposition au risque de change de Graines Voltz se limite à l'investissement net à l'étranger qui n'est pas significatif.

Risque de liquidité :

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs financés à savoir les stocks (42 650 K€) et les créances clients (35 989 K€) sont supérieurs aux passifs à moins d'un an.

En K - EUR	Echéance < 1 an	Echéance entre 2 et 5 ans	Echéance > 5 ans
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	5 093	6 574	549
Emprunts à court terme	26 208	-	-
Obligations locatives non courantes	497	1 585	986
Impôts différés passif	-	-	2 045
Provisions à long terme	-	-	1 191
Fournisseurs et comptes rattachés	7 863	-	-
Obligations locatives courantes	523	-	-
Passifs d'impôts courant	34	-	-
Provisions à court terme	1 201	-	-
Autres passifs courants	7 935	-	-
Total	49 355	8 159	4 771

Evolution des pertes sur créances irrécouvrables :

Les pertes sur créances irrécouvrables représentent au 30 septembre 2025 un montant de 50 K€ contre 626 K€ au 30 septembre 2024.

Note 26 – Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2025 pour les montants suivants.

Engagements de garanties reçues :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Avals et cautions	254	254

Engagements de garanties données :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Nantissement du fonds	22 100	22 100
Nantissement des titres de participation	-	-
Hypothèque	-	-
Promesse d'hypothéquer	-	-
Caution bancaire	228	228
Gage espèce	-	-
Clause de complément de prix (1)	-	575
Warrant	-	-
Garant autonome	3 000	3 000
Total	25 328	25 903

(1) La clause de complément de prix a été soldée au 30/09/2025.

A titre d'information, une clause de complément de prix a également été contractée lors de l'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants. Cependant, le montant est non déterminable à ce jour.

Dettes assorties de sûretés réelles :

En K - EUR	30/09/2025	30/09/2024
Dettes garanties : emprunts bancaires	6 149	9 521
Montant des sûretés consenties	22 100	22 100

Les sûretés consenties sont constituées d'une part de l'hypothèque sur un bien immobilier et d'autre part du nantissement des actions d'une filiale du Groupe Graines Voltz.

Note 27 – Les transactions avec les parties liées

Les entreprises liées :

La SCI Voltz est qualifiée d'entreprise liée du fait de la détention par les dirigeants du Groupe. Les loyers versés par la société Graines Voltz à la SCI Voltz s'élèvent à 264 K€ par an conformément au contrat de bail immobilier avec la SA Graines Voltz (cf note 14). Le contrat de bail a fait l'objet d'un avenant en date du 30 janvier 2024 avec date d'effet 1^{er} janvier 2023. Les loyers restants dus avant la fin du contrat s'élèvent à 1 118 K€.

Les rémunérations des dirigeants :

Les salaires alloués aux membres des organes de direction se sont élevés à 323 006 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

La rémunération des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat consolidé au 30 Septembre 2025 s'élève à 123 K€ HT est se décompose de la manière suivante :

En K€	Grant Thornton	RSM
Honoraires afférents à la certification des comptes	67	56
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Total	67	56

La certification des informations en matière de durabilité n'est pas effectuée par nos commissaires aux comptes mais par un organisme tiers indépendant et leurs honoraires s'élèvent à 35 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2025.

Note 28 – Les événements post-clôture

Néant

1.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

GRAINES VOLTZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Assemblée Générale en date du 26 mars 2026

Exercice clos le 30 septembre 2025

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
35 Avenue de la Paix 67000 Strasbourg

RSM Est
50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

GRAINES VOLTZ
société anonyme
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **Exercice clos le 30 septembre 2025**

A l'assemblée générale de la société GRAINES VOLTZ,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025
Assemblée Générale en date du 26 mars 2026

1 / 7

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du goodwill

(Voir note 11 – Le goodwill de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 30 septembre 2025, la valeur nette comptable du goodwill s'élève à 9,5 millions d'euros, soit environ 7% du total des actifs consolidés du Groupe. Ce goodwill a été comptabilisé à la suite des différentes opérations de croissance externe et alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe effectue, au moins une fois par an et à chaque fois que la direction identifie un indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation du goodwill. Ce test consiste à déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle un goodwill est affecté et à s'assurer que la valeur nette comptable de ces UGT n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable respective. Celle-ci correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée principalement à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés sur la base des projections de la direction sur une durée de 5 ans contre 3 ans en N-1 et d'une valeur terminale.

Toute évolution défavorable des plans d'affaires des activités auxquelles le goodwill a été alloué et/ou des hypothèses de taux d'actualisation, de marge à terminaison et de croissance à l'infini est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces UGT et pourrait, éventuellement, amener à comptabiliser une dépréciation.

Les tests de dépréciation réalisés au 30 septembre 2025 n'ont pas donné lieu à constatation d'une dépréciation complémentaire.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des goodwill est un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes consolidés du Groupe et du fait que la détermination de la valeur recouvrable des différentes UGT auxquelles ils sont rattachés implique un recours important au jugement de la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement des tests de perte de valeur, examiné leurs modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes UGT, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques du Groupe ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison de limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GRAINES VOLTZ par l'assemblée générale du 22 mars 2017 pour le cabinet Grant Thornton et du 8 décembre 2009 pour le cabinet RSM Est.

Au 30 septembre 2025, le cabinet Grant Thornton était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Est dans la 17^{ème} année sans interruption.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

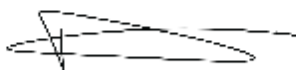
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 29 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant
Thornton International



Mallory DESMETTRE
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé

2. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2025

2.1. BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2025

	Brut 30/09/2025	Amortissements	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 937 130	1 817 614	119 516	270 548
Fonds commercial (1)	13 864 071	180 411	13 683 660	14 236 229
Autres immobilisations incorporelles	270 000	147 899	122 101	138 976
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	44 724		44 724	31 970
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 346 397	107 777	1 238 621	1 244 086
Constructions	16 506 451	13 533 434	2 973 017	3 343 094
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 853 699	6 046 901	2 806 799	3 260 227
Autres immobilisations corporelles	8 814 251	6 080 019	2 734 232	3 150 533
Immobilisations corporelles en cours	61 335		61 335	111 707
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 696 832	5 099 803	7 597 028	8 486 218
Créances rattachées aux participations	19 542 064	9 367 848	10 174 216	8 893 208
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	363 393		363 393	335 023
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	84 300 349	42 381 706	41 918 642	43 501 820
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 497 865		1 497 865	1 362 841
En-cours de production (biens et services)	551 081		551 081	554 707
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	26 253 114	981 908	25 271 206	31 735 885
Avances et acomptes versés sur commandes	55 174		55 174	426 589
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	42 772 763	9 178 955	33 593 808	34 596 407
Autres créances	12 011 273	37 556	11 973 717	10 660 856
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	81 650	37 490	44 160	55 200
Disponibilités	1 368 949		1 368 949	3 695 680
Charges constatées d'avance (3)	928 234		928 234	1 244 079
TOTAL ACTIF CIRCULANT	85 520 102	10 235 909	75 284 193	84 332 245
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 668 672		1 668 672	1 655 739
TOTAL GENERAL	171 489 123	52 617 615	118 871 507	129 489 804
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			19 904 213	21 585 051

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 480 265	1 480 265
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 538 789	29 538 789
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	148 025	148 025
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	29 718 439	42 474 789
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 529 104	-12 756 350
Subventions d'investissement	541 082	626 004
Provisions réglementées	4 121	7 177
TOTAL CAPITAUX PROPRES	63 959 825	61 518 699
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 230 145	1 655 739
Provisions pour charges	964 931	1 165 950
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 195 076	2 821 689
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 126 893	53 675 753
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 310 981	6 212 299
Dettes fiscales et sociales	5 390 763	4 310 765
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		575 048
Autres dettes	881 467	368 134
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	51 710 104	65 141 999
Écarts de conversion passif	6 502	7 417
TOTAL GENERAL	118 871 507	129 489 804
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 134 437	14 580 316
(1) Dont à moins d'un an (a)	39 575 667	50 561 683
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18 811 533	32 327 029
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

2.2. RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2025

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (I) Ventes de marchandises Production vendue (biens) Production vendue (services) Chiffre d'affaires net	93 228 400 1 610 945 94 839 345	21 896 071 295 903 22 191 974	115 124 471 1 906 848 117 031 319	112 278 016 1 560 721 113 838 737
Production stockée			-3 626	-155 788
Production immobilisée				2 625
Subventions d'exploitation				1 187 685
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 188 033	4 810 491
Autres produits			5 207 347	
Total produits d'exploitation (I)			125 423 073	119 683 749
Charges d'exploitation (2) Achats de marchandises Variations de stock Achats de matières premières et autres approvisionnements Variations de stock Autres achats et charges externes (a) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et dépréciations : - Sur immobilisations : dotations aux amortissements - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations - Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges			49 836 238 5 954 037 3 311 030 -103 474 25 839 248 1 022 295 17 430 627 6 858 983 2 350 219 2 060 182 1 526 404 6 407 148	49 663 841 2 502 306 3 916 147 198 751 26 851 435 1 075 912 16 969 747 6 677 134 2 393 062 6 910 625 180 014 5 605 024
Total charges d'exploitation (II)			122 492 940	122 943 998
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 930 133	-3 260 250
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			210 685	70 674
Produits financiers De participation (3) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			508 962 496 526 1 673 688	681 881 656 805 1 640 337 364
Total produits financiers (V)			2 679 176	2 979 388
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 116 392 1 385 073 304	13 486 461 1 908 214
Total charges financières (VI)			5 501 769	15 394 675
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 822 593	-12 415 287
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			318 225	-15 604 863

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	409	116 445
Sur opérations en capital	235 607	246 024
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	28 230	29 498
Total produits exceptionnels (VII)	264 246	391 966
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		182 486
Sur opérations en capital	70 672	167 340
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	70 672	349 826
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	193 575	42 140
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 017 304	-2 806 373
Total des produits (I+III+V+VII)	128 577 180	123 125 776
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	126 048 076	135 882 126
BENEFICE OU PERTE	2 529 104	-12 756 350
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		681 881
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	508 962	

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 118 871 507 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2 529 104 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation des créances : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode de premier entré premier sorti. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

- Stocks de plants : ils sont évalués sur la base des coûts de production.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les provisions pour dépréciation des créances clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.3.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

2.3.3. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans

* Autres immobilisations incorporelles :

Usufruit 16 ans

* Terrains et aménagements : non amortissable

* Constructions : 10 à 30 ans

* Agencements des constructions : 7 à 20 ans

* Installations techniques : 3 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers: 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 3 ans

* Matériel de bureau : 2 à 10 ans

* Matériel informatique : 2 à 10 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

2.3.4. Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

2.3.5. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.7. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.3.8. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

2.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

2.3.10. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.3.11. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.3.12. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

2.4. FAITS CARACTERISTIQUES

2.4.1. Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires des ventes de marchandises de 2.8 % et une diminution du taux de marge commerciale.

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe augmente de 1.8 %.

Le résultat net s'établit à 2 529 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 930 k€ contre -3 260 k€ l'exercice précédent, soit une variation de 6 190 k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à:

- augmentation de la marge globale de 628 k€ ;
- diminution des autres achats et charges externes de 1 012 k€ ;
- augmentation des charges de personnel de 643 k€ ;
- diminution de la charge nette des clients douteux de 6 619 k€ ;
- augmentation de la charge nette de dépréciation de stocks de 245 k€ ;
- diminution de la charge nette liée aux amortissements 43 k€ ;
- augmentation de la charge liée aux provisions pour risques et charges 196 k€ ;
- diminution de la charge liée aux impôts taxes 56 k€ ;
- augmentation des autres charges 1 380 k€
- augmentation des autres produits nets 301 k€.

2.5. NOTES SUR LE BILAN

2.5.1. Actif immobilisé

1) Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	14 416 640	22 479	575 048	13 864 071
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 224 700	27 154		2 251 854
Immobilisations incorporelles	16 641 340	49 633	575 048	16 115 925
- Terrains	1 348 711		2 314	1 346 397
- Constructions sur sol propre	7 196 494	94 022		7 290 516
- Constructions sur sol d'autrui	5 141 875	20 650		5 162 525
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 042 370	11 040		4 053 410
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 585 165	296 456	27 922	8 853 699
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 572 922	181 224		3 754 146
- Matériel de transport	4 019 440	352 464	305 083	4 066 821
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	983 122	12 280	2 118	993 285
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	111 707		50 373	61 335
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 001 806	968 136	387 809	35 582 134
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	29 418 743	2 828 500	8 347	32 238 896
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	335 023	39 167	10 797	363 393
Immobilisations financières	29 753 768	2 867 667	19 144	32 602 290
ACTIF IMMOBILISE	81 396 913	3 885 436	982 001	84 300 349

2.5.2. Immobilisations incorporelles

a) Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	8 496 468			8 496 468
Mali de fusion			5 187 192	5 187 192
Fonds commercial			180 411	180 411
Total	8 496 468		5 367 603	13 864 071

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les cash flows futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, même lorsqu'il n'existe aucun indice de perte de valeur.

Dépréciation du fonds commercial : 180 411 euros

b) Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Des tests de dépréciation leur sont appliqués et une dépréciation est constatée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur des titres.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 5 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Au 30/09/2025 :

- L'entité GV Egypte est dépréciée à hauteur de 100% tant sur les titres de participation pour 25 740 Euros que sur les créances rattachées pour 180 864.15 Euros.

- La filiale ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a réalisé un exercice déficitaire qui a significativement impacté ses capitaux propres. Les titres de la société ABJP ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100% dans les comptes de la société GRAINES VOLTZ, pour un montant de 4 184 874 Euros. La créance rattachée à cette participation s'élève à 16 334 139 €. Elle a également fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 9 186 984 €.

- Les titres de la société GRAINES VOLTS Italie ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 812 500€.

- Les titres de la société PROGREF ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 76 688€.

c) Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU PROGREF	68	508	100,00	600	523	527		840	-65	
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLA GV EGYPT	1 500	-7 097	100,00	4 185		16 334		9 561	-2 329	
			99,00	26		181				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	192	100,00	2 373	1 560			6 642	-369	
GV MAROC	9	-414	100,00	9	9			4 379	-1 085	
GV DEUTSCHLAND	1 000	2 419	100,00	5 500	5 500	2 500	3 000	24 678	-47	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles

d) Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 783 206	182 307		1 965 513
Immobilisations incorporelles	1 783 206	182 307		1 965 513
- Terrains	104 372	3 246		107 618
- Constructions sur sol propre	12 254 182	456 993		12 711 175
- Constructions sur sol d'autrui	39 935			39 935
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	702 256	60 480		762 736
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 295 844	730 737	5 378	6 021 203
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 783 132	299 573		2 082 704
- Matériel de transport	2 756 413	575 637	259 269	3 072 781
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	885 406	41 245	2 118	924 534
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	23 821 540	2 167 912	266 765	25 722 687
ACTIF IMMOBILISE	25 604 746	2 350 219	266 765	27 688 200

2.5.3. Actif circulant

a) Stocks

La société dispose d'informations comptables pour affiner la méthode de valorisation des stocks. Les informations complémentaires portent sur l'intégration dans les coûts des charges suivantes :

- Frais d'analyse complémentaires rattachés au stock ;
- Frais du service achat exclusivement rattachés aux semences ;
- Valorisation des sachets lors de la pesée ;
- Coûts de production.

Ces charges se rajoutent aux frais de transport liés à l'achat, aux frais de manutention et aux escomptes obtenus.

b) Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 75 617 728 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	19 542 064		19 542 064
Prêts			
Autres	363 393		363 393
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	42 772 763	22 868 550	19 904 213
Autres	12 011 273	12 011 273	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	928 234	928 234	
Total	75 617 728	35 808 057	39 809 670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont ainsi été constatés pour un montant de 1 668 672 € tandis que des écarts de conversion passifs ont été enregistrés pour un montant de 6.5 k€.

c) Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	106 815
RABAIS.REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	8 291
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 059
PRODUITS A RECEVOIR. DIVERS	294 103
Total	412 267

d) Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	180 411			180 411
Immobilisations corporelles	70 618		25 174	45 444
Immobilisations financières	12 039 318	2 436 680	8 347	14 467 651
Stocks	502 816	981 908	502 816	981 908
Créances et Valeurs mobilières	9 443 062	1 089 314	1 278 375	9 254 001
Total	22 236 226	4 507 902	1 814 712	24 929 416
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		2 060 182	1 771 589	
Financières		2 447 720	8 347	
Exceptionnelles			25 174	

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dotation pour dépréciation à hauteur de 981 908 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :

Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante :

La provision pour dépréciation des stocks est estimée en fonction des durées de vie des semences en stocks. Il s'agit de la durée de vie moyenne constatée au sein de l'entreprise n'entraînant pas de perte de valeur ni de dégradation de la qualité des semences.

Les hypothèses de durée de vie varient entre 3 ans et 8 ans selon les espèces.

Pour les stocks présents au 30/09/2025, la date d'entrée en stock est comparée à la date de clôture. Si la durée de vie moyenne constatée est dépassée, le lot est provisionné à hauteur de 90%.

Au 30/09/2025, cette provision pour dépréciation des semences s'élève à 857 111 EUR.

Après application du taux de frais accessoires de 15.40% au 30/09/2025 et diminution d'un taux d'escompte sur achats de 0.84%, la provision pour dépréciation est de 981 908 €.

e) Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 9 216 512 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances clients	9 178 955
Autres créances	37 556
TOTAL	9 216 511

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :
Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire, d'une liquidation ou transmises à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées. Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90 %.

Les nouvelles créances introduites auprès des avocats sont dépréciées à hauteur de 50%.
Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 155 019 € au 30/09/2025 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (6 fois)
- caution hypothécaire (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 131 485 €.
Le produit net du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 180 k€ contre une charge nette de 6 440 k€ au cours de l'exercice précédent.

2.5.4. Capitaux propres

a) Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 480 265,00 euros décomposé en 1 480 265 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

b) Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 20/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-12 756 350
Prélèvements sur les réserves	12 756 350
Total des origines	
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	

c) Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	1 480 265				1 480 265
Primes d'émission	29 538 789				29 538 789
Réserve légale	148 025				148 025
Réserves générales	42 474 789	-12 756 350		12 756 350	29 718 439
Résultat de l'exercice	-12 756 350	12 756 350	2 529 104	-12 756 350	2 529 104
Subvention d'investissement	626 004			84 922	541 082
Provisions réglementées	7 177			3 056	4 121
Total Capitaux Propres	61 518 699		2 529 104	87 978	63 959 825

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 177		3 056	4 121
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	7 177		3 056	4 121
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			3 056	

d) Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		561 473			561 473
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 655 739	1 668 671	1 655 738		1 668 672
Pensions et obligations similaires	1 165 950	964 932	1 165 950		964 931
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 821 689	3 195 076	2 821 688		3 195 076
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 526 404	1 165 950		
Financières		1 668 672	1 665 341		
Exceptionnelles					

e) Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 710 104 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18 811 533	18 811 533		
- à plus de 1 an à l'origine	19 315 360	7 180 923	11 585 252	549 185
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 310 981	7 310 981		
Dettes fiscales et sociales	5 390 763	5 390 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	881 467	881 467		
Produits constatés d'avance				
Total	51 710 104	39 575 667	11 585 252	549 185
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 036 550			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 6 502 € au 30/09/2025.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec notre filiale en Egypte.

f) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 149 115	6 149 115	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	6 149 115	6 149 115	

g) Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 435 361
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	12 142
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	119 179
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	1 141 037
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	1 315 723
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	427 889
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	470 290
ETAT CHARGES A PAYER	557 102
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	790 464
CHARGES A PAYER DIVERS	90 943
Total	6 360 129

2.5.5. Autres informations

a) Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

En nombre : 2 208

En valeur : 81 650 euros

b) Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	928 234		
Total	928 234		

2.5.6. Notes sur le compte de résultat

1) Chiffre d'affaires

a) Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2025	30/09/2024
Ventes de marchandises	115 124 471	112 278 016
Prestations de services	1 906 847	1 560 720
TOTAL	117 031 319	113 838 737

Répartition par marché géographique

	30/09/2025	30/09/2024
France	94 839 345	87 770 313
Etranger	22 191 973	26 068 423
TOTAL	117 031 319	113 838 737

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 102 511 517 €.

2) Charges et produits d'exploitation et financiers

a) Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits financiers de participation	508 962	681 881
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	496 526	656 805
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 673 688	1 640 337
Différences positives de change		364
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 679 176	2 979 388
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 116 392	13 486 461
Intérêts et charges assimilées	1 385 073	1 908 214
Différences négatives de change	304	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	5 501 769	15 394 675
Résultat financier	-2 822 593	-12 415 287

3) Charges et Produits exceptionnels

a) Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

4) Résultat et impôts sur les bénéfices

a) Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	318 225	-2 065 698	2 383 923
+ Résultat exceptionnel	193 575	48 394	145 181
- Participations des salariés			
Résultat comptable	511 800	-2 017 304	2 529 104
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

b) Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 1 409 992 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	4 121
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	4 121
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	5 644 090
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	5 644 090
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	1 409 992
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

c) Effectif

Effectif moyen du personnel : 333 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	132	
Agents de maîtrise et techniciens	54	
Employés	108	
Ouvriers	39	
Total	333	

5) Informations sur les dirigeants

a) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de 399 878 euros.

6) Engagements financiers

a) Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
	Gage espèces 227 500
	Nantissement de fonds de commerce pari passu 10 500 000
	Nantissement de fonds de commerce 11 600 000
Avals et cautions	22 327 500
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	Garant autonome GVD 3 000 000
	3 000 000
Total	25 327 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société SA GRAINES VOLTZ s'est engagée, par le biais d'une lettre de soutien financier en date du 22/12/2025, à fournir les moyens nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation de sa filiale SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS, qu'elle détient à 100%, et dont les capitaux propres sont négatifs à hauteur de -5 597 353 € au 30 septembre 2025.

b) Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 964 931 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 964 931 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 78 511 €

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

La convention collective appliquée est IDCC1077 Produits du sol : négoce et industrie.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2025. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3.50 % au 30 septembre 2025.

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2025 à 964 931 €. La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 78 511 € au 30 septembre 2025.

La variation de la provision relative aux engagements de retraite, génère un impact global de 201 019 € sur les comptes. Ce montant est enregistré dans les postes de dotations aux provisions et reprises de provisions.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

7) Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57	113 838 736,82	117 031 318,77
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88	4 896 550,43	5 925 540,31
Impôts sur les bénéfices	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00	-2 806 373,00	-2 017 304,00
Participation des salariés	1 081 401,00				
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27	-12 756 349,91	2 529 104,01
Résultat distribué	2 960 530,00				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	8,95	4,97	3,55	5,20	5,37
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	7,39	4,82	1,47	-8,62	1,71
Dividende distribué	2,29				
Personnel					
Effectif salariés	294	358	358	355	333
Montant de la masse salariale	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,68	16 969 747,31	17 430 627,46
Montant des sommes versées en avantages sociaux	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25	6 677 133,90	6 858 983,25

8) Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2025	%	30/09/2024	%
Ventes de marchandises	115 124 471	100,00	112 278 016	100,00
Achats de marchandises	49 836 238	43,29	49 663 841	44,23
Variation stocks de marchandises	5 954 037	5,17	2 502 306	2,23
Marge commerciale	59 334 196	51,54	60 111 868	53,54
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	1 906 848	100,19	1 560 721	111,09
Production stockée	-3 626	-0,19	-155 788	-11,09
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	1 903 222	100,00	1 404 933	100,00
Achats matières et consommables	3 311 030	173,97	3 916 147	278,74
Variation stocks de matières	-103 474	-5,44	198 751	14,15
Sous-Traitance				
Marge de production	-1 304 334	-68,53	-2 709 965	-192,89
ACTIVITE	117 027 693	100,00	113 682 949	100,00
MARGE GLOBALE	58 029 861	49,59	57 401 904	50,49
Autres achats et charges externes	25 839 248	22,08	26 851 435	23,62
VALEUR AJOUTEE	32 190 613	27,51	30 550 469	26,87
Subventions d'exploitation			2 625	
Impôts & taxes	1 022 295	0,87	1 075 912	0,95
Salaires	17 430 627	14,89	16 969 747	14,93
Charges sur salaires	6 858 983	5,86	6 677 134	5,87
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 878 707	5,88	5 830 301	5,13
Autres produits , Reprise amortissements	8 395 380	7,17	5 998 175	5,28
Autres Charges	6 407 148	5,47	5 605 024	4,93
Dotations amortissements et provisions	5 936 806	5,07	9 483 702	8,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 930 133	2,50	-3 260 250	-2,87
Opérations en commun	210 685	0,18	70 674	0,06
Produits financiers	2 679 176	2,29	2 979 388	2,62
Charges financières	5 501 769	4,70	15 394 675	13,54
Résultat financier	-2 822 593	-2,41	-12 415 287	-10,92
RESULTAT COURANT	318 225	0,27	-15 604 863	-13,73
Produits exceptionnels	264 246	0,23	391 966	0,34
Charges exceptionnelles	70 672	0,06	349 826	0,31
Résultat exceptionnel	193 575	0,17	42 140	0,04
Impôts sur les bénéfices et participation	-2 017 304	-1,72	-2 806 373	-2,47
RESULTAT NET	2 529 104	2,16	-12 756 350	-11,22

9) Capacité d'autofinancement

	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	2 529 104	-12 756 350
+ Dotations aux amortissements	4 797 940	14 228 801
+ Dotations aux provisions	3 195 076	1 830 737
+ Dotations pour dépréciation des actifs	2 060 182	6 910 625
- Reprises sur charges calculées	4 639 457	2 510 889
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	84 922	72 174
- Prix de cession d'immobilisations (775)	150 685	173 850
+ VNC des immobilisations cédées (675)	70 672	167 340
= Capacité d'autofinancement	7 777 909	7 624 239

	30/09/2025	30/09/2024
Excédent Brut d'Exploitation	6 878 707	5 830 301
+ Transfert de charges	250 494	346 630
+ Autres produits d'exploitation	5 207 347	4 810 491
- Autres charges d'exploitation	6 407 148	5 605 024
+ Quote-part des opérations faites en commun	210 685	70 674
+ Produits financiers	1 005 488	1 339 051
- Charges financières	1 385 377	1 908 214
+ Produits exceptionnels	409	116 445
- Charges exceptionnelles		182 486
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-2 017 304	-2 806 373
= Capacité d'autofinancement	7 777 909	7 624 239

10) Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	7 777 909	
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible	7 777 909	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	736 529	
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	5 003 186	
Subventions d'investissement		
Total des ressources	13 517 624	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail) Charges à répartir sur plusieurs exercices		3 826 716
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		7 036 550
Total des emplois		10 863 266
Variation du fonds de roulement net global	2 654 358	

	30/09/2025	30/09/2024	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	28 302 060	34 156 249		5 854 189
Avances et acomptes versés sur commandes	55 174	426 589		371 416
Comptes clients, comptes rattachés	42 772 763	43 965 862		1 193 099
Autres créances	12 011 273	10 708 015	1 303 259	
Comptes de régularisation	2 596 906	2 899 817		302 912
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	7 310 981	6 212 299		1 098 682
Dettes fiscales et sociales	5 390 763	4 310 765		1 079 998
Autres dettes	881 467	943 182	61 715	
Comptes de Régularisation	6 502	7 417	915	
Dégagement net de fonds de roulement				8 534 406
Variation de la trésorerie active	1 450 598	3 777 330		2 326 732
Variations de la trésorerie passive	18 811 533	32 327 029	13 515 496	
Variation nette de trésorerie			11 188 764	
Variation du fonds de roulement net global			2 654 358	

11) Tableau des flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	2 930 133
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	2 709 236
= Résultat brut d'exploitation	5 639 369
-Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	6 333 281
- Variation des créances d'exploitation	10 645 481
+ Variation des dettes d'exploitation	1 664 015
= Flux net de trésorerie d'exploitation	24 282 145
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-1 385 377
+ Produits financiers	1 216 173
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	2 037 307
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	409
- Variation des autres créances liées à l'activité	-8 916 151
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-633 386
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	16 601 120
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-3 826 716
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	130 682
+ Réduction d'immobilisations financières	585 844
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-276 657
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-3 386 847
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire	
- Réduction de capital	
- Dividendes versés	
+ Emissions d'emprunts	5 000 000
- Remboursements d'emprunts	-7 036 550
+ Subventions d'investissements reçues	
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	55 200
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 981 350
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	
	11 232 924
+ Trésorerie d'ouverture	-28 631 349
= Trésorerie de clôture	-17 398 425

2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



35 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50, Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DU FONDS COMMERCIAL

(Voir notes – Règles et méthodes comptables et Immobilisations incorporelles – Fonds commercial de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, la société a acquis des fichiers clients et a reconnu plusieurs malis de fusion.

Au 30 septembre 2025, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 13,7 millions d'euros, soit 11,51% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces actifs, ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles ces actifs incorporels ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les tests de dépréciation ont été mis en œuvre par la Direction sur la base des projections de flux de trésorerie de la société Graines Voltz S.A. sur une période de 5 ans puis extrapolées sur les années suivantes. Les modalités du test de dépréciation sont décrites en note « Notes sur le bilan – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial ».

Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement du test de perte de valeur, examiné ses modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évolue la société, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

(Voir note – Immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2025 respectivement pour un montant net de 7,6 millions d'euros et 10,2 millions d'euros, soit 14,95% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces titres, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable du rendement de l'activité de chaque filiale, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 5 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Une dépréciation est constatée sur les titres de participation et/ou les créances rattachées si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement du test de dépréciation, examiné ses modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évolue chaque filiale, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans la note de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Informations sur les rémunérations, avantages et engagements de toute nature

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes annuels selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes annuels joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM EST.

Au 30 septembre 2025, Grant Thornton était dans la 9^{ème} année de sa mission et RSM EST dans la 17^{ème} année sans interruption, dont respectivement huit et seize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

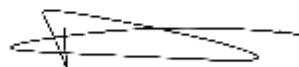
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 29 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



Mallory DESMETTRE
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé

3. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2025** ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

3.1. INFORMATIONS GENERALES

Il est précisé que notre société détient depuis :

- Le 1^{er} avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1^{er} octobre 2020, 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA SRL dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

I GRAINES VOLTZ SA - Comptes annuels - Situation de la société - Evolution prévisible

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

3.1.1. Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de vente de marchandises de 2,8% et une diminution du taux de marge commerciale.

Le chiffre d'affaires hors vente intra-groupe augmente de 1,8%.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 930 k€ contre -3 260 k€ au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 6 190 k€.

Le résultat net s'établit à 2 529 k€.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Une augmentation de la marge globale de 628 k€
- Une diminution des autres achats et charges externes de 1 012 k€
- Une augmentation des charges de personnel de 643 k€
- Une diminution de la charge nette des clients douteux de 6 619 k€
- Une augmentation de la charge nette de dépréciation des stocks de 245 k€
- Une augmentation de la charge liée aux provisions pour risques et charges de 196 k€
- Une augmentation des autres charges de 1 380 k€
- Une augmentation des produits nets de 301k€

3.1.2. Situation de la société durant l'exercice écoulé

a) L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	113 838 737	117 031 319
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9 483 702	5 936 805
Résultat d'exploitation	- 3 260 250	2 930 133
Résultat financier	- 12 415 287	- 2 822 593
Résultat exceptionnel	42 140	193 575
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les sociétés	- 2 806 373	- 2 017 304
Résultat de l'exercice	- 12 756 350	2 529 104

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

b) Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) est de 19 315 360 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ;

Ratios :

$\frac{\text{Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an)}}{\text{capitaux propres}} = 18,97 \%$	contre 23,70 % l'exercice précédent
--	--

$\frac{\text{Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an)}}{\text{Chiffre d'affaires}} = 10,37 \%$	contre 12,81 % l'exercice précédent
--	--

c) Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ qui figure en annexe du rapport de gestion.

d) Principaux risques

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetés, durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

e) Guerre en Ukraine

Nous vous rappelons que le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial et n'a pas cessé à ce jour. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation, a eu des impacts sur nos échanges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

A la date de la clôture des comptes de 2025, il n'a été relevé aucun élément lié à ce conflit qui pourrait affecter la poursuite de l'activité de la Société.

3.1.3. Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Au moment de l'établissement des comptes annuels, nous n'avons pas à notre connaissance, relevé d'événements postérieurs à la clôture, significatifs.

Néanmoins, nous vous apportons la précision suivante. Suite à l'obtention de la dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Graines Voltz octroyée par l'Autorité des marchés financiers, Monsieur Serge Voltz a procédé le 19 décembre 2025 à des donations portant sur des parts sociales de la société Albatros (820 950 954 RCS Colmar), qui détient 57,06% du capital et des droits de vote de GRAINES VOLTZ, au profit de ses quatre enfants, de sa femme et de Monsieur Hugo Bony.

A la date d'arrêté des comptes soit au **29 janvier 2026**, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.1.4. Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Compte tenu du fait que le premier trimestre (octobre – décembre) ne représente qu'une part mineure de l'activité (moins de 10%) et que le contexte économique demeure incertain, GRAINES VOLTZ est conduit à une nécessaire prudence en matière de prévision d'activité et ne souhaite pas se prononcer sur un objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice à venir.

3.1.5. Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de recherches et de développement pour un montant de **7 941 684 €**, au cours de l'exercice, ouvrant droit au crédit impôt recherche.

Notre société a réalisé des essais de semences pour un montant de **85 634 €** hors taxes payés à des organismes extérieurs.

Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2025, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2024. Ce crédit d'impôt s'élève à **2 383 k€**.

Les dons réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 942 300 € dont 929 400 € de don de semences à l'Ukraine. Les dons effectués ont donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'impôt mécénat de 565 380 €.

II GRAINES VOLTZ ESPANA – GRAINES VOLTZ MAROC – GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND – GRAINES VOLTZ ITALIA – PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

Au cours de l'exercice, la situation de nos filiales a été la suivante :

a) GRAINES VOLTZ MAROC

La société **GRAINES VOLTZ MAROC** a clôturé son exercice le 30 septembre 2025. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 379 k€ contre 4 790 k€ et son résultat net ressort à -1 085 k€ contre -967 k€ l'exercice précédent.

b) GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH

La société **GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH** a clôturé son exercice le 30 septembre 2025. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 24 678 k€ contre 23 784 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à - 47 k€ contre 145 k€ au titre de l'exercice précédent.

c) GRAINES VOLTZ ITALIA

La société **GRAINES VOLTZ ITALIA** a clôturé son exercice le 30 septembre 2025. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 642 k€ contre 5 113 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à -369 k€ contre - 383 k€ au titre de l'exercice précédent.

d) PROGREF

La société **PROGREF** a clôturé son exercice le 30 septembre 2025. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 840 K€ contre 771 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à -65 k€ contre 34 k€.

e) ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

La société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a clôturé son exercice le 30 septembre 2025. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9 561 k€ contre 9 158 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à -2 329 k€ contre - 3 451 k€ au titre de l'exercice précédent.

III COMPTES CONSOLIDES GRAINES VOLTZ – GRAINES VOLTZ MAROC - GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH – GRAINES VOLTZ ITALIA – PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

a) Comptes

	Exercice 2024	Exercice 2025
Chiffre d'affaires hors taxes	134 403 254	137 946 129
Résultat opérationnel courant	4 045 899	3 618 669
Autres produits et charges opérationnels	- 7 031 401	- 16 414
Résultat opérationnel	- 2 985 503	3 602 254
Coût de l'endettement financier net	- 1 918 527	- 1 389 082
Autres produits et charges financières	76 828	234 331
Charge d'impôt	926 817 2 980	780 527 2 980
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net	- 5 754 021	1 666 976
<i>Part du groupe</i>	<i>- 5 828 824</i>	<i>1 627 346</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>74 503</i>	<i>39 630</i>
Résultat net de base par action	-3,89	1,13
Résultat net dilué par action	-3,89	1,13

GRAINES VOLTZ publie son Rapport Financier Annuel (RFA) au format électronique européen (European Single Electronic Format : ESEF), avec le balisage de ses notes annexes par bloc, en plus de ses états financiers primaires.

Pour élaborer ses comptes consolidés au 30 septembre 2025, le groupe utilise les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2024, en les adaptant des normes, interprétations et amendements adoptées par la Commission Européenne et applicables ou appliqués par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les comptes consolidés annuels de l'exercice comparatif sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne (site internet : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

La première présentation des comptes consolidés en normes IFRS par la société GRAINES VOLTZ a été réalisée pour les comptes consolidés clos le 30 septembre 2009.

La présentation des flux de trésorerie a été réalisée en suivant la méthode directe. Il s'agit de la méthode préférentielle préconisée par la norme internationale IAS7.

Le groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations ou amendements dont l'application n'est pas obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2024.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- Les sociétés Graines Voltz SA, Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, Graines Voltz Italia, Progref et André Briant Jeunes Plants qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2025.

b) Opérations de la période et évolution prévisible du groupe

Les principaux indicateurs présentent une amélioration globale entre les deux exercices avec une hausse du chiffre d'affaires de 134,4 M€ à 137,9 M€, une maîtrise des charges de personnel en recul de 35 M€ à 34,3 M€.

Ceci permet de stabiliser la performance opérationnelle courante, dans un contexte de légère érosion de la marge (de 53,2% à 51,7% du chiffre d'affaires, soit - 1,5 point), et d'une augmentation des dotations nettes aux provisions de 0,3 M€ à 1,6 M€.

Le résultat opérationnel se redresse fortement passant de -3 M€ à +3,5 M€. Conjugué à la diminution du coût de l'endettement financier net (de -1,9 M€ à - 1,4 M€) et à la diminution de la charge d'impôt (de -0,9 M€ à -0,8 M€), le résultat net part du groupe s'établit à 1,6 M€ contre une perte de 5,8 M€ l'exercice précédent.

Le groupe vise à consolider la progression de son chiffre d'affaires en capitalisant sur la solidité de ses positions commerciales, tout en renforçant la sélectivité et la valeur de son offre afin de mieux protéger ses marges. La priorité sera donnée à l'amélioration de la rentabilité par la poursuite du travail engagé sur la structure de coûts, avec un suivi plus fin des gains opérationnels et la mise en œuvre d'actions supplémentaires d'optimisation.

Les chantiers de mise à plat des opérations seront poursuivis, avec l'objectif de limiter progressivement leur impact négatif sur les comptes et de faire émerger des économies récurrentes à moyen terme. Dans un environnement concurrentiel toujours actif, l'entreprise restera attentive à l'évolution de ses marchés et adaptera ses politiques commerciales et tarifaires afin de trouver le meilleur équilibre entre croissance et rentabilité.

3.2. MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

3.2.1. Modifications de présentation

Néant

3.2.2. Changement de méthode de consolidation

Néant

3.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.3.1. Prise de participation

Aucune prise de participation n'a eu lieu depuis le 1^{er} octobre 2024.

3.3.2. Entrée dans le périmètre

Aucune société n'a intégré le périmètre depuis le 1^{er} octobre 2024.

3.3.3. Variation de périmètre

Aucune variation du périmètre n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

3.3.4. Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals
 donnés par l'entreprise (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier
 exercice clos (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU PROGREF	68	508	100,00	600	600	527		840	-65	
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLA GV	1500	-7 097	100,00	4 185		16 334		9 561	-2 329	
EGYPTE			99,00	26		181				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	192	100,00	2 373	2 373			6 372	-369	
GV MAROC	9	-414	100,00	9	9			4 317	-1 069	
GV DEUTSCHLAND	1 000	2 419	100,00	5 500	5 500	2 500	3 000	24 678	-47	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

3.4. ASPECTS JURIDIQUES

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 2 529 104,01 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice **2 529 104,01 €**
Affecté au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2021/2022	-	-	-
2022/2023	-	-	-
2023/2024	-	-	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de 382 990 €, auxquels correspond un impôt de 95 747,50 € et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

3.5. AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

3.5.1. État de la participation des salariés au Capital : 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

3.5.2. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le conseil est composé de 5 membres dont 2 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité. Notre société satisfait donc aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant plus du tiers de femmes.

3.5.3. Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Serge VOLTZ, continue d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Hugo BONY exerce les fonctions de Directeur Général depuis le 1er octobre 2024, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024.

3.5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande. Les Administrateurs indépendants bénéficient d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2025, soit le 1er octobre 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

28 janvier 2025 – 20 mars 2025 – 22 avril 2025 – 13 juin 2025 – 24 juin 2025 – 30 juin 2025 – 23 septembre 2025.

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2024 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
 - La rédaction et l'adoption d'un règlement intérieur concernant le Conseil d'Administration ;
 - La mise en place de Comités spécialisés, leur composition et leur rôle ;
 - L'autorisation de se porter caution pour le compte d'une filiale ;
- Examen de la situation et des comptes consolidés au 31 mars 2025 et les informations prévisionnelles mises à jour ;
 - Conventions ;
 - Politique salariale ;
 - Examen des comptes prévisionnels au 30/09/2025 ;

- Des points d'étapes sur les fluctuations de personnel, le budget, les litiges en cours, la stratégie commerciale.

3.5.5. Code de gouvernement :

Le Conseil se recommande du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre l'ensemble des recommandations des codes précités ci-dessus, graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ces Codes soient mûrement réfléchis.

Il précise à ce sujet que :

- Aucun administrateur ne représente les salariés mais un administrateur cumule son mandat avec des fonctions salariées.
- Deux administrateurs d'expérience, indépendants dont les avis sont suivis, ont été nommés au sein du Conseil et permettent un débat harmonieux et serein.

A la clôture de l'exercice clos au 30/09/2025, le Conseil a constitué :

- Un comité des nominations ;
- Un comité des rémunérations ;
- Un comité des risques ;
- Un comité RSE ;
- Un comité stratégique.

Par ailleurs le Comité d'audit a été maintenu et, un Comité de Direction a été instauré en lieu et place du Comité de pilotage.

Les principaux rôles des Comités sont détaillés ci-dessous :

3.5.6. Le Comité des risques.

Ce comité a pour prérogatives de superviser et d'examiner les processus de gestion des risques de notre organisation, y compris la surveillance de l'environnement de contrôle interne et la supervision de la politique de dénonciation.

Le Comité des risques est un comité permanent du Conseil d'administration ayant le pouvoir délégué de prendre des décisions en son nom.

Le comité des risques est chargé d'exercer les fonctions suivantes :

- Examiner et assurer une surveillance générale des processus de gestion et d'atténuation des risques.
- Réviser régulièrement le registre des risques pour s'assurer que tous les risques importants ont été identifiés, que les scores d'impact et de probabilité ont été appliqués de manière appropriée et que les mesures d'atténuation, tant celles déjà mises en œuvre que celles proposées, sont adéquates et proportionnées
- Surveiller régulièrement les progrès par rapport au plan d'atténuation des risques convenu.
- Faire rapport et recommander d'accepter ou non le registre des risques au Conseil au moins une fois par an.
- Signaler sans délai au Conseil toute irrégularité découverte et recommander au Conseil des améliorations (le cas échéant).

Aux fins de réalisation de sa mission, le comité peut retenir les services de tout avocat indépendant, comptable indépendant ou autre professionnel qu'il juge approprié pour l'aider dans ses activités, y compris les enquêtes.

Ce comité est composé de Monsieur Jean-Christophe JULLIARD qui en assurera la présidence et de Madame Catherine GRAFF.

3.5.7. Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations doit permettre de placer le conseil d'administration dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux. Le comité des rémunérations s'assure que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la société, notamment par rapport à ses concurrents. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants.

Le comité des rémunérations fait des propositions ou recommandations au conseil par exemple quant à la mise en place d'une politique de rémunération globale (salaire de base, détermination de la partie variable, avantage en nature).

Par ailleurs, le comité est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux et son rôle peut être élargi à la définition de la politique générale de rémunération des cadres dirigeants (y compris les retraites, les indemnités de fin de carrière ou de séparation, les avantages divers et les règles de participation à l'actionnariat dans les éventuelles augmentations de capital).

Ce comité est composé de Monsieur Fredy FRITZINGER, qui en assure la présidence et de Madame Solène VOLTZ et Monsieur Jean-Christophe JULLIARD.

3.5.8. Le Comité des nominations

Le comité des nominations a pour prérogatives de faire des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration dans la sélection de nouveaux membres du Conseil, à partir de profil définis correspondant aux talents recherchés afin de compléter ceux déjà présents.

Il évalue l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ou de tout autre organe exerçant des fonctions de surveillance équivalentes.

Il précise les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein de ces conseils et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce Comité est composé de Monsieur Serge VOLTZ, qui en assure la présidence et de Monsieur Jean-Christophe JULLIARD et de Monsieur Fredy FRITZINGER.

3.5.9. Le Comité RSE

Le Comité RSE a pour vocation de piloter, d'animer et d'accompagner la démarche RSE au quotidien. Ce comité a pour rôle de proposer de nouvelles impulsions stratégiques (innovation produit, économie circulaire, etc ..) mais aussi des traductions concrètes de la stratégie RSE (tri des déchets, achats de produits biodégradables et équitables, covoiturage, achats de vélos, réduction des consommations d'énergie etc..).

Ces principaux travaux porte sur :

- La revue des publications obligatoires de la société en matière de RSE (déclaration de performance extra-financière) ;
- La définition et le suivi d'une stratégie ou feuille de route avec parfois l'indication de thématiques spécifiques : développement durable, climat, diversité, risques etc ..) ;
- La détermination des critères de rémunération variable extra-financiers des dirigeants ;
- La communication en matière de RSE ;
- L'élaboration de la raison d'être de l'entreprise si elle se penche sur cette question ;

Ce Comité est composé de Madame Catherine GRAFF, qui en assure la présidence et de Madame Ségolène VOLTZ.

3.5.10. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour objectif de soutenir la direction dans la construction de sa feuille de route, dans l'ajustement de la réalisation des objectifs, qui challengent les opérationnels dans l'exécution des orientations définies.

Le Comité Stratégique a pour objectif d'apporter des éléments de réflexion nécessaires pour orienter la direction dans ses choix stratégiques.

Le Comité Stratégique participe aux enjeux de bonne gouvernance de l'entreprise. Il conduit en effet le Conseil d'Administration à adopter une vision sur le long terme, en évitant des séances uniquement focalisées sur les aspects de reporting et de contrôle.

Ce Comité est composé de Madame Solène VOLTZ, qui en assure la présidence et de Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD.

3.5.11. Comité d'audit

Le Comité d'Audit présidé par Monsieur Fredy FRITZINGER, Administrateur Indépendant, est placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Est également membre de ce Comité, Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, administrateur indépendant via la société JC MANY CONSEIL qu'il représente.

Peuvent être amenés à collaborer à ce Comité, l'Expert-comptable de la société, les responsables comptables, et le cas échéant, les autres Chefs de service ou les partenaires financiers de la société.

Le Comité d'Audit est chargé en particulier de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions de la H2A consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ; le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit est intervenu notamment sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- certains points de vigilance relatifs aux règlements clients, et la sécurisation juridique des relations fournisseurs.

Par ailleurs, il est précisé que le Conseil d'Administration s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société :

- Banques pour les finances
- Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants

Eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

3.5.12. Administrateurs indépendants

Deux administrateurs pris en la personne de Monsieur Fredy FRITZINGER et Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, représentant de la société JC MANNY CONSEIL, sont qualifiés d'administrateurs indépendants.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration a retenu les critères du Code de gouvernement AFEP-MEDEF, savoir :

- Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature de ce soit avec la société, leur groupe, ou leur direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes.
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société,
 - salarié, dirigeant, mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
- Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.
- Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur intervient à la date des 12 ans.

3.6. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

3.6.1. Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **trois vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **quart** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :
Néant

- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :
La société ALBATROS
- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :
Néant

3.6.2. Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient :

- Depuis, le 1^{er} avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1^{er} octobre 2020, elle a acquis 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, a été acquis 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

3.7. AUTRES INFORMATIONS

3.7.1. Informations concernant les options d'achats d'actions

Au 30 septembre 2025, il n'existe plus de plan d'achat d'actions à destination des salariés.

3.7.2. Actions propres

Au 30 septembre 2025, la société GRAINES VOLTZ détient des actions propres selon le détail ci-après :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des achats : 0
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des ventes : 0

- Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :
 - Nombre : 2 208
 - Valeur : 20 €/action
 - Valeur nominale : 1 €

- Motifs des acquisitions et cessions effectuées :
Souscription d'un contrat de liquidité en date 23 mai 2022, lequel a été suspendu en date du 5 septembre 2023. Il peut être repris à tout moment.

- Fraction du capital qu'elles représentent
 - nombre à l'ouverture de l'exercice : 0
 - total des achats : 0
 - total des ventes : 0
 - nombre à la clôture de l'exercice : 0,149 %

3.7.3. Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux

Mr Serge VOLTZ achats : 0 ventes : 0	Mr Hugo BONY achats : 50 ventes :
Mr Fredy FRITZINGER achats : 0 ventes : 0	Mme Solène VOLTZ achats : 0 ventes : 0
Mme Catherine GRAFF achats : 50 ventes : 0	JC MANNY CONSEIL achats : 50 ventes : 0

3.7.4. L'actionnariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 480 265 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans.

Au 30 septembre 2025, GRAINES VOLTZ détenait 2 208 actions dans le cadre de son contrat de liquidité conclu avec la banque GILBERT DUPONT.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

3.7.5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.8. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de la clôture du présent exercice, la société GRAINES VOLTZ est tenue d'établir la déclaration de performance extra financière qui est jointe au rapport financier. L'ensemble des conséquences environnementales et sociales y sont exposées.

3.9. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptées aux particularités du pays concerné.

Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts-comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

3.9.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

a) Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

b) Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

c) Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.9.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable

- le Directeur administratif et financier
- l'Expert-comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Directeur Général
- le Président du Conseil d'Administration

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président du Conseil d'Administration, et présenté au Conseil d'Administration du 29 janvier 2026 lors de l'arrêté des comptes.

3.9.3. Rôle du président et du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité de direction.

Il est ici rappelé qu'aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, Monsieur Serge VOLTZ, a fait part à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société et il a proposé de désigner un Directeur Général pris en la personne de Monsieur Hugo BONY, avec effet au 1^{er} octobre 2024.

Il est rappelé également que Monsieur Serge VOLTZ continue d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Aussi et, à compter du 1^{er} octobre 2024, le Conseil d'Administration a ainsi opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

3.9.4. Organisme indépendant ou du (des) Commissaire(s) aux comptes, en charge de la certification des informations en matière de durabilité.

L'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, transposant la Directive Européenne n°2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite Directive CSRD) imposent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de nouvelles obligations de reporting, de publication et de certification d'informations en matière de durabilité (impacts et risques sur l'environnement, la société, les êtres humains et l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise etc.) dans une section distincte, dont le contenu devra être certifié par un contrôleur dédié, du Rapport de gestion du Groupe.

En application des dispositions de l'article L233-28-4 III du Code de Commerce, ces informations figurant dans une section dédiée du Rapport de gestion doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux comptes ou un Organisme Tiers Indépendant spécialement nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions du titre II du livre VIII dudit Code.

En application de ces dispositions, a été désigné aux termes de l'Assemblée Générale en date du 20 mars 2025, le Cabinet Alcé Expertise, représenté par Madame Aurélie JAEG, sis 29 rue du Colisée à PARIS (75008) en qualité d'organisme tiers indépendant, en charge de la certification des informations en matière de durabilité de la Société pour une durée de TROIS - (3) exercices, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice à clore le 30/09/2027.

3.9.5. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

a) Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

b) Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à des activités de commerce et de production. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

c) Risque fournisseurs

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité.

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements, le groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10% de l'activité globale.

Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

d) Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement.

e) Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières, diversifiés et adaptés en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 25 des comptes consolidés.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

f) Assurances

GRAINES VOLTZ, du fait de son implantation géographique et de son activité, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels (inondations, grêle...), incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités et la situation financière du Groupe.

En vue de protéger ses actifs au niveau européen contre ces risques, GRAINES VOLTZ a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité.

g) Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

h) Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n°25 des comptes consolidés.

i) Risques liés à la croissance externe

Nature du risque

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de semences, mais également sur la croissance externe. Le Groupe GRAINES VOLTZ envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

Les risques induits par ces acquisitions reposent essentiellement sur une mauvaise estimation du marché de la cible de croissance externe et/ou une mauvaise analyse de la capacité à intégrer la société acquise.

- La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus de GRAINES VOLTZ. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non-alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises.
- La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Gestion du risque

Le Comité de direction du Groupe a défini ses priorités et une stratégie de croissance externe (territoires, métiers, taille, performance économique...). GRAINES VOLTZ réalise pour chaque dossier étudié :

- Une analyse fine des cibles par une équipe pluridisciplinaire de financiers, spécialistes de M&A, d'experts produits, de commerciaux... afin de pouvoir déceler les forces et faiblesses de chaque cible.
- La création d'un business plan détaillé permettant d'anticiper le niveau de risque de la cible avant sa finalisation.
- Une feuille de route définissant pour chaque activité de la cible les tâches et les contrôles à réaliser pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs et ainsi minimiser les risques d'erreurs.
- La mise en place d'une cellule d'écoute des nouveaux collaborateurs et la réorientation d'une cible acquise permet d'adapter le modèle GRAINES VOLTZ à l'environnement de son nouveau marché sans dévier de sa stratégie globale.

Le Groupe GRAINES VOLTZ dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

j) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé pouvant entraîner un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plus de 3 000 références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose de plus de 14 000 références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

k) Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III "Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne". Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

l) Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre deux pays

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un événement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne GRAINES VOLTZ, le Groupe estime, à ce stade du conflit, qu'il est faiblement exposé à ce risque pour les raisons suivantes :

GRAINES VOLTZ n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces deux pays. Le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente une part faible, inférieure à 0,02% du chiffre d'affaires du Groupe. Il n'y a pas de créances ouvertes avec les clients de ces deux pays au 30 septembre 2025.

En revanche, en conséquence des tensions économiques issues de ce conflit, le Groupe demeure exposé aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, des coûts d'achat du gaz pour les sites européens en France et en Allemagne, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

3.9.6. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

a) Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de direction, présidé par Monsieur Hugo BONY, Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit une fois par mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Monsieur Cédric HOCDE, Directeur Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

b) informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi du CSE)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CSE
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

c) procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Administratif et financier s'assure de la régularité des règlements.

d) système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées.

Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

L'infrastructure informatique repose sur un cluster de deux serveurs situés à COLMAR, répliqué en temps réel vers un serveur dédié à BRAIN-SUR-L'AUTHION et complété par des sauvegardes quotidiennes sur les NAS multi-sites, garantissant une reprise d'activité en environ 72 heures en cas de sinistre majeur.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1er semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel.

e) suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

f) contrôle des informations financières et comptables publiées

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président du Conseil d'Administration, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

3.10. AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mandats des administrateurs

Les mandats en qualité d'administrateur de Monsieur Serge VOLTZ et JC MANNY CONSEIL arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, il vous sera proposé de les renouveler dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans.

3.11. CONFLITS D'INTERETS

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels ; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L. 225-37 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société	Date d'échéance du mandat
Monsieur Serge VOLTZ	Président du Conseil d'Administration	./.	Gérant de la société civile "ALBATROS" Co-gérant de la SCI VOLTZ et de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND	2025
Monsieur Hugo BONY	Directeur Général	./.	Gérant de la société Laboratoire Angevin des Plantes Président de HBY Cogérant de la SCI FBDL	2025
Monsieur Fredy FRITZINGER	Administrateur Indépendant	./.	Expert-comptable retraité Co-Gérant de la SC3F Gérant de la SARL VALTHOLARGUE Administrateur de HUSSON INTERNATIONAL et SOCIETE FINANCIERE DU VAL D'ORBEY	2026
Madame Solène VOLTZ	Administrateur	./.	Salariée de la société GRAINES VOLTZ	2026
La société JC MANNY Représentée par Monsieur Jean- Christophe JUILLIARD	Administrateur Indépendant	./.	-	2025
Madame Catherine GRAFF	Administrateur	./.	Retraitée de la société GRAINES VOLTZ	2029

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Le mandat de Monsieur Serge VOLTZ a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2020 ; celui-ci venant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, il vous sera proposé de le renouveler dans son mandat pour une nouvelle période de 6 années.

Monsieur Fredy FRITZINGER et Madame Solène VOLTZ ont été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mars 2021.

Madame Catherine GRAFF a été nommée aux termes d'une Assemblée Générale en date du 20 mars 2025 pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Laurent FUCHS démissionnaire, et viendra donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30/09/2029.

La société JC MANNY CONSEIL représentée par Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD a été désigné administrateur en remplacement de Mme Martine VOLTZ démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 ; celui-ci venant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, il vous sera proposé de le renouveler dans son mandat pour une nouvelle période de 6 années.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à des administrateurs indépendants. Sont qualifiés d'administrateurs indépendants et occupent ce poste à ce jour : Monsieur Fredy FRITZINGER et Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD représentant de la société JC MANNY CONSEIL.

Auto – évaluation du Conseil d'Administration :

Processus annuel d'évaluation formalisée du Conseil dans le cadre du Code AFEP-MEDEF, auquel la Société se réfère et des recommandations de place comme celles de l'AMF.

Objectifs principaux :

- . Vérifier que les ordres du jour des réunions du Conseil couvrent bien l'étendue de ses missions, que les questions importantes ont été convenablement préparées et débattues et mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil.

- . Mesurer l'adéquation des compétences et de la composition du Conseil avec les enjeux présents et futurs du groupe.

Formuler des suggestions d'amélioration.

Emettre des propositions sur les sujets stratégiques à approfondir au titre de l'année prochaine.

Thèmes principaux de l'évaluation :

- . La composition du Conseil, son organisation et son fonctionnement.

- . La qualité et la pertinence des informations communiquées.

- . L'engagement du Conseil dans la définition stratégique de la société.

- . L'activité et la composition des Comités.

- . Les principaux sujets de gouvernance.

Auto évaluation individuelle de la contribution de chaque administrateur au Conseil et aux Comités sur les sujets suivants :

- . Le temps consacré à la préparation du Conseil et des Comités.

L'attention portée à la relecture des procès-verbaux.

- . l'attention portée au respect de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

- . les compétences spécifiques mises à profit par le Conseil.

- . Les sujets sur lesquels il serait utile de se former.

Axes d'amélioration / actions à mener / thèmes à traiter

- . Composition du Conseil

Veiller lors du recrutement de futurs administrateurs à maintenir le niveau de diversité, de compétence et la parité.

- . Comités du Conseil

Point d'attention continu sur la transversalité des sujets de durabilité

Choix des modalités d'exercice de la direction générale :

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Serge VOLTZ, continue d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et depuis le 1er octobre 2024, Monsieur Hugo BONY exerce les fonctions de Directeur Général.

Ce dernier assure donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été dévolus par le Conseil d'Administration.

Les questions de gouvernance :

Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général qui fonctionne de façon très satisfaisante.
Complémentarité appréciée du Président et du Directeur Général :

- . Président, attentif à l'écoute, qui anime les discussions de façon très ouverte avec une excellente connaissance des sujets, ce qui est une réelle plus-value.
- . Transparence des échanges avec le Directeur Général permettant des discussions stratégiques approfondies dans un bon climat de confiance.

Comité de pilotage remplacé par le Comité de Direction :

Le Comité de pilotage a été supprimé et celui-ci a été remplacé par un Comité de Direction.

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur Général, Monsieur Hugo BONY et composé des responsables de groupe de services. Il a pour missions :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président du Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou avec une filiale :

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

PERSONNES INTERESSEES	NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION	MONTANTS
Monsieur Serge VOLTZ Co-gérant de la SCI VOLTZ Madame Solène VOLTZ, associée de la SCI VOLTZ	Bail Commercial Conseil d'administration des 22 septembre, 13 décembre 2016, 26 février 2020 et 30 janvier 2024	21 361,27 € mensuel HT par suite d'un avenant en date du 30/01/2024 avec effet au 01/01/2023 Soit un rappel de loyers sur l'exercice 2023 de 12 748,92 € HT comptabilisé au titre de l'exercice clos au 30/09/2025
Monsieur FRITZINGER Fredy	Rémunération au titre de missions exceptionnelles Conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22 août 2022	7 250 € HT + 336 euros de remboursement de frais (facture du 30/09/2025)

Procédure mise en place pour les conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L. 225-39 deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil a confié à Monsieur Fredy FRITZINGER, administrateur indépendant, en lui laissant libre choix de ses interventions et conseils, le soin d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Sa mission n'a révélé aucune anomalie, les conventions réunissant les critères requis.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société ;

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire en date du 2 juillet 2021, le Conseil d'Administration a été autorisé à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

Dans le cadre de cette délégation un contrat de liquidité a été souscrit en date 23 mai 2022, avec la Banque GILBERT DUPONT, lequel a été suspendu en date du 5 septembre 2023. Etant précisé qu'il peut être repris à tout moment. Au 30 septembre 2025, la société GRAINES VOLTZ détenait 2 208 actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de reconduire pour une période de 18 mois, l'autorisation du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions ne pouvant excéder :

- 10% du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) ;
- 5% du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Dans les conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 23 euros par action (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix maximum sera ajusté en conséquence.
- A titre indicatif, sans tenir compte des actions déjà détenues, le montant maximal théorique que la Société pourrait consacrer à des achats d'actions dans le cadre de la présente résolution serait de 3 353 814 d'euros (hors frais d'acquisition), correspondant à 145 818 actions acquises au prix unitaire (hors frais d'acquisition) de 23 euros décidé ci-dessus et sur la base du capital social au jour de la présente assemblée générale.
- Cette autorisation est consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.
- Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10% des actions composant le capital social à la date considérée.
- L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens, sur le marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Graines Voltz dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, ou (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi en particulier par les articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail (y compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail), et de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de réduire le capital de la Société par annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- et, plus généralement, de réaliser toute opération qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.
- Le Conseil d'administration devra informer l'Assemblée générale, dans les conditions légales, des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

Rémunération des dirigeants dans la société :

Il a été attribué aux mandataires sociaux au titre de l'exercice une rémunération totale de 399 878 € bruts se décomposant comme suit :

. Monsieur Serge VOLTZ, Président du Conseil d'Administration

La rémunération du mandataire social se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction dans les proportions suivantes :

- Salaire annuel brut - 99 878 €
- Avantage en nature véhicule brut annuel - 1 944 €

. Monsieur Hugo BONY, Directeur Général

La rémunération du mandataire social se compose d'un salaire fixe et d'un salaire variable déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction dans les proportions suivantes :

- Salaire annuel brut - 200 000 € auquel s'ajoute une rémunération variable sur des objectifs d'organisation opérationnelle et corrélée avec un critère de rentabilité pour un montant de 50 000 € ainsi qu'une prime exceptionnelle d'un montant de 50 000 € brut provisionnées au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 lesquelles seront versées sur l'exercice 2026.
- Avantage en nature véhicule brut annuel - 21 184 €

Ces rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale du 20 mars 2025 ayant fixé les rémunérations totales attribuées pour l'exercice 2025 (01/10/2024 - 30/09/2025) aux membres des organes de direction.

Pour l'exercice 2026 (01/10/2025 - 30/09/2026) et après avis du Comité de rémunérations, il est proposé que les membres des organes de direction pourront bénéficier d'une rémunération au titre de leurs fonctions, à savoir :

- les administrateurs pourront bénéficier d'une rémunération dans la limite d'une enveloppe globale d'un montant de 50 k€.
- le Président du Conseil d'Administration pourra bénéficier outre d'un avantage en nature véhicule, d'une rémunération fixe dont l'enveloppe globale ne pourra excéder 100 k€ ; et
- le Directeur Général, pourra bénéficier d'une rémunération au titre de ses fonctions dont l'enveloppe globale maximale ne pourra excéder 560 k€ bruts y incluant une rémunération fixe et variable ainsi qu'un avantage en nature véhicule en sus, le cas échéant.

Il est précisé que ces rémunérations seront les seules rémunérations qui leur seront attribuées dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société "GRAINES VOLTZ" et il en est de même pour Monsieur Hugo BONY.

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la

cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-9 alinéa 6 du Code de commerce, il est précisé que :

- la rémunération moyenne sur une base équivalente temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux s'établit à 3 185 €uros contre 3 151 €uros au titre de l'exercice précédent.
- la rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalente temps plein et des mandataires sociaux d'établit à 2 500 €uros contre 2 502 €uros au titre de l'exercice précédent.

Ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-9 I alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux ratios d'équité au titre des 5 derniers exercices.

	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein (autres que les mandataires sociaux)	3 236 €	3 233 €	3 336 €	3 151 €	3 185 €
Rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalent temps plein et des mandataires sociaux	3 250 €	2 500 €	2 568 €	2 502 €	2 500 €

Politique de rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L22-19-9 alinéa 8 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/09/2025, les membres des organes de direction ont bénéficié d'une rémunération fixe étant précisé que Monsieur Hugo BONY, Directeur Général, s'est vu allouer une rémunération variable sur des objectifs d'organisation opérationnelle et corrélée avec un critère de rentabilité pour un montant de 50 000 € ainsi qu'une prime exceptionnelle, provisionnées au titre de l'exercice clos le 30/09/2025 d'un montant de 50 000 €.

Rémunération des administrateurs

Monsieur Fredy FRITZINGER, a perçu une rémunération d'un montant de 7 250 euros et des remboursements de frais de déplacement pour 336 euros, au titre des missions exceptionnelles d'analyses et de négociations confiées dans le cadre du développement des participations du groupe conformément au conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22/08/2022, moyennant un taux horaire de 200 € HT .

Il est également précisé qu'une enveloppe globale de 17 000 euros a été allouée aux administrateurs à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement, selon le détail ci-dessous :

Monsieur Fredy FRITZINGER – 6 000 €

Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD représentant la société JC MANNY CONSEIL – 5 000 €

Madame Solène VOLTZ – 3 000 €

Madame Catherine GRAFF – 3 000 €

Actions en faveur des Droits de l'homme et à l'évasion fiscale conformément aux dispositions de l'article R225-105 du Code de Commerce

Le Groupe GRAINES VOLTZ a défini en 2021 une Charte éthique, entrée en vigueur le 3 juillet 2021 ainsi qu'un Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe et par conséquent à l'ensemble des salariés, signataires des deux documents. Ces documents sont disponibles sur le site internet du groupe.

. La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs

du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés..) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

. Le Code anti-corruption a été formalisé et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « SAPIN II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe, en France puis à l'étranger.

Le Groupe s'engage à lutter contre l'évasion fiscale et s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales.

Le Groupe GRAINES VOLTZ, en tant qu'entreprise responsable s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail. Le groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne. Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationale applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

Déclaration de performance extra-financière des engagements sociétaux

La déclaration de performance extra-financière des engagements sociétaux et le bilan carbone, figurent dans le rapport financier établi en collaboration et par le Conseil d'Administration.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions:

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et des salariés actionnaires de la société.

INFORMATION ET COMMUNICATION BOURSIERES

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet "Entreprise / Informations financières", les documents légaux à sa charge.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à **Colmar**, le **29 janvier 2026**
Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée et que les informations en matière de durabilité ont été établies conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE – TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 482 65,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57	113 838 736,82	117 031 318,77
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88	4 896 550,43	5 925 540,31
Impôts sur les bénéfices	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00	-2 806 373,00	-2 017 304,00
Participation des salariés	1 081 401,00				
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27	-12 756 49,91	2 529 104,11
Résultat distribué	2 960 530,00				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	8,95	4,97	3,55	5,20	5,37
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	7,39	4,82	1,47	-8,62	1,71
Dividende distribué	2,29				
Personnel					
Effectif salariés	294	358	358	355	355
Montant de la masse salariale	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,68	16 969 747,31	17 430 627,46
Montant des sommes versées en avantages sociaux	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25	6 677 133,90	6 858 983,25

ANNEXE DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients **GRAINES VOLTZ** :

3.11.1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				279
Montant total des factures concernées TTC	936 042	33 805	- 7 079	240 813	1 203 581
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,02%	0,04%	-0,01%	0,26%	1,31%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				29 673
Montant total des factures concernées TTC	1 475 694 €	1 716 167 €	1 650 229 €	7 059 631 €	11 901 721 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	1,14 %	1,32 %	1,27%	5,45 %	9,18 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

3.II.2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				4 459
Montant cumulé des factures concernées TTC	24 309 846	7 733 095	2 131 297	2 237 453	36 411 691
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	26,42%	8,41%	2,32%	2,43 %	39,58%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				30 395
Montant cumulé des factures concernées TTC	46 513 848 €	15 455 603 €	7 417 111 €	23 247 575 €	92 634 137 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	31,29 %	7,90 %	3,89 %	18,04 %	61,12 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

3.12. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Graines Voltz S.A.

**Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 30 septembre 2025
Graines Voltz S.A.
1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Ce rapport contient 4 pages



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR Cedex

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 COLMAR
Capital social : 1.480.265 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Graines Voltz,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention et engagement avec la SCI VOLTZ

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Serge VOLTZ, Président du Conseil d'administration de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Madame Solène VOLTZ, Administratrice de votre société et associée de la SCI VOLTZ.

Nature, objet et modalités

En date du 06 novembre 2016, un contrat de bail commercial a été conclu avec la SCI VOLTZ dont Messieurs Serge VOLTZ et Christian VOLTZ sont associés-gérants. Un avenant à ce contrat de bail a été signé le 30 janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2024/2025, votre société a versé un loyer de 21.361 € mensuel HT par suite d'un avenant en date du 30 janvier 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. Soit un rappel de loyers sur l'exercice 2023 de 12.749 € HT.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'administration des 22 septembre 2016, 13 décembre 2016, 26 février 2020 et 30 janvier 2024.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société du maintien de la convention

Cette convention a été conclue et maintenue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité.

2. Convention et engagement avec Monsieur FRITZINGER

Rémunération exceptionnelle allouée à un Administrateur

Personne concernée

Monsieur Fredy FRITZINGER, Administrateur de votre société.

Nature, objet et modalités

En date du 23 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé des modalités de rémunérations au titre de missions exceptionnelles qui pourraient être confiées à Monsieur Fredy FRITZINGER.

Au cours de l'exercice 2024/2025, votre société a comptabilisé un montant de 7.250 € HT au titre de ces missions.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'administration du 23 mars 2021 et du 22 août 2022.

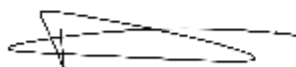
Motif justifiant de l'intérêt pour la société de la convention

Cette convention a été conclue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité et de son développement.

Strasbourg, Colmar, le 29 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Malloy DESMETTRE
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé

4. RAPPORT DE DURABILITE

4.1. INFORMATIONS GENERALES

4.1.1. Base de préparation

1) Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

a) Règles de consolidation et périmètre de la chaîne de valeur

Cette déclaration de durabilité a été préparée conformément à la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (CSRD) et aux normes européennes de reporting extra-financier (ESRS) adoptées par la Commission européenne.

La présente déclaration a été préparée sur une base consolidée. Le périmètre pris en compte est le groupe VOLTZ, sociétés en France et à l'étranger inclus, mais également notre chaîne de valeur. Ainsi, nous incluons dans ce périmètre ainsi bien nos fournisseurs de semences et matières premières, les partenaires logistiques avec qui nous travaillons étroitement pour optimiser les flux et réduire notre impact carbone, que nos propres sites de production et distribution. En aval, le rapport prend en compte l'usage final de nos produits par nos clients horticulteurs, maraîchers et pépiniéristes, ainsi que les impacts environnementaux et sociaux associés.

Les horizons temporels utilisés sont identiques à ceux indiqués dans l'acte délégué et ses annexes, soit court terme (moins d'un an), moyen terme (entre 1 et 5 ans), long terme (supérieur à 5 ans)

b) Omissions d'informations par exemption

Dans le cadre de ce premier exercice CSRD, nous avons fait usage de l'option prévue par l'ESRS 1 nous permettant d'omettre certaines informations spécifiques relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire et à des résultats d'innovation, lorsque leur divulgation détaillée était susceptible de porter atteinte au secret des affaires, tout en préservant l'intelligibilité des objectifs et des actions décrits dans notre rapport.

Conformément à l'ESRS 1, ces omissions sont limitées au strict nécessaire, n'affectent pas la compréhension globale des politiques, plans et indicateurs publiés, et s'accompagnent d'une information de nature équivalente permettant de satisfaire l'objectif des exigences de publication sans révéler d'éléments sensibles ou classifiés.

Il a été fait dans cette déclaration usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

2) Analyse de Double Matérialité

Dans le cadre de la CSRD, une analyse de Double Matérialité consiste à évaluer simultanément deux dimensions complémentaires des impacts d'une entreprise ; d'une part la matérialité d'impact, qui désigne l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société, et d'autre part, la matérialité financière, qui désigne l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise. Cette approche permet de rendre compte non seulement de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes et de la société, mais aussi de la manière dont les risques et opportunités ESG peuvent affecter sa viabilité et sa valeur à long terme. La double matérialité devient ainsi un outil central pour structurer le reporting extra-financier exigé par la CSRD et guider la stratégie durable de l'entreprise.

a) Méthodologie utilisée

L'analyse de double matérialité a été menée en collaboration avec le cabinet de conseil spécialisé sur les sujets RSE R3. L'analyse a ainsi débuté par une étude approfondie de notre contexte ESG, prenant en compte notre stratégie et notre chaîne de valeur, mais également nos politiques, actions et autres ressources internes afin de comprendre les interactions avec nos enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

À partir de cette analyse a été élaborée une cartographie des enjeux permettant d'adapter les sous-thèmes de durabilité à notre entreprise afin de mener une analyse la plus pertinente possible. Ainsi, la cartographie a été élaborée en partant des thèmes généraux de durabilité, puis en déclinant ces thèmes en sous-thèmes pour atteindre une granularité opérationnelle et stratégique adaptée. *Par exemple, la norme E2 « Pollution » a été déclinée selon la pollution de l'eau, de l'air et des sols.*

Le Groupe a mis en place une méthodologie structurée et documentée pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) dans le cadre de son analyse de double matérialité. La démarche débute par une étude documentaire interne et sectorielle, visant à identifier l'ensemble des sous-enjeux réglementaires et ESG pertinents pour l'entreprise. Dans le même temps, une cartographie de nos parties prenantes a été réalisée afin d'identifier celles à consulter selon leur niveau d'influence et leur impact sur notre entreprise. Cette cartographie nous a permis de structurer le dialogue et de prioriser les consultations. Les parties prenantes internes ont ensuite été mobilisées principalement pour évaluer les risques et opportunités, tandis que les parties prenantes externes ont apporté un regard plus pertinent sur nos impacts.

Cette phase a permis de recenser environ 150 IROs jugés pertinents à évaluer. Sur cette base, des grilles de cotation ont été élaborées, reposant sur des échelles de niveaux de 1 à 4, par ordre croissant d'importance, tant pour la gravité que pour la probabilité.

Enfin, chaque impact, risque et opportunité (IRO) a été évalué selon trois étapes :

- une étude documentaire menée par le cabinet R3,
- une consultation des parties prenantes internes et externes,
- une validation par notre comité RSE interne, réalisée par la Direction financière pour la matérialité financière et par les responsables RSE pour la matérialité d'impact (note de niveau 3).

À l'issue de ces travaux, un seuil de matérialité fixé à 1,91 est appliqué afin de distinguer les IROs matériels des IROs non matériels. Ce seuil a été fixé de manière à retenir les enjeux les plus matériels, tout en tenant compte de la maturité RSE de l'entreprise sur les différentes thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cela correspond à un total de 50 IROs matériels pour plus de 150 IROs identifiés et analysés initialement.

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été présentés au Comité Social et Economique et ont été approuvés.

3) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

a) Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO)

Prise en compte des impacts et identification des zones de risques

La procédure d'identification des IROs adopte une approche globale couvrant l'ensemble des activités et relations d'affaires de l'entreprise.

Les impacts, risques et opportunités analysés incluent ceux dont VOLTZ est responsable du fait de ses activités propres et ceux résultant de ses relations d'affaires. Chaque IRO est systématiquement positionné sur la chaîne de valeur, selon qu'il concerne l'amont, les opérations propres, l'aval, ou une combinaison de ces segments, pouvant aller jusqu'à l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette approche garantit une vision exhaustive des impacts potentiels et réels.

L'identification et l'évaluation des IROs reposent sur un processus en plusieurs niveaux, combinant trois notes:

- une note issue de l'étude documentaire sectorielle,
- une note issue des consultations de parties prenantes internes,
- une note issue de l'analyse de la Direction financière.

Chaque note repose sur l'évaluation de la gravité (de faible à critique) et de la probabilité, selon les horizons temporels recommandés par l'EFRAG. La note finale résulte d'une pondération des trois niveaux d'analyse.

b) Consultation des parties prenantes et hiérarchisation des impacts

Les impacts négatifs sont évalués selon plusieurs dimensions :

- Le type d'impact afin de définir s'ils sont réels ou potentiels,
- L'horizon temporel de l'impact, qui peut être du court terme, moyen terme ou long terme,
- La gravité de l'impact selon l'étendue des dommages, l'intensité de l'impact et la possibilité de remédiation, allant de faible à critique
- La probabilité d'occurrence de l'impact.

Une formule spécifique permet de combiner gravité et probabilité, en donnant un poids plus important à la gravité, afin d'obtenir une note finale normalisée sur 4.

Les impacts positifs font l'objet d'une hiérarchisation similaire, fondée sur l'ampleur et l'étendue de leur bénéfice, puis sur leur probabilité. La méthodologie utilisée est identique à celle appliquée aux impacts négatifs.

c) Identification et évaluation des risques et opportunités financiers

Les risques sont évalués selon plusieurs dimensions :

- Le type de risque ou d'opportunité afin de définir s'ils sont réels ou potentiels,
- L'horizon temporel, qui peut être du court terme, moyen terme ou long terme,
- La gravité du risque, allant de faible à critique,
- La probabilité d'occurrence du risque.

Une formule spécifique permet de combiner gravité et probabilité, en donnant un poids plus important à la gravité, afin d'obtenir une note finale normalisée sur 4.

Les opportunités font l'objet d'une hiérarchisation similaire, fondée sur l'ampleur et l'étendue de leur bénéfice, puis sur leur probabilité. La méthodologie utilisée est identique à celle appliquée aux risques.

d) Lien entre impacts, risques et opportunités

Chaque IRO est positionné sur la chaîne de valeur de l'entreprise. Lorsqu'un impact négatif est identifié, il est mis en cohérence avec les risques financiers susceptibles d'en découler lorsque cela est pertinent. De la même manière, les impacts positifs sont reliés aux opportunités financières correspondantes, garantissant une lecture intégrée des enjeux de durabilité.

e) Hiérarchisation et priorisation des risques et opportunités

Identification des risques et opportunités : la démarche commence par une cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, intégrant notamment les standards européens (CSRD, ESRS) et les Objectifs de développement durable (ODD).

Évaluation de la probabilité et de l'impact : la société évalue la probabilité de survenue de chaque risque, ainsi que l'ampleur de ses effets financiers, environnementaux ou sociaux, en utilisant des analyses qualitatives et quantitatives. La méthodologie inclut la réalisation de scénarios et d'analyses de sensibilité pour mieux percevoir les effets possibles.

Classement par ordre de priorité : sur la base d'une matrice de matérialité, VOLTZ hiérarchise les risques et opportunités selon leur criticité, leur impact potentiel et leur probabilité de réalisation. Cela permet de concentrer les ressources sur les enjeux les plus cruciaux pour la pérennité et la responsabilité sociétale.

Surveillance et révision : la société met en place un processus de suivi périodique à travers des indicateurs clés (KPI), des revues stratégiques régulières et des audits internes ou externes. La cartographie des risques est révisée annuellement ou lors des changements majeurs du contexte opérationnel ou réglementaire.

Recours aux outils d'évaluation : elle s'appuie sur une combinaison d'outils internes (modules de gestion des risques, tableaux de bord) et externes (veille réglementaire, études sectorielles, analyses d'experts) pour garantir une évaluation cohérente et à jour des risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité.

f) Processus décisionnel et de contrôle interne

Les orientations stratégiques, y compris en matière de durabilité, sont définies par le Conseil d'Administration et mises en œuvre par le Comité de Direction. Des comités dédiés pilotent les projets de R&D et d'innovation, tandis que les directions opérationnelles, RSE, techniques et commerciales collaborent étroitement pour assurer un pilotage transversal.

Le dispositif de contrôle interne repose sur des contrôles réguliers des données financières et extra-financières, un reporting intégré basé sur des KPI ESG et des audits internes et externes. La gestion des impacts et des risques ESG est pleinement intégrée au dispositif global de gestion des risques, via une cartographie unique couvrant les risques stratégiques, opérationnels, financiers et extra-financiers.

g) Intégration opérationnelle et identification des opportunités

Les opportunités sont identifiées à partir de l'écoute des clients, de la veille stratégique et de l'innovation, notamment en lien avec les produits bio, les circuits courts, l'agriculture urbaine et les nouvelles variétés. Elles sont évaluées selon des critères économiques et extra-financiers et intégrées au projet stratégique du Groupe,

aux plans d'actions opérationnels et aux indicateurs de performance, afin de suivre leur contribution à la création de valeur globale.

h) Données sources et mise à jour de l'analyse

Les notes des IROs reposent sur trois sources pondérées : une étude documentaire sectorielle, les consultations de parties prenantes et l'analyse de la Direction RSE. En cas de données manquantes, les pondérations sont ajustées automatiquement.

VOLTZ prévoit toutefois une révision annuelle de son analyse de double matérialité et de sa cartographie des risques, notamment dans le cadre des travaux CSRD, afin de tenir compte des évolutions du contexte réglementaire, des attentes des parties prenantes et des risques émergents, avec une mise à jour prévue pour l'exercice 2026.

4) Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Pour noter la matérialité des IROs pour chaque enjeu d'analyse, une grille de cotation est définie en respectant les recommandations des textes et de l'EFRAG.

On cherche à déterminer 2 notes :

- Une note d'impact négatif (IR4), entre 1 et 4 ;
- Une note d'impact positif (IP4), entre 1 et 4 ;

La note mettant en relation gravité et probabilité est calculée via une formule permettant de rebaser la note finale sur 4 et prenant en compte le caractère plus important de la gravité (croissance exponentielle) sur la probabilité (croissance linéaire).

$((\text{Gravité} * \text{Probabilité}) * 4/21) + 20/21$ (En sachant que d'abord la gravité de 1 à 4 se transforme en gravité de 1 à 16 et la probabilité de 1 à 4 se transforme en probabilité de 0,25 à 1.

Ces notes sont déterminées à partir de 3 sous notes pondérées :

- 1 note de niveau 1 issue de l'étude documentaire sectorielle ESG et de l'expertise sectorielle du cabinet R3, pondérée à 0,25
- 1 note de niveau 2 issue des consultations des parties prenantes internes et externes, pondérée à 0,5
- 1 note de niveau 3 issue de l'analyse de la Direction RSE de l'entreprise pondérée à 0,25

Si une ou plusieurs des notes sont manquantes, un recalcul de la pondération est réalisé.

Le seuil de matérialité a été défini à 1,91, afin de prendre en compte les IRO suivants :

- Tous les IRO dont la gravité a été notée de 4/4
- Les IRO dont la gravité a été notée de 3/4 et dont la probabilité d'occurrence est supérieure ou égale à 3/4.

a) Résultats de l'Analyse de double matérialité

Les résultats de l'analyse de double matérialité sont à retrouver dans le tableau suivant :



Environnement

E1 - Changement climatique

- 1A Adaptation au changement climatique
- 1B Atténuation du changement climatique 1C Energie

E2 - Pollution

- 2A Pollution de l'air
- 2B Pollution de l'eau
- 2C Pollution des sols
- 2D Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires
- 2E Substances préoccupantes & extrêmement préoccupantes
- 2F Microplastiques

E3 - Ressources marines

- 3A Eau
- 3B Ressources marines

E4 - Biodiversité et écosystèmes

- 4A Vecteurs de perte de biodiversité
- 4B Incidences sur l'étendue et l'état des espèces et des écosystèmes
- 4C Dépendances aux services écosystémiques

E5 - Economie circulaire

- 5A Ressources entrantes
- 5B Ressources sortantes
- 5C Déchets

Social

S1 - Effectifs propres de Voltz

- 1A Conditions de travail
- 1B Egalité de traitement et égalité des chances
- 1C Autres droits liés au travail

S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

- 2A Conditions de travail
- 2B Egalité de traitement et égalité des chances
- 2C Autres droits liés au travail

S3 - Communautés touchées

- 3A Droits économiques, sociaux et culturels, civils et politiques des communautés affectées
- 3B Droits des communautés indigènes

S4 - Clients et utilisateurs finaux

- 4A Incidences liées aux informations pour les clients
- 4B Sécurité des clients
- 4C Inclusion sociale des clients

Gouvernance

G1 - Conduite des affaires

- 1A Culture d'entreprise
- 1B Gestion de la relation fournisseurs
- 1C Corruption et versement pots-de-vin
- 1D Engagement politique et activités de lobbying
- 1E Protection des lanceurs d'alerte
- 1F Bien-être animal

Ci-dessous, les résultats sous forme de matrice.

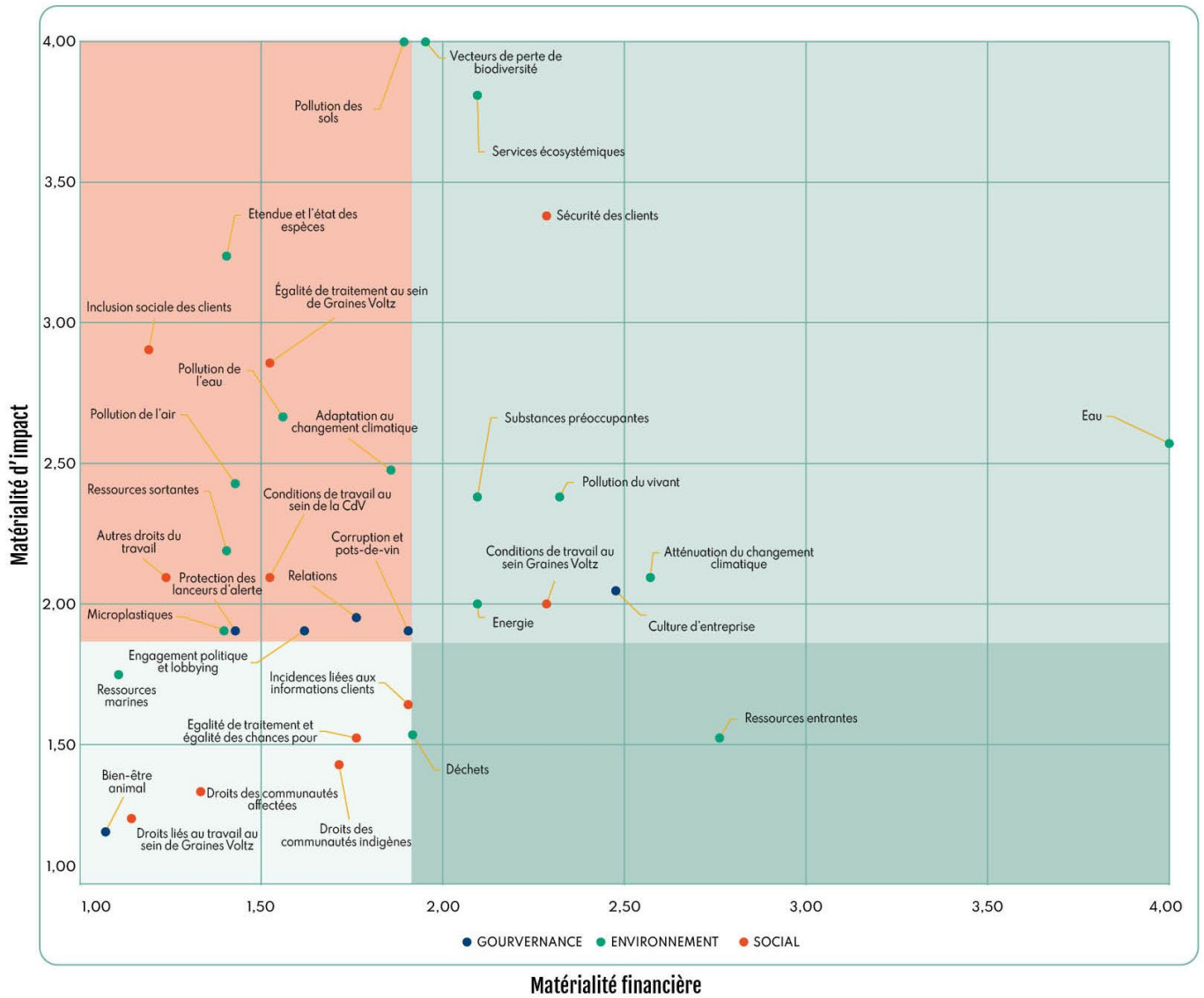


TABLE DES MATIERES

4. RAPPORT DE DURABILITE	129
4.1. INFORMATIONS GENERALES	129
4.1.1. Base de préparation	129
4.1.2. Gouvernance du développement durable	136
4.1.1. Activités et modèle économique de VOLTZ	140
4.1.3. Stratégie de durabilité	144
4.1.4. Analyse de double matérialité	148
4.1.5. Engagement des parties prenantes	154
4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	158
4.2.1. Gouvernance environnementale	158
4.2.2. Présentation des IROs environnementaux	164
4.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles	165
4.2.4. Rapport Taxonomie	181
4.3. INFORMATIONS SOCIALES.....	185
4.3.1. Gouvernance sociale.....	185
4.3.2. Présentation des IROs sociaux	185
4.3.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles	190
4.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE	207
4.4.1. ESRS G1	207
4.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	213

4.1.2. Gouvernance du développement durable

1) Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

a) Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

La composition des différents organes d'administration, de direction et de surveillance chez VOLTZ est la suivante :

Nom et Prénom de la personne	Organe d'appartenance	Expérience de la personne
VOLTZ Serge	Conseil d'Administration	Fils de commerçants grainetiers à Colmar, Serge Voltz crée en 1985 son entreprise de distribution de semences potagères et florales auprès des maraîchers et des horticulteurs. « VOLTZ » est née.
FRITZINGER Fredy	Conseil d'Administration	Conseiller et expert-comptable de l'entreprise pendant plus de 30 années.
VOLTZ Solène	Conseil d'Administration	Responsable développement et commerce maraichage international.
GRAFF Catherine	Conseil d'Administration	Ancienne salariée du groupe en tant que responsable informatique.
JUILLIARD Jean-Christophe	Conseil d'Administration	Ancien dirigeant de groupes agroalimentaires et coopératifs (Dole, Limagrain, Sodial, Olmix, ...)
BONY Hugo	Comité de Direction	Chef de projet au sein du cabinet de conseil en stratégie Boston Consulting Group. 2016 à 2023 Directeur général d'Agrauxine, filiale du groupe Lesaffre. Nommé en 2024 Directeur Général du Groupe VOLTZ.
CHRETIEN Pascal	Comité de Direction	Manager VOLTZ Maraichage, où il développe le portefeuille de semences et de jeunes plants destinés aux producteurs professionnels. Fort de plus de 35 ans d'expérience dans le secteur horticole.
HOCDE Cédric	Comité de Direction	20 années d'expérience dans le domaine de la finance (Auditeur et Directeur Administratif et Financier). A rejoint le groupe VOLTZ en 2025 en tant que Directeur Administratif et Financier.
JAMET Capucine	Comité de Direction	Directrice des Ressources Humaines pendant plus de 20 années. A rejoint le groupe VOLTZ en janvier 2025.
LECLERE Arnaud	Comité de Direction	Directeur des Opérations et des Affaires Règlementaires chez Agrauxine. A rejoint le groupe VOLTZ fin 2024..
MAMOLA Thierry	Comité de Direction	Manager VOLTZ Horticulture, où il supervise le développement commercial des gammes horticoles pour les collectivités et professionnels.

Nom et Prénom de la personne	Organe d'appartenance	Expérience de la personne
PERROT Erwan	Comité de Direction	Directeur de la production chez VOLTZ, où il pilote les sites de production horticole du groupe en France et en Europe.
GANDUBERT Loïc	Comité de Direction	Plus de 25 ans d'expérience en logistique de distribution et management d'équipes

De plus, trois membres du Comité Social et Economique sont convoqués à chaque réunion du Conseil d'Administration.

b) Répartition des membres exécutifs et non-exécutifs des organes de gouvernance

En 2025, les organes de gouvernance comptent un total de 13 membres, répartis comme suit :

Année	Nombre des membres exécutifs	Nombre des membres non-exécutifs
2025	8	5

c) Répartition femmes / hommes par organes de gouvernance

La représentation femmes-hommes au sein des principaux organes de gouvernance est présentée ci-dessous :

Nom de l'organe	Année	% d'hommes	% de femmes
Conseil d'Administration	2025	60	40
Comité de Direction	2025	87.5	12.5

Indicateurs clés de gouvernance :

- Ratio femmes / hommes au sein du Conseil d'Administration : 66,67 %
- Part des membres indépendants du Conseil d'Administration : 40 %

d) Gouvernance, pilotage et supervision des impacts, risques et opportunités de durabilité

Chez VOLTZ, la surveillance et la gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité reposent sur une gouvernance articulée entre le Conseil d'Administration et les instances de direction exécutive, assurant un équilibre entre supervision stratégique et maîtrise opérationnelle.

e) Supervision stratégique par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, présidé par Serge Voltz, constitue l'organe central de gouvernance durable du Groupe. Il définit les orientations générales en matière de responsabilité sociétale, de stratégie climatique et de création de valeur durable, intégrant la RSE au cœur du modèle économique. Il procède à une revue annuelle des politiques de durabilité, des indicateurs clés de performance (KPI RSE), des objectifs d'impact carbone et des priorités d'investissement responsables. Le Conseil valide également la cartographie annuelle des risques ESG et supervise la conformité du Groupe aux exigences réglementaires, notamment celles issues de la directive CSRD et du cadre de reporting extra-financier.

S'appuyant sur le Code de gouvernance MiddleNext, auquel VOLTZ se réfère depuis 2014, le Conseil veille à l'application des meilleures pratiques en matière d'éthique, de transparence et de performance environnementale. Ces responsabilités sont formalisées dans ses mandats statutaires, qui précisent son rôle dans la définition des orientations générales, la supervision de leur mise en œuvre et le contrôle de leur bonne exécution.

f) Pilotage exécutif et mise en œuvre opérationnelle

La déclinaison opérationnelle de ces orientations est assurée par le Comité de direction sous la responsabilité du Directeur Général, Hugo Bony. Ces instances regroupent les principaux responsables opérationnels (finances, ressources humaines, production, supply chain, logistique, horticulture et maraîchage, RSE) et sont chargées de transformer les politiques de durabilité en plans d'action concrets.

Le Comité de Direction se réunit de manière régulière, selon un rythme bimestriel, afin de suivre la performance RSE, analyser les écarts, ajuster les priorités et garantir la cohérence entre les objectifs de durabilité et la stratégie industrielle du Groupe. Chaque département dispose d'indicateurs de suivi et d'un plan d'amélioration intégré au reporting ESG global.

La Direction Générale coordonne l'ensemble des processus internes de gestion des risques ESG, de contrôle et de reporting, en s'appuyant sur l'organisation hiérarchique du Groupe. Des comités internes et des dispositifs de gestion de projet permettent de valider les priorités de développement durable et de suivre les indicateurs de performance associés.

g) Gestion structurée des risques, impacts et opportunités

VOLTZ a mis en place un processus structuré de gestion des risques couvrant l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre de plans d'action visant à maîtriser les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce dispositif repose sur une cartographie des risques régulièrement actualisée, notamment dans le cadre du reporting CSRD.

Les risques sont analysés selon leur gravité, leur probabilité et leur horizon temporel, et couvrent notamment :

- Les risques environnementaux (émissions de CO₂, biodiversité, consommation énergétique),
- Les risques sociaux (santé et sécurité, égalité professionnelle, qualité de vie au travail, formation),
- Les risques de gouvernance (éthique, conformité réglementaire, relations fournisseurs et supply chain responsable).

Chaque catégorie est suivie par un responsable de pôle chargé de mettre en œuvre des mesures correctives et de rendre compte au Comité de Direction. Les résultats consolidés sont présentés annuellement au Conseil d'administration pour intégration dans le pilotage stratégique global des IRO.

Ce dispositif est intégré aux fonctions internes clés du Groupe, notamment la R&D (sélection et validation des projets selon des critères de durabilité), les opérations logistiques (pratiques écoresponsables) ainsi que les équipes commerciales et techniques, qui entretiennent un dialogue étroit avec les clients et fournisseurs afin d'anticiper les évolutions du marché et les exigences réglementaires.

h) Suivi, contrôle interne et amélioration continue

La Direction a mis en place un système de contrôle interne visant à garantir la fiabilité des informations ESG et la surveillance des risques significatifs. Les données de durabilité font l'objet de revues périodiques, agrégées et validées par la direction financière et les responsables opérationnels. Des procédures documentées précisent les rôles et responsabilités en matière de collecte, de vérification et de remontée des informations.

Des audits internes et externes sont réalisés chaque année, avec l'intervention d'un organisme tiers indépendant afin d'assurer la conformité et la qualité du reporting ESG consolidé. Ce dispositif répond aux exigences du cadre d'« assurance modérée » de la CSRD et sera progressivement renforcé vers un niveau d'« assurance raisonnable » à l'horizon 2028.

Le suivi régulier des indicateurs RSE est intégré dans un tableau de bord extra-financier, permettant un pilotage continu et une amélioration progressive des performances. Cette organisation transversale garantit que la durabilité constitue un levier de création de valeur partagé par l'ensemble des équipes du Groupe.

i) Circulation de l'information et communication en matière de durabilité

La circulation de l'information relative aux enjeux financiers et extra-financiers est structurée afin d'assurer une prise de décision éclairée et une transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général assurent la transmission centralisée des informations clés au Conseil, notamment au travers de rapports trimestriels portant sur la situation financière, les principaux risques, les indicateurs RSE et les priorités stratégiques. Ces informations sont complétées par des notes écrites préparatoires et des présentations orales en séance. Le Conseil reçoit également le rapport de durabilité, revu annuellement par un organisme tiers indépendant avant approbation.

Les décisions du Conseil sont ensuite communiquées de manière descendante et transversale par la Direction Générale auprès de l'ensemble des directions et des sites, via des réunions de coordination, des notes internes et le réseau documentaire du Groupe. La Direction RSE et la Direction des Ressources Humaines assurent la diffusion homogène des politiques environnementales, sociales et éthiques, et organisent des séminaires internes dédiés à la montée en compétence sur les thématiques clés de gouvernance, de gestion des risques et d'innovation durable.

En externe, les organes de gouvernance communiquent au moyen de rapports publics et de publications réglementées (rapport annuel, rapport sur le gouvernement d'entreprise, documents AMF), mis à disposition sur le site institutionnel du Groupe et transmis aux actionnaires, autorités de régulation et commissaires aux comptes. La communication corporate centralise et contrôle la diffusion des informations afin de garantir leur conformité aux exigences de la CSRD et du Code MiddleNext.

j) Compétences et expertise des organes de gouvernance en matière de durabilité

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de VOLTZ disposent d'une expertise solide en matière de durabilité, acquise à la fois par l'expérience professionnelle des membres et par une culture d'entreprise historiquement ancrée dans le développement durable. Cette expertise couvre les enjeux environnementaux spécifiques aux activités de production et de distribution de semences et de jeunes plants, les dimensions sociales et éthiques, ainsi que la gouvernance responsable.

Le Conseil d'Administration veille à ce que ses membres disposent d'un niveau de connaissance suffisant des enjeux ESG et favorise le développement continu de ces compétences par des formations dédiées, des ateliers thématiques et le recours à des experts externes spécialisés en RSE, climat, conformité réglementaire et standards CSRD. Des sessions régulières permettent également de maintenir à jour les connaissances relatives aux évolutions législatives et aux meilleures pratiques internationales.

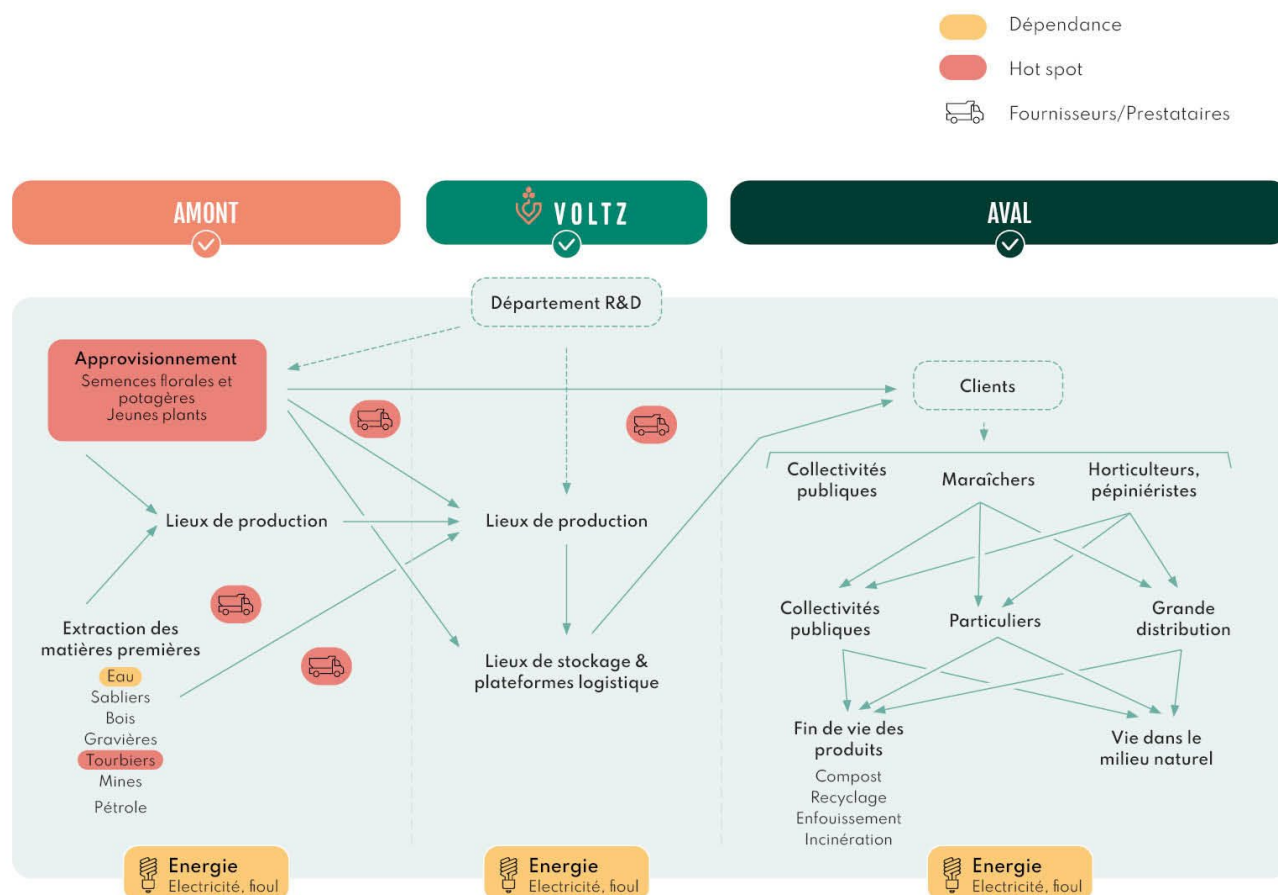
Le Comité de Direction et la Direction Générale jouent un rôle clé dans l'intégration opérationnelle de ces compétences, notamment pour piloter la stratégie RSE, le reporting CSRD et la gestion des risques émergents. Une politique structurée de développement des compétences est déployée à l'ensemble des niveaux managériaux, garantissant que les cadres supérieurs et opérationnels disposent des expertises nécessaires pour anticiper et gérer les risques et opportunités liés à la durabilité.

Ces compétences internes se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, la généralisation de plaques CoolGrey recyclables, le développement de produits biologiques et à haute valeur environnementale, ainsi que par l'innovation variétale et les pratiques agricoles durables. Par ailleurs, la qualité du dialogue social et le développement des compétences des collaborateurs constituent des piliers essentiels de la performance globale du Groupe.

Cette combinaison d'expertises internes et externes permet à VOLTZ de superviser efficacement ses impacts, risques et opportunités de durabilité, d'assurer un pilotage rigoureux et proportionné à ses activités, et de renforcer la résilience et la pérennité de son modèle de développement responsable.

4.1.1. Activités et modèle économique de VOLTZ

La chaîne de valeur de VOLTZ est synthétisée dans la cartographie suivante :



2) Gouvernance du développement durable

a) Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de VOLTZ, y compris leurs comités compétents, sont régulièrement tenus informés des impacts, risques et opportunités significatifs liés aux enjeux de durabilité. Cette information couvre également la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que les résultats et l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs déployés à ces fins.

La transmission de l'information repose sur plusieurs canaux complémentaires. La Direction Générale et le Comité de Direction reçoivent des synthèses régulières au moyen de rapports périodiques, notamment dans le cadre de la revue annuelle de la performance extra-financière. Ces rapports permettent un suivi structuré et continu des enjeux RSE, des risques identifiés, des actions engagées et des progrès réalisés.

Par ailleurs, lors des réunions mensuelles, trimestrielles ou semestrielles du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, et du Comité d'Audit, des présentations détaillées sont réalisées. Elles portent sur les risques, les impacts, les actions en cours et les résultats obtenus, garantissant ainsi une supervision régulière et approfondie des enjeux de durabilité.

Les enjeux RSE sont également intégrés à l'ordre du jour des instances spécifiques, telles que les comités de stratégie ou d'audit, ainsi que lors des assemblées générales. À ces occasions, les rapports annuels, incluant la CSRD et les informations financières intégrées, sont communiqués afin de permettre une prise de décision éclairée par les instances concernées.

La responsabilité de la préparation et de la transmission de ces informations incombe à la Direction Générale et au Comité de Direction. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit assurent quant à eux la validation, la supervision et le contrôle de ces informations, contribuant ainsi à la transparence, à la qualité du pilotage et au respect des principes de bonne gouvernance au sein de VOLTZ.

b) Rôle des organes de gouvernance dans la prise en compte des impacts, risques et opportunités

La prise en considération des impacts, risques et opportunités (IRO) dans les décisions et les procédures des organes de gouvernance se présente comme suit :

Nom de l'organe	Prise en considération des IRO dans la stratégie de l'entreprise	Prise en considération des IRO dans les transactions (acquisitions, cessions)	Prise en considération des IRO dans la gestion des risques (y compris les compromis associés à ces IRO)
Conseil d'Administration	Conseil d'Administration	Examen des enjeux ESG dans les due diligences liées aux acquisitions et cessions	Suivi des risques RSE par des comités spécialisés, validation des politiques de gestion des risques
Comité de Direction	Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie durable, intégration des critères RSE dans les décisions	Intégration des risques et opportunités RSE dans la qualification et la validation des opérations	Pilotage opérationnel des plans d'actions RSE, suivi des indicateurs et ajustements réguliers
Comité d'Audit	Contrôle et évaluation des processus liés aux risques durables et à la conformité des rapports	Contrôle des impacts financiers et extra-financiers dans les transactions	Audit régulier des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne liés à la durabilité

De plus, les IROs traités par ces mêmes organes sont les suivants :

ESRS Concerné	Impacts, risques et opportunités traités	Nom des organes qui traitent les IRO
ESRS E1 (Changement climatique)	Risques liés au changement climatique : variabilité météorologique, sécheresse impactant la production et l'approvisionnement. Opportunités d'innovation variétale résistante.	Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité d'Audit
ESRS E2 (Pollution)	Gestion des pollutions liées aux intrants agricoles, optimisation des processus pour réduire l'empreinte environnementale.	Conseil d'Administration, Comité de Direction
ESRS E3 (Eau et ressources naturelles)	Préservation des ressources en eau, gestion durable des sols, engagement dans l'économie circulaire.	Comité de Direction
ESRS S1-S3 (Conditions de travail, droits humains)	Amélioration des conditions sociales, politique diversité et égalité, dialogue social renforcé.	Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité d'Audit

3) Déclaration sur la diligence raisonnable

VOLTZ met en œuvre un processus structuré de diligence raisonnable couvrant l'ensemble de ses enjeux de durabilité, tant sociaux qu'environnementaux, sur l'intégralité de sa chaîne de valeur. Ce processus vise à identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts négatifs avérés et potentiels sur les personnes, les écosystèmes et le climat, en s'appuyant sur une analyse de double matérialité et sur les référentiels internationaux pertinents (notamment Principes directeurs de l'ONU et Lignes directrices de l'OCDE), puis à définir des mesures de prévention, de mitigation et de remédiation adaptées. Il s'appuie sur une gouvernance dédiée de la RSE intégrée au projet stratégique du Groupe, sur des politiques et procédures spécifiques (achats responsables, respect des droits humains, sécurité au travail, protection de la biodiversité, climat), ainsi que sur un dialogue régulier avec les principales parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, collectivités, actionnaires) afin de tenir compte de leurs attentes et de suivre l'efficacité des actions engagées. Les principales étapes et résultats de ce processus sont décrits dans les sections thématiques de la présente déclaration de durabilité.

4) Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

a) Système de gestion des risques et de contrôle interne de l'information de durabilité

VOLTZ s'appuie sur une cartographie dynamique des risques, couvrant les piliers social, environnemental et sociétal, afin d'identifier, d'évaluer et de suivre de manière continue les risques liés aux enjeux de durabilité. Cette cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, permettant d'intégrer les nouveaux enjeux émergents et d'ajuster les actions de maîtrise des risques en conséquence.

La gestion des risques repose sur un pilotage par plans d'actions, avec la mise en œuvre de mesures spécifiques adaptées à chaque risque identifié. Ces plans sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de performance, garantissant un pilotage opérationnel et une capacité d'ajustement dans le temps. La démarche s'inscrit dans une logique de coordination transverse, associant les fonctions RSE, finance, production et ressources humaines, afin d'assurer une gestion intégrée des risques de durabilité.

Sur le plan de la gouvernance opérationnelle, la Direction Générale pilote directement les enjeux et politiques RSE. Les équipes techniques, commerciales et de R&D sont étroitement impliquées dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Un comité dédié assure la validation des projets stratégiques, notamment en matière d'innovation, en intégrant systématiquement une veille réglementaire et concurrentielle.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des contrôles réguliers réalisés par des cabinets externes, incluant des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Ces contrôles donnent lieu à des rapports semestriels et annuels déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. En complément, des dispositifs de surveillance sont déployés afin de détecter tout risque nouveau susceptible d'affecter les résultats financiers, l'image ou la performance globale de l'entreprise.

VOLTZ accorde également une importance particulière à la sensibilisation des parties prenantes. Des programmes spécifiques sont mis en place à destination des fournisseurs, notamment sur les pratiques durables telles que l'utilisation de doubles écrans thermiques ou la gestion énergétique. Un dialogue continu est entretenu avec les clients, les collaborateurs et les partenaires afin d'intégrer leurs attentes dans la gestion des risques.

L'ensemble de ce dispositif vise une gestion proactive des risques liés au développement durable, en particulier ceux associés au changement climatique, à la pollution, à la perte de biodiversité et aux conditions de travail, les engagements RSE étant considérés comme un levier clé de création de valeur partagée.

b) Méthode d'évaluation et de priorisation des risques liés aux enjeux de durabilité

L'évaluation et la priorisation des risques de durabilité chez VOLTZ reposent sur une méthodologie structurée, intégrant l'identification et la consultation des parties prenantes, conformément aux principes définis par les ESRS.

Les parties intéressées sont définies comme les personnes ou groupes pouvant influencer l'entreprise ou être influencés par ses activités. Deux grandes catégories sont distinguées :

- les parties intéressées touchées, dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement par les activités de l'entreprise et ses relations d'affaires tout au long de la chaîne de valeur ;
- les utilisateurs des informations en matière de durabilité, comprenant les investisseurs existants ou potentiels, les prêteurs et autres créanciers, ainsi que d'autres utilisateurs tels que les partenaires commerciaux, les syndicats et partenaires sociaux, les organisations de la société civile et non gouvernementales, les pouvoirs publics, les analystes et les chercheurs.

La coopération avec les parties intéressées touchées constitue un élément central de la diligence raisonnable continue de l'entreprise et de son évaluation de l'importance en matière de durabilité. Elle contribue directement à l'identification et à l'évaluation des incidences négatives réelles ou potentielles, lesquelles alimentent ensuite la détermination des enjeux matériels à des fins de reporting.

Parmi les catégories fréquemment considérées figurent notamment les salariés et autres travailleurs, les fournisseurs, les consommateurs, les clients, les utilisateurs finaux, les communautés locales, les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les autorités publiques, y compris les régulateurs et autorités de supervision. La nature est également prise en compte comme une partie intéressée passive, les données

environnementales et relatives à la conservation des espèces contribuant à l'évaluation de l'importance des enjeux.

Un dialogue structuré avec les parties intéressées concernées est mis en place afin de recueillir des avis et retours sur les conclusions de l'entreprise relatives aux impacts, risques et opportunités significatifs. Cette démarche peut inclure la collaboration avec des représentants des salariés, des syndicats, des experts ou des utilisateurs des informations de durabilité, et participe directement à la robustesse et à la fiabilité du processus de priorisation des risques liés aux enjeux de durabilité.

c) Liste des risques identifiés et description des stratégies élaborées pour les atténuer, y compris les contrôles connexes

Risque Identifié	Stratégie élaborée concernant le risque	Outils de contrôle de l'efficacité de la stratégie concernant le risque
Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liées aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	réduire la dépendance à l'eau et l'optimisation de son usage (choix variétal plus résilient à la sécheresse, amélioration de l'irrigation, diversification des bassins d'approvisionnement, stockage et recyclage des eaux).	suivi des volumes d'eau consommés par site, indicateurs de productivité par m ³ d'eau, suivi des restrictions préfectorales, analyse d'impact sur les volumes livrés et les marges, revue annuelle en comité risques.
Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	anticiper les évolutions réglementaires (veille réglementaire structurée, participation à des organisations professionnelles, adaptation progressive des procédés, formulation et emballages).	registres de conformité et plans d'actions associés, audits internes et externes, taux de non-conformité et de rappels, suivi des inspections officielles et éventuelles sanctions.
Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	renforcer l'attractivité et l'engagement des collaborateurs via l'amélioration des conditions de travail, le développement du dialogue social, la formation des managers, la clarification des valeurs et la communication interne/externe sur les engagements sociaux.	enquêtes d'engagement et baromètres sociaux, indicateurs de turnover et d'absentéisme, suivi des contentieux sociaux.
Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues	renforcement des mesures de biosécurité et de traçabilité (protocoles sanitaires stricts en production, contrôles phytosanitaires renforcés, qualification des fournisseurs, procédures de gestion de crise incluant quarantaine et destruction contrôlée).	nombre d'incidents et de lots non conformes, résultats d'analyses sanitaires, audits fournisseurs, délais de détection et de confinement lors d'un incident.

d) Intégration des évaluations de risques et des contrôles internes dans les processus de durabilité

Les évaluations des risques et les dispositifs de contrôle interne de l'information en matière de durabilité sont pleinement intégrés dans la gouvernance et les processus opérationnels de VOLTZ.

La Direction Générale et le Comité de Direction sont directement impliqués dans le pilotage des risques RSE ainsi que dans la supervision de la qualité et de la fiabilité des rapports extra-financiers. Un responsable RSE est en charge de la coordination de la collecte, du contrôle et de la consolidation des données de durabilité, en étroite collaboration avec les départements finance, qualité, production et ressources humaines. Cette organisation garantit une responsabilité clairement définie et un pilotage transversal des enjeux de durabilité.

Le processus de collecte et de consolidation des données repose sur une traçabilité rigoureuse des informations à l'échelle de l'ensemble des sites et entités du Groupe. Des outils numériques sécurisés sont utilisés afin d'assurer la fiabilité, la cohérence et la pertinence des données reportées. Ces données font l'objet de contrôles internes réguliers et de revues croisées réalisées par plusieurs responsables opérationnels, renforçant ainsi la robustesse du dispositif.

Les informations publiées dans l'état de durabilité sont soumises à un audit par un organisme tiers indépendant, donnant lieu à un rapport d'assurance modérée. En complément, des contrôles internes

périodiques sont planifiés afin de vérifier la conformité des pratiques aux standards réglementaires applicables, notamment la CSRD et les ESRS, ainsi qu'aux attentes des parties prenantes.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans un cycle d'amélioration continue. Les conclusions et recommandations issues des audits internes et externes alimentent des plans d'actions visant à optimiser les processus et à renforcer la fiabilité des reportings futurs. Les équipes sont régulièrement formées et sensibilisées aux nouvelles exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en matière de reporting de durabilité.

Enfin, une communication transversale est assurée auprès des parties prenantes internes, afin de renforcer la compréhension des enjeux RSE, de la matérialité des risques et de l'importance des dispositifs de contrôle interne. L'évaluation des risques et l'efficacité des contrôles sont intégrées aux travaux du Comité de Direction et du Comité de gestion des risques, garantissant un suivi structuré et partagé.

e) Périodicité de la communication aux organes de gouvernance

Les conclusions des évaluations des risques liés à la durabilité, ainsi que le suivi des plans d'actions et des indicateurs clés associés, font l'objet d'une communication régulière au CODIR. Ces présentations permettent au CODIR d'assurer un suivi continu des mesures correctives mises en œuvre et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Par ailleurs, des rapports consolidés relatifs aux risques de durabilité, aux actions engagées et à leur efficacité sont communiqués au Conseil d'Administration. Cette information régulière permet aux organes de gouvernance d'exercer pleinement leur rôle de supervision et d'orientation stratégique en matière de durabilité et de gestion des risques.

4.1.3. Stratégie de durabilité

1) Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

VOLTZ a défini une stratégie durable articulée autour de quatre axes principaux : le développement d'offres responsables, l'engagement environnemental, l'innovation et la recherche, ainsi que la responsabilité sociale.

a) Développement d'offres responsables

L'entreprise propose un portefeuille étendu de variétés adaptées à l'agriculture raisonnée et biologique (certification Ecocert), ainsi que des solutions destinées au verdissement des espaces urbains. Ces offres répondent à la transformation des habitudes alimentaires, à la demande croissante de circuits courts et aux enjeux de santé publique.

b) Engagement environnemental

VOLTZ met en œuvre des pratiques logistiques et industrielles bas-carbone, favorise l'utilisation de plaques recyclables, et réduit ses consommations d'énergie. L'entreprise protège également la diversité génétique en proposant des gammes non OGM et non traitées aux insecticides les plus nocifs, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes et à la durabilité de ses productions.

c) Innovation et recherche

L'investissement constant dans la recherche variétale permet le développement de nouvelles plantes et solutions horticoles, adaptées au changement climatique et favorisant la résilience des cultures. Ces actions participent directement à la sécurité alimentaire et au soutien de systèmes agricoles durables.

d) Responsabilité sociale

La stratégie de VOLTZ intègre la qualité de vie au travail, la promotion de la diversité et la formation continue de ses 600 collaborateurs. L'entreprise soutient également les communautés locales et les partenaires du monde agricole, renforçant son ancrage territorial et sa contribution sociétale.

e) Influence sur les marchés et groupes de produits

La stratégie de durabilité influence directement le positionnement de l'entreprise sur des marchés en croissance, tels que le maraîchage de proximité, le jardinage urbain, la restauration collective durable et l'ornemental pour collectivités, avec un portefeuille de plus de 35 000 références. La valorisation de circuits courts et la collaboration avec des partenaires locaux permettent de limiter l'empreinte logistique, de consolider la traçabilité et de garantir la sécurité sanitaire des produits.

f) Alignement réglementaire et ODD

L'ensemble de ces actions est aligné avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et répond aux exigences de la CSRD ainsi qu'aux principales attentes réglementaires en matière de transition environnementale et de responsabilité sociétale.

g) Description des groupes de produits et des marchés et clients cibles

Les produits vendus par VOLTZ sont les suivants :

- Semences potagères ;
- Jeunes plants maraîchers ;
- Semences florales et plants d'ornement ;
- Semences et plantes aromatiques ;
- Petits fruits et plants de pépinière.

Les grands marchés et clients ciblent de notre activité sont les suivants :

- Marché du maraîchage professionnel
- Marché de l'horticulture et de l'ornemental
- Agriculture urbaine et circuits courts
- Marchés d'exportation européens et international

VOLTZ a des activités dans plusieurs pays du monde, la répartition en valeur absolue du nombre de salariés au 30 septembre 2025 par pays est indiquée comme suit :

Année	Zone géographique	Nombre de salariés
2025	FRANCE	488
2025	ALLEMAGNE	47
2025	ITALIE	11
2025	RESTE DU MONDE	13

Le chiffre d'affaires de VOLTZ en 2024 était de 134,4 millions d'euros.

Année	Chiffre d'affaires net HT total de VOLTZ
2025	137,9

h) ESRS sectoriels significatifs en termes de chiffre d'affaires

Chez VOLTZ, plusieurs autres secteurs significatifs relevant des différentes normes ESRS sont associés à des activités inter-entreprises génératrices de recettes ou susceptibles d'être liés à des impacts importants. Outre le secteur principal des semences et jeunes plants, l'entreprise intervient aussi dans :

- Le négoce de fournitures horticoles et d'accessoires professionnels, qui constitue une activité sectorielle générant des transactions internes et externes significatives, notamment via les filiales européennes et les filiales spécialisées par catégorie de produit.
- Les activités d'innovation variétale (obtention de nouvelles génétiques), avec des impacts majeurs sur la biodiversité, la résilience agricole et l'adaptation au changement climatique, secteur soutenu par la technologie in vitro et l'expertise R&D du groupe.
- La production de plants et bulbes, qui s'accompagne de pratiques responsables visant à limiter l'usage des ressources et l'émission de gaz à effet de serre, tout en soutenant l'agriculture de circuit court.

- Les services liés à l'aménagement paysager et au verdissement des collectivités, avec des impacts sociaux (qualité du cadre de vie, accès à une nourriture saine) et des opportunités de développement durable locales.

2) Approche intégrée de la durabilité et performance économique

a) Objectifs et contribution des produits et services

VOLTZ s'engage à maintenir une part significative de gammes issues de l'agriculture raisonnée, avec une priorité donnée à l'extension progressive de l'offre biologique et à la valorisation de variétés reconnues pour leur robustesse et leur performance agronomique, sans objectif d'exclusivité ou de couverture totale du catalogue. L'entreprise poursuit également le développement de solutions horticoles diversifiées pour les clients professionnels et collectivités, en intégrant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans l'innovation variétale, dans la mesure des possibilités techniques et du marché.

Les semences potagères et horticoles contribuent à une production plus résiliente et respectueuse de l'environnement, grâce à des variétés robustes nécessitant moins d'intrants, à la diversification génétique et à l'usage d'emballages recyclables. Les jeunes plants maraîchers et ornementaux favorisent la transition agroécologique et le verdissement urbain, soutenant la biodiversité dans les zones urbaines et périurbaines. Les innovations issues des programmes de recherche, tels que les choux Fioretto®, les patates douces ou les micro-pousses pour le vertical farming, garantissent l'adaptation au changement climatique et répondent aux besoins de l'agriculture de proximité.

Par catégorie de clients, VOLTZ adapte progressivement l'accompagnement technique à la transition agroécologique, en donnant la priorité à l'information sur les bonnes pratiques et à l'accès à des semences fiables ou certifiées, mais sans fixer d'objectif global de réorganisation des filières. VOLTZ poursuit également le soutien au maraîchage local et à l'agriculture urbaine. Les maraîchers et producteurs bio bénéficient de solutions locales favorisant la sécurité alimentaire et la souveraineté agricole. Les horticulteurs, collectivités et paysagistes disposent de gammes permettant la reconquête de la biodiversité et le verdissement des territoires, tandis que les distributeurs européens sont accompagnés via des pratiques traçables et éthiques, conformes aux normes Ecocert, GlobalG.A.P. et MPS-ABC.

Géographiquement, en France, cœur historique du groupe, la stratégie vise à renforcer les filières locales et les partenariats avec les producteurs régionaux. En Europe, notamment Allemagne, Italie et Autriche, la priorité est donnée à la diffusion de semences non OGM et à l'harmonisation des pratiques agricoles durables. Sur les autres marchés, VOLTZ limite l'empreinte logistique et développe des filières d'échanges responsables, avec attention à la biodiversité des territoires sensibles.

Dans ses relations avec les parties prenantes, l'entreprise associe ses collaborateurs à la mise en œuvre des objectifs durables via des formations et un dialogue social soutenu. Les fournisseurs sont intégrés à une démarche d'achats responsables et les clients professionnels bénéficient de conseils agronomiques et de guides techniques tels que le Guide du Maraîcher BIO et le Guide Horticole Durable. VOLTZ maintient également une gouvernance ouverte vis-à-vis des collectivités, universités et associations, participant à des projets de verdissement et à la préservation des ressources naturelles.

b) Stratégie et défis liés à la durabilité

Les axes stratégiques du groupe sont centrés sur la transition agroécologique et la biodiversité, l'innovation variétale et durable, l'ancrage territorial et l'économie circulaire, ainsi que la digitalisation responsable et l'accessibilité. VOLTZ développe des solutions basées sur la diversité génétique et la résilience des cultures, diffusant des variétés adaptées aux pratiques maraîchères raisonnées et à la production biologique. L'entreprise veille à la préservation des ressources naturelles grâce à des semences non OGM, des emballages recyclables (plaques CoolGrey 100 % recyclées) et la réduction des transports inutiles via une logistique rationalisée.

Les principaux défis identifiés incluent l'adaptation au changement climatique, le maintien de l'équilibre entre innovation et coûts de production, le renforcement des partenariats fournisseurs responsables (évaluation ESG, traçabilité et conformité aux normes MPS-ABC, Ecocert et GlobalG.A.P.) et l'attraction et la fidélisation des compétences techniques et commerciales.

Pour y répondre, VOLTZ met en œuvre des projets tels que le programme "Smart Seeds" 2025-2030 pour réduire l'usage d'intrants chimiques, la modernisation des installations avec panneaux photovoltaïques et rénovation énergétique des serres, ainsi qu'une revue stratégique des activités pour se concentrer sur les gammes à haute valeur ajoutée. Le reporting ESG est également renforcé et aligné sur les exigences de la CSRD avec audit indépendant.

c) Modèle économique et chaîne de valeur

VOLTZ combine croissance organique et externe ciblée en Europe, avec une spécialisation complémentaire entre VOLTZ Maraîchage (semences potagères) et VOLTZ Horticulture (jeunes plants floraux et ornementaux). Ce modèle permet d'adresser à la fois les marchés agricoles et les filières de verdissement des collectivités, en s'appuyant sur plus de 35 000 références et un réseau de plus de 100 technico-commerciaux.

Le modèle intègre une forte valeur environnementale et sociale, avec des certifications (Ecocert, MPS-ABC, GlobalG.A.P.), la réduction progressive de l'impact carbone, le respect des ODD (ODD 2, 11 et 12), le respect de l'humain, et la valorisation des compétences internes (85 % de CDI). L'organisation logistique repose sur la production en flux tendus, la traçabilité complète et des partenariats européens pour optimiser les synergies et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement. L'innovation variétale et la digitalisation des services B2B international soutiennent la rentabilité et la croissance responsable, avec un chiffre d'affaires 2025 de 137,9 M€.

d) Méthodologie et ressources pour le reporting durable

VOLTZ mobilise des équipes pluridisciplinaires internes en R&D, qualité, logistique, finance et RSE pour collecter des données tout au long de la chaîne de valeur, depuis la sélection des variétés jusqu'à la livraison. La méthode employée repose sur un processus structuré de collecte et consolidation des informations, intégrant des indicateurs clés de performance (KPI) suivis régulièrement via un tableau de bord extra-financier. Nous procédons également à des bilans carbone complets et à des analyses d'impact selon les Objectifs de développement durable (ODD) pour orienter nos actions. La démarche qualité et durable est intégrée dans nos procédures opérationnelles, avec un travail collaboratif entre les fonctions pour garantir la fiabilité et la pertinence des données.

e) Résultats et impacts du modèle économique

Les clients (maraîchers, horticulteurs et collectivités) bénéficient aujourd'hui d'une offre plus diversifiée et plus durable, accompagnée d'un service de conseil et d'innovation agronomique renforcé. Les variétés à résilience climatique et adaptées à l'agriculture biologique sont déployées, et les réseaux logistiques sont optimisés pour améliorer la traçabilité et accélérer les délais de livraison. À moyen terme, l'entreprise vise à offrir une meilleure accessibilité aux gammes bio et locales tout en maintenant des prix compétitifs sur l'ensemble des marchés européens.

f) Caractéristiques de la chaîne de valeur

Amont : VOLTZ collabore avec un réseau international d'obteneurs, sélectionneurs et multiplicateurs pour garantir diversité génétique, qualité germinative et traçabilité. Les activités de multiplication et d'élevage sont mutualisées avec des exploitants spécialisés en France, Allemagne, Italie et Europe centrale.

Centrale : La production et le contrôle qualité sont pilotés sur plusieurs sites industriels avec logistique en flux tendus pour desservir plus de 25 000 clients professionnels. Chaque lot est contrôlé pour la germination, la pureté variétale et le respect des normes environnementales.

Aval : La distribution combine vente directe, plateforme e-commerce B2B et partenaires logistiques engagés dans la réduction de l'empreinte carbone. Les clients sont principalement maraîchers, horticulteurs, collectivités et structures impliquées dans le verdissement urbain. La fidélité repose sur la diversité de l'offre, la technicité et la proximité du service.

Partenaires et concurrents : VOLTZ se distingue sur le marché européen indépendant face aux grands groupes multinationaux (Syngenta, Rijk Zwaan, Enza Zaden) et renforce sa capacité d'innovation via la filiale André Briant Jeunes Plants.

4.1.4. Analyse de double matérialité

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

ESRS	Enjeu	Sous-enjeu	Type d'IRO	Description de l'IRO	Chaîne de valeur
G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise/ stratégie d'intégration	Impact négatif	Impact négatif lié au manque d'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise	OO
G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise/ stratégie d'intégration	Opportunité	Opportunité réputationnelle/ financière liée au renforcement la marque employeur et l'attraction de nouveaux talents	OO
G1	Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Impact négatif	Impact négatif lié au choix de fournisseurs aux pratiques non durables (notamment multinationales)	OO et Amont
E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact positif	Impact positif lié à la R&D permettant la mise sur le marché de plantes plus résilientes au climat et aux maladies	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impact positif	Impact positif lié à la vente de plantes, vecteur de séquestration carbone	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Opportunité réputationnelle et financière de réduire l'impact environnemental de l'agriculture à travers le développement de l'agriculture urbaine	OO et Aval
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Energie	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation de CVC lors de températures extrêmes (report de vulnérabilité)	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Energie	Risque	Risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et produits finis	Intégralité de la CDV

E1	Changement climatique	Energie	Opportunité	Opportunité financière lié à la baisse et au contrôle de la consommation d'énergie	OO
E2	Pollution	Pollution de l'air	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'air	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'eau	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution de l'eau	Impact positif	Impact positif lié à la vente de semences / jeunes plants bio à des fins d'agriculture bio, limitant la pollution de l'eau	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des sols	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs et autres produits chimiques polluant les sols	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs pour les écosystèmes et organismes vivants	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Risque	Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants toxiques tout au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque réglementaire lié à la restriction de l'utilisation de certaines substances nocives	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque réglementaire lié à l'interdiction de la vente de semences ou jeunes plants ayant été en contact avec des substances nocives	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque de dépendance à l'utilisation d'intrants en amont de la chaîne de valeur	Amont
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié à la consommation d'eau nécessaire pour l'irrigation des plantes, participant à mettre la ressource en eau sous tension	Intégralité de la CDV

E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié aux rejets d'eau non traités après l'utilisation de substances préoccupantes, polluant les écosystèmes	Intégralité de la CDV
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Risque	Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liée aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	Intégralité de la CDV
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié à la consommation d'eau au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact négatif	Impact négatif lié à la pollution par les substances utilisées et les émissions de GES liées aux activités tout au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Opportunité	Opportunité liée à la mise en avant de variétés locales et anciennes	Amont et OO
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact positif	Impact positif lié à la création de nouvelles variétés, plus résistantes aux intempéries ou aux maladies	OO
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact positif	Impact positif du développement de la recherche fondamentale en génétique, biotechnologie, pathologie, et agronomie	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences sur l'étendue et l'état des espèces et des écosystèmes	Impact positif	Impact positif lié à la présence de VOLTZ en France, facilitant l'accès aux semences et évitant aux clients de négocier directement avec les fournisseurs internationaux	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Impact positif	Impact positif lié à la revégétalisation des espaces, notamment grâce à l'horticulture	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Risque	Risque opérationnel et financier du fait de l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...)	Intégralité de la CDV

E5	Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	Opportunité	Opportunité de développer des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou européens	OO
E5	Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	Opportunité	Opportunité financière de commercialiser des plantes plus résilientes, qui nécessitent moins d'intrants	OO
E5	Economie circulaire	Ressources sortantes liées aux produits et services	Impact négatif	Impact négatif lié à la vente de produits de mauvaise qualité	OO
E5	Economie circulaire	Déchets	Risque	Risque financier et réputationnel lié à une mauvaise gestion des invendus	Intégralité de la CDV
S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Impact négatif	Impact négatif lié au non-respect des temps de travail entraînant surcharge, fatigue, etc.	OO
S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Risque	Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	OO
S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Impact positif lié à la création de postes pour personnes en situation de handicap et à leur recrutement	OO
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc.)	Amont et Aval
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits du travail	Impact négatif	Impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs	Amont
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des communautés affectées	Impact positif	Impact positif lié à la distribution de produits avec peu de pesticides pour la consommation humaine	Intégralité de la CDV
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...)	OO

S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients	Aval
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Impact positif lié à la contribution au développement socio-économique des territoires d'implantation	Intégralité de la CDV

2) Incidences des enjeux ESG sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la gouvernance

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance identifiés dans l'analyse de double matérialité ont des incidences significatives sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et les processus de décision de VOLTZ.

Sur le modèle économique, l'entreprise est exposée à des risques liés à l'augmentation des coûts énergétiques, à la pollution et à la dégradation écologique, susceptibles de peser sur les marges et d'entraîner des coûts de conformité accrus. En parallèle, ces enjeux constituent des opportunités majeures, notamment à travers l'innovation variétale, l'économie circulaire et les solutions contribuant à l'atténuation du changement climatique, qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des produits. La prise en compte des enjeux sociaux contribue également à améliorer l'attractivité employeur, à réduire le turnover et à optimiser la productivité.

Sur la chaîne de valeur, les risques environnementaux et sociaux impliquent un renforcement des exigences vis-à-vis des fournisseurs et partenaires, afin d'assurer une meilleure résilience et une conformité accrue aux attentes réglementaires. L'intégration de pratiques durables tout au long de la chaîne - de l'approvisionnement à la production et à la distribution - permet de sécuriser les ressources, de réduire les déchets et de limiter les impacts négatifs. Le modèle évolue progressivement vers des circuits plus courts, une gestion optimisée des ressources et une innovation continue en produits et services.

Sur le plan stratégique, l'analyse de double matérialité constitue un levier structurant de la stratégie RSE, en identifiant clairement les priorités d'action. La stratégie intègre désormais comme axes clés de développement les enjeux liés au climat, à la biodiversité, aux droits sociaux et à la sécurité des produits. Elle favorise une communication transparente avec les parties prenantes internes et externes et une anticipation proactive des évolutions réglementaires.

En matière de prise de décision et de gouvernance, les décisions stratégiques et opérationnelles intègrent systématiquement une évaluation des risques et opportunités ESG, en cohérence avec les exigences de la CSRD. Les instances dirigeantes, incluant le CODIR et le COMEX, sont sensibilisées et impliquées dans le suivi des indicateurs et des plans d'action. La gouvernance repose sur des dispositifs renforcés de contrôle, de reporting et d'audit, assurant l'alignement entre stratégie durable et performance économique, ainsi qu'une coordination accrue entre les fonctions RSE, finance, production, qualité et ressources humaines.

3) Impacts environnementaux et sociétaux des activités

Les activités de VOLTZ génèrent des impacts environnementaux négatifs, notamment une consommation énergétique élevée dans les serres (chauffage, climatisation, ventilation, éclairage), contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Des pollutions de l'air, de l'eau et des sols peuvent également résulter de l'utilisation de traitements phytosanitaires, bien que ceux-ci soient limités et optimisés. La gestion des déchets reste perfectible, tout en étant encadrée par des procédures strictes de tri et de stockage sécurisé.

Ces impacts négatifs sont partiellement compensés par des impacts environnementaux positifs. L'entreprise réduit son empreinte carbone grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites et à l'utilisation d'une flotte de véhicules mixte essence/hybride. Elle contribue à la préservation de la biodiversité par la promotion de semences non-OGM, la diversité variétale et le développement de variétés biologiques certifiées. Des pratiques durables sont mises en œuvre, telles que l'utilisation d'écrans thermiques, la récupération des eaux de pluie, la gestion optimisée des engrais et le recours à des auxiliaires biologiques.

Sur le plan sociétal, des impacts négatifs subsistent, notamment des risques liés aux conditions de travail dans certaines parties de la chaîne de valeur, en particulier chez les fournisseurs, ainsi que des risques d'inégalités, d'exclusion ou de non-respect des droits sociaux dans la chaîne d'approvisionnement. En parallèle,

l'entreprise génère des impacts sociétaux positifs, avec une amélioration de la qualité de vie au travail, un dialogue social développé, des actions de formation et de promotion interne, un engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale, ainsi qu'une attention particulière portée à la sécurité sanitaire et à la qualité des produits proposés aux clients.

4) Liens entre incidences matérielles, stratégie et modèle économique

Les incidences matérielles identifiées sont étroitement liées à la stratégie et au modèle économique de VOLTZ. Les impacts positifs liés à la réduction de l'empreinte carbone, à la promotion de variétés durables et à la gestion responsable des ressources renforcent la réputation de l'entreprise, favorisent la fidélisation de la clientèle et contribuent à la croissance du chiffre d'affaires et à la pérennité du modèle économique.

À l'inverse, les impacts négatifs, tels que la consommation énergétique élevée ou les risques de pollution, imposent l'intégration de ces enjeux dans le modèle économique, notamment par des investissements dans la modernisation des processus et l'innovation technologique. La stratégie de développement durable influence l'ensemble de la chaîne de valeur, à travers une sélection plus exigeante des fournisseurs, l'adoption de pratiques agricoles responsables et l'optimisation logistique, contribuant à sécuriser les approvisionnements et à limiter les coûts de conformité réglementaire.

La stratégie vise à maximiser les impacts positifs – innovation variétale, éco-conception, engagement social – tout en réduisant les impacts négatifs, en intégrant pleinement ces enjeux dans la gouvernance et la démarche RSE. La prise de décision est guidée par l'évaluation des impacts, risques et opportunités, avec une forte implication des parties prenantes et une priorisation des enjeux matériels dans une logique de création de valeur à long terme.

5) Horizons temporels des incidences matérielles

À court terme, les incidences matérielles concernent notamment les impacts climatiques liés à la R&D et à la mise sur le marché de plantes plus résilientes, la contribution des plantes à la séquestration carbone, ainsi que des impacts négatifs liés à l'utilisation de systèmes CVC lors d'épisodes de températures extrêmes. Des impacts négatifs sont également identifiés en matière de pollution des sols, de l'eau, de l'air et des écosystèmes liés à l'utilisation d'intrants, de consommation d'eau pour l'irrigation, de conditions de travail, de pratiques sociales chez les fournisseurs et de choix de fournisseurs aux pratiques non durables.

À moyen terme, les enjeux portent principalement sur la consommation d'eau tout au long de la chaîne de valeur et la qualité des produits, ainsi que l'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise.

À long terme, les enjeux portent principalement sur l'opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables.

6) Relations d'affaires, activité et incidences matérielles

Les relations d'affaires de VOLTZ sont directement liées aux incidences matérielles identifiées. L'entreprise s'appuie sur un réseau de fournisseurs et partenaires impliqués dans la production agricole, exposée aux risques climatiques, de pollution et de perte de biodiversité. Le développement de variétés propriétaires adaptées aux contraintes environnementales constitue une réponse stratégique aux impacts liés au changement climatique. Les investissements dans des pratiques durables, telles que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation d'équipements recyclables, les installations photovoltaïques et une logistique écoresponsable, traduisent cet engagement. Enfin, la relation avec les clients et parties prenantes répond aux attentes croissantes en matière de qualité, de diversité, de production locale et de responsabilité sociale.

7) Incidences financières actuelles et attendues des risques et opportunités

Les risques et opportunités ESG ont des incidences financières sur la position financière, les résultats et les flux de trésorerie de l'entreprise. Les opportunités liées à l'agriculture urbaine, au transport durable et à l'efficacité énergétique se traduisent par des investissements augmentant les immobilisations, mais renforçant la résilience et la valeur des actifs. À l'inverse, la dépendance aux énergies fossiles expose certains actifs à des risques de dépréciation et à la constitution de provisions.

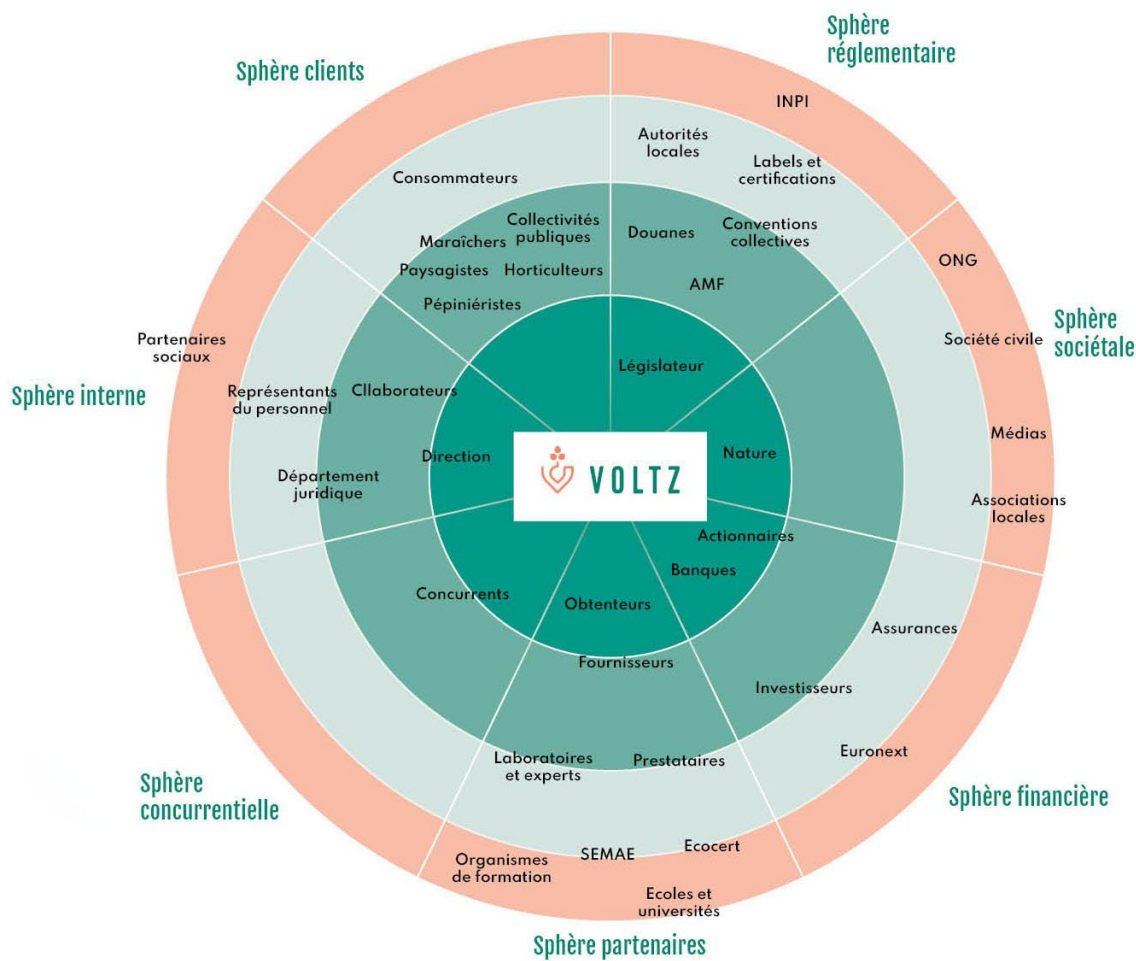
Les résultats financiers peuvent bénéficier de nouvelles sources de revenus et d'une amélioration des marges grâce à des offres différenciantes, tout en restant sensibles aux variations des coûts de l'énergie et aux politiques climatiques. Les flux de trésorerie d'exploitation devraient s'améliorer grâce à la maîtrise des consommations énergétiques et logistiques, tandis que les flux d'investissement reflètent des besoins initiaux importants, partiellement compensés par l'accès à des financements "verts".

8) Évolution financière attendue et résilience du modèle

À court terme, l'entreprise anticipe une hausse des investissements liés à l'adaptation climatique et à la transition énergétique, avec des impacts maîtrisés sur la structure financière. À moyen et long terme, l'intensification des aléas physiques et le durcissement réglementaire pourraient conduire à des ajustements significatifs des actifs et passifs, mais également à des opportunités de croissance rentable grâce à des solutions plus résilientes.

L'analyse qualitative de résilience met en évidence une forte capacité d'adaptation opérationnelle, soutenue par la diversification des gammes, l'intensification de la R&D et une gouvernance intégrant pleinement les enjeux ESG. Le modèle économique, orienté vers l'innovation durable et la croissance européenne, permet de réduire la vulnérabilité aux risques tout en saisissant les opportunités matérielles. Des facteurs de vigilance subsistent, notamment en matière d'approvisionnement, de réglementation et de coûts énergétiques, nécessitant un suivi continu.

4.1.5. Engagement des parties prenantes



- Les parties prenantes ont peu d'influence sur l'entreprise.
- Les parties prenantes influencent et affectent une partie de l'entreprise.
- Les parties prenantes influencent et affectent l'ensemble de l'entreprise.
- Les parties prenantes ont le pouvoir de bloquer l'entreprise.

1) Intérêts et points de vue des parties intéressées

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Stratégies et initiatives mises en œuvre avec la partie prenante	Développement de gammes adaptées à leurs besoins, échanges techniques réguliers, accompagnement agronomique et service après-vente.	Développement de relations durables avec les obtenteurs, pépiniéristes et producteurs partenaires, sécurisation des volumes et de la qualité, accompagnement technique et partage des tendances marché.	Développement de relations bancaires de long terme, diversification du pool de banques, sécurisation des financements (crédits, lignes confirmées, dette syndiquée) et des services de couverture de change et de taux.	Développement d'un environnement de travail sûr et inclusif, politique de rémunération équitable, dispositifs de formation continue, accompagnement des mobilités internes et dialogue social structuré avec les représentants du personnel
Coopération avec la partie prenante	Coopération continue via visites, essais chez les clients, enquêtes de satisfaction et participation à des événements professionnels.	Coopération de long terme via contrats d'approvisionnement, visites de production, essais variétaux communs et échanges réguliers sur les innovations et les contraintes réglementaires.	Coopération structurée via conventions de crédit, échanges réguliers sur la performance financière, la stratégie de croissance, les besoins de financement et les enjeux ESG.	Coopération régulière via entretiens annuels, enquêtes d'engagement, réunions d'équipes, instances représentatives (CSE, CSSCT) et groupes de travail transverses sur l'organisation, la QVT et la sécurité.
Modalités d'organisation de votre coopération avec la partie prenante	Coopération structurée par des contrats, conditions générales de vente, rendez-vous commerciaux et comités ou réunions clients clés.	Coopération structurée par des contrats cadres, des plans de production annuels, des comités fournisseurs et des rendez-vous récurrents entre achats, qualité, supply chain et équipes techniques.	Relations suivies par la Direction financière : comités bancaires, réunions bilatérales, envoi périodique d'informations financières, extra-financières et de business plan, gestion centralisée des covenants et des engagements.	Coopération organisée par la Direction des Ressources Humaines et les managers : calendrier annuel d'entretiens, de réunions CSE, de communications internes et de déploiement des plans de formation et de prévention.

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Objectif final de votre coopération avec la partie prenante	Mieux comprendre les attentes, sécuriser les approvisionnements et co-construire des solutions durables et compétitives.	Sécuriser la disponibilité et la qualité des semences et jeunes plants, co-construire des innovations variétales et garantir des filières fiables et compétitives dans la durée.	Assurer un financement stable et compétitif de l'activité, des investissements et du besoin en fonds de roulement, tout en maintenant un niveau de confiance élevé autour du profil de risque et de la trajectoire de durabilité.	Assurer l'attraction et la fidélisation des talents, développer les compétences clés, garantir la santé et la sécurité au travail et renforcer l'adhésion des équipes au projet et aux valeurs du Groupe.
Prise en compte des résultats de votre coopération avec la partie prenante	Les retours clients sont analysés et intégrés dans les choix de gammes, la qualité de service et les priorités d'innovation.	Les indicateurs de performance fournisseurs (qualité, délais, service, conformité RSE) et les retours de terrain sont intégrés dans les décisions de référencement, les plans de progrès et la sélection des partenaires stratégiques.	Les retours des banques sur le profil de risque, la structure financière, les covenants et les critères ESG sont intégrés dans la politique de financement, la gestion de la dette et certaines décisions d'investissement.	Les résultats des enquêtes d'engagement, des entretiens annuels, des indicateurs RH (turnover, absentéisme, accidents, formations) et des échanges avec les représentants du personnel alimentent les plans d'action managériaux et RH.
Prise en compte des points de vue de la partie prenante dans l'analyse de double matérialité	Les points de vue de cette partie prenante sont pris en compte dans l'analyse de double matérialité.	Les attentes des fournisseurs en matière de visibilité des volumes, de partage de risques climatiques et de soutenabilité économique sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité.	Les attentes des banques en matière de solvabilité, de liquidité, de transparence et de performance ESG sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité, notamment sur les risques de financement et de réputation.	Les attentes des salariés en matière de conditions de travail, d'évolution professionnelle, de reconnaissance, d'équilibre vie professionnelle / personnelle et de sens du travail sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité.
Description du point de vue de la partie prenante concernant la stratégie et le modèle d'affaires	Les clients attendent fiabilité des approvisionnements, performance technico-économique, réduction de l'empreinte environnementale et transparence sanitaire.	Les fournisseurs attendent une vision pluriannuelle des besoins, un partage équilibré de la valeur, une meilleure anticipation des évolutions réglementaires et environnementales, ainsi qu'une logistique plus fluide.	Les banques attendent une trajectoire de désendettement crédible, une rentabilité opérationnelle durable, un pilotage rigoureux des risques et une stratégie RSE alignée avec les standards de financement durable.	Les salariés attendent une stratégie claire et partagée, une meilleure visibilité sur l'organisation et les priorités, des parcours de carrière lisibles, un management de proximité disponible et une prise en compte concrète des enjeux de durabilité.

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Modifications apportées à la stratégie et au modèle d'affaires pour prendre en compte ce point de vue	Renforcement des gammes adaptées aux contraintes climatiques et réglementaires, amélioration du service technique et développement des circuits courts.	Renforcement des plans d'achats pluriannuels, développement de partenariats stratégiques et de programmes de co-innovation, amélioration de la planification et de la prévision de la demande.	Renforcement du pilotage de la rentabilité et du cash-flow, optimisation du profil de dette, intégration de critères ESG dans la stratégie et dans certains financements (prêts ou lignes à critères de durabilité).	Renforcement de la communication interne sur la stratégie, ajustement de certains projets d'organisation, structuration de parcours métiers et de plans de développement des compétences, intégration accrue des enjeux sociaux dans la feuille de route RSE.
Mesures supplémentaires futures prévues, ainsi que leur calendrier d'exécution suite aux échanges avec la partie prenante	Poursuite du développement de gammes plus durables et d'outils d'accompagnement technique, avec déploiement progressif sur les 3 à 5 prochaines années.	Mise en place progressive (sur 3 à 5 ans) de programmes de performance fournisseurs intégrant des critères RSE, de contrats plus longs avec clauses de partage de risques et d'outils digitaux de prévision et de suivi des flux.	Poursuite, sur les 3 à 5 prochaines années, de l'amélioration des indicateurs financiers clés, du développement de financements durables, et de la qualité du reporting financier et extra-financier transmis au pool bancaire.	Déploiement sur 3 à 5 ans de programmes de formation ciblés (techniques et managériaux), d'actions QVT (prévention des risques psychosociaux, ergonomie, télétravail), de dispositifs de reconnaissance et de mobilité interne renforcée.
Probabilité que ces mesures fassent évoluer votre relation avec la partie prenante, ainsi que leur point de vue	Probabilité élevée d'un renforcement de la relation, d'une meilleure fidélisation et d'une perception plus positive de la stratégie de durabilité.	Probabilité élevée de renforcer la confiance, la stabilité des filières et l'engagement des fournisseurs clés autour des objectifs de qualité et de durabilité.	Probabilité élevée de consolider la confiance des banques, d'améliorer les conditions de financement et de renforcer la perception de la résilience du modèle d'affaires.	Probabilité élevée d'améliorer l'engagement et la fidélisation, de réduire le turnover et d'augmenter la confiance dans la stratégie et le management du Groupe.
Manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts de la partie prenante	Information via rapports RSE, comités de direction et conseil d'administration, incluant des synthèses régulières des retours et attentes clients.	Information via revues Achats et Supply Chain, rapports RSE, comités de direction et, le cas échéant, synthèses des risques fournisseurs présentées au conseil d'administration.	Information via les reportings financiers et de trésorerie, les présentations régulières de la Direction financière au conseil d'administration, incluant les retours des banques, les covenants et les conditions des principaux financements.	Information via les reportings sociaux et RSE, les bilans RH présentés au comité de direction et au conseil d'administration, ainsi que par les comptes rendus des instances représentatives du personnel.

4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.2.1. Gouvernance environnementale

1) Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

Chez VOLTZ, la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance repose exclusivement sur des critères financiers et de performance opérationnelle. Aucun objectif ni indicateur lié au climat ou à l'environnement n'est actuellement intégré dans ces dispositifs. Cette approche découle de la politique de rémunération en vigueur et du cadre réglementaire actuel. L'entreprise suit néanmoins avec attention l'évolution des attentes en matière de responsabilité sociétale, mais ne prévoit pas, à ce stade, la mise en place de mécanismes incitatifs liés aux enjeux climatiques.

2) Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Dans le cadre de sa démarche visant à mieux connaître et piloter son impact environnemental, VOLTZ a réalisé en 2024 son premier bilan carbone intégrant l'ensemble des émissions de scope 1, 2 et 3. Les scopes 1 et 2 couvrent respectivement les émissions directes issues des installations contrôlées et les émissions indirectes liées à la production de l'énergie consommée. Le scope 3 englobe quant à lui l'ensemble des autres émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, incluant notamment l'achat de matières premières et de services, le transport de marchandises, les déplacements professionnels, la gestion des déchets ou encore les immobilisations. L'ensemble des entités juridiques du Groupe est intégré dans le périmètre, à l'exception de VOLTZ MAROC SARL, dont l'activité a été jugée non significative. Cette démarche s'inscrit dans un pilotage global de l'empreinte environnementale à l'échelle du Groupe et de ses différentes activités.

Pour conduire ce travail, VOLTZ a mis en place dès 2023 un groupe de travail dédié, structuré autour de plusieurs étapes : nomination du pilote, définition du périmètre, collecte et exploitation des données, élaboration des plans d'action de réduction et synthèse globale. Les travaux ont été menés sur la base du guide sectoriel de l'ADEME pour la filière agricole et agro-alimentaire, en particulier les sections relatives aux exploitations agricoles, coopératives et négociants. Parallèlement, le Groupe maintient une veille active sur l'évolution de la réglementation, des attentes des clients et des tendances de marché, afin d'adapter ses orientations de recherche et d'innovation, notamment face aux effets du changement climatique.

L'entreprise n'a pas encore formalisé d'analyse de l'exposition potentielle de ses actifs ou activités aux aléas climatiques, ni aux événements liés à la transition. Toutefois, certaines tendances observées illustrent déjà des risques potentiels pour l'activité : la sécheresse exceptionnelle de février 2023, les incertitudes croissantes qui influencent les décisions de production des clients, ou encore les difficultés que peuvent rencontrer les fournisseurs pour garantir les volumes attendus. Pour limiter les risques de rupture d'approvisionnement, le Groupe a revu sa politique de stock de sécurité sur la base de plusieurs niveaux de risques identifiés. Ces phénomènes sont susceptibles d'affecter l'activité et les performances financières.

Conformément aux recommandations de l'EFRAG, les aléas liés au changement climatique ont été identifiés selon trois horizons temporels : court terme (12 mois), moyen terme (2 à 5 ans) et long terme (au-delà de 5 ans).

Dans le cadre du bilan carbone, VOLTZ a identifié plusieurs postes d'émissions nécessitant des efforts importants pour s'inscrire dans une trajectoire compatible avec une économie neutre en carbone : le fret (entrant, interne et sortant), les intrants de production (jeunes plants et semences) ainsi que les immobilisations (bâtiments, véhicules, matériels d'exploitation). Le fret constitue le premier poste d'émissions. Par ailleurs, le Groupe mène depuis plus de dix ans des travaux pour adapter son offre aux évolutions climatiques, notamment en développant des gammes de variétés plus résistantes à la sécheresse ou aux précipitations, telles que certaines graminées ou plantes succulentes.

VOLTZ a identifié et évalué ses risques, opportunités et impacts liés au changement climatique. Les travaux ont porté sur les sous-enjeux relatifs au changement climatique, à savoir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et l'énergie. Une liste d'IRO a été établie et cotée sur la base de notes de gravité et de probabilité de 1 à 4, complétée par trois évaluations : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne réalisée par les directions RSE et financière.

Impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
EI	Opportunité réputationnelle et financière de réduire l'impact environnemental de l'agriculture à travers le développement de l'agriculture urbaine	Opportunité	OO et Aval	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,57
EI	Impact positif lié à la R&D permettant la mise sur le marché de plantes plus résilientes au climat et aux maladies	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
EI	Opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables	Opportunité	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	2,20
EI	Impact positif lié à la vente de plantes, vecteur de séquestration carbone	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,10
EI	Risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et produits finis	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,10
EI	Impact négatif lié à l'utilisation de CVC lors de températures extrêmes (report de vulnérabilité)	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,00
EI	Opportunité financière lié à la baisse et au contrôle de la consommation d'énergie	Opportunité	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,00

3) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

Pour appréhender ses impacts, risques et opportunités liés à la pollution, l'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées. Pour l'ensemble des impacts positifs et négatifs, ainsi que pour certains risques, des parties prenantes externes ont été consultées : trois fournisseurs et trois clients horticulteurs. Pour la majorité des risques et des opportunités, l'entreprise a mobilisé des parties prenantes internes pertinentes de la direction de la production. Une note complémentaire a ensuite été élaborée par l'équipe en charge de la RSE. L'entreprise n'a pas interrogé les communautés touchées.

En 2025, VOLTZ a mené pour la première fois une analyse de double matérialité relative au thème « Pollution », avec l'appui d'un cabinet spécialisé (R3). Cette analyse a permis d'identifier les IRO associés à plusieurs sous-enjeux : pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des sols, pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires, substances préoccupantes et très préoccupantes, ainsi que microplastiques. L'évaluation s'appuie sur une cotation sectorielle, sur des interviews de parties prenantes internes (direction de la production) et externes (trois fournisseurs et trois clients horticulteurs), ainsi que sur une cotation effectuée par l'équipe RSE. Les résultats indiquent que le sous-enjeu « Microplastiques » n'est pas ressorti comme matériel.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs et autres produits chimiques polluant les sols	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	4,00
E2	Impact positif lié à la vente de semences / jeunes plants bio à des fins d'agriculture bio, limitant la pollution de l'eau	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,67
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'eau	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'air	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,43
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs pour les écosystèmes et organismes vivants	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,38
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants toxiques tout au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,38
E2	Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,32
E2	Risque réglementaire lié à la restriction de l'utilisation de certaines substances nocives	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,10
E2	Risque réglementaire lié à l'interdiction de la vente de semences ou jeunes plants ayant été en contact avec des substances nocives	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,10
E2	Risque de dépendance à l'utilisation d'intrants en amont de la chaîne de valeur	Risque	Amont	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,00

Les activités associées à des impacts, risques ou opportunités (IRO) importants concernent notamment :

- Le site industriel de Brain-sur-l'Authion (49), dédié au conditionnement, à l'expédition et au contrôle qualité des semences, où sont mises en œuvre des mesures visant à limiter les rejets polluants (cuves étanches pour les déchets, récupération des poussières, contrôle des produits phytosanitaires) ;
- Les activités de production variétale et de traitement des semences, incluant la gestion des substances préoccupantes et les pollutions potentielles associées des sols, de l'air et de l'eau ;
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des installations productives (chauffage, ventilation, éclairage), ayant un impact sur la pollution atmosphérique.

Le siège administratif de Colmar (68) n'est pas associé à des enjeux significatifs en matière de pollution.

4) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines

Pour appréhender ses impacts, risques et opportunités liés aux ressources marines, l'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées. Pour l'ensemble des impacts positifs et négatifs, ainsi que pour certains risques, des parties prenantes externes ont été consultées : deux fournisseurs deux clients horticulteurs et une banque. Pour la majorité des risques et des opportunités, l'entreprise a mobilisé des parties prenantes internes pertinentes de la direction de la production. Une note complémentaire a ensuite été élaborée par l'équipe en charge de la RSE. L'entreprise n'a pas interrogé les communautés touchées. En 2025, VOLTZ a mené pour la première fois une analyse de double matérialité relative au thème « Ressources marines », avec l'appui d'un cabinet spécialisé (R3). Cette analyse a permis d'identifier les IRO associés à plusieurs sous-enjeux : Eau et ressources marines. L'évaluation s'appuie sur une cotation sectorielle, sur des interviews de parties prenantes

internes et externes, ainsi que sur une cotation effectuée par l'équipe RSE. Les résultats indiquent que le sous-enjeu « Ressources marines » n'est pas ressorti comme matériel.

Impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources aquatiques et marines :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E3	Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liée aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	4,00
E3	Impact négatif lié à la consommation d'eau nécessaire pour l'irrigation des plantes, participant à mettre la ressource en eau sous tension	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,57
E3	Impact négatif lié aux rejets d'eau non traités après l'utilisation de substances préoccupantes, polluant les écosystèmes	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E3	Impact négatif lié à la consommation d'eau au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	1,95

5) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

VOLTZ a identifié et évalué ses impacts réels et potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes. Les travaux ont porté sur les sous-enjeux relatifs à la perte de biodiversité, à l'état et à l'étendue des espèces et des écosystèmes, ainsi qu'aux incidences et dépendances aux services écosystémiques. Une liste d'IRO a été établie et cotée sur la base de notes de gravité et de probabilité de 1 à 4, complétée par trois évaluations : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne réalisée par les directions RSE et financière.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité :

3	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E4	Impact positif du développement de la recherche fondamentale en génétique, biotechnologie, pathologie, et agronomie	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	4,00
E4	Impact positif lié à la revégétalisation des espaces, notamment grâce à l'horticulture	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	3,81
E4	Impact positif lié à la création de nouvelles variétés, plus résistantes aux intempéries ou aux maladies	Impact positif	OO	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,86
E4	Impact positif lié à la présence de VOLTZ en France, facilitant l'accès aux semences et évitant aux clients de négocier directement avec les fournisseurs internationaux	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E4	Risque opérationnel et financier du fait de l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...)	Risque	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	2,10
E4	Impact négatif lié à la pollution par les substances utilisées et les émissions de GES liées aux activités tout au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,00
E4	Opportunité liée à la mise en avant de variétés locales et anciennes	Opportunité	Amont et OO	Réel	Court terme 12 prochains mois	1,95

L'entreprise a également identifié et évalué ses dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques. Un IRO spécifique portant sur le risque opérationnel et financier lié à l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...) a été retenu, et les consultations ont confirmé que l'activité du Groupe repose entièrement sur les services rendus par les écosystèmes naturels.

VOLTZ a également identifié et évalué les risques de transition, les risques physiques et les opportunités associés à ces sous-enjeux, en mobilisant la même méthodologie d'analyse documentaire, de consultations et de revue interne.

L'entreprise n'a pas mené de consultations auprès des communautés potentiellement touchées, et celles-ci n'ont pas été intégrées dans l'analyse de double matérialité, mais l'entreprise reconnaît que certains de ses sites, activités de production ou approvisionnements en matières premières peuvent générer des impacts négatifs réels ou potentiels sur ces communautés. L'utilisation d'intrants agricoles nocifs (engrais, pesticides, produits chimiques) peut dégrader la qualité de l'air, de l'eau et des sols, avec des effets potentiels sur la santé des riverains (troubles respiratoires ou exposition chronique à des substances toxiques) et sur leurs moyens de subsistance lorsque l'accès à l'eau ou la fertilité des terres est compromis. Ces dégradations environnementales peuvent également fragiliser les écosystèmes locaux, dont certaines communautés rurales dépendent directement pour leurs revenus et leur alimentation, en altérant la biodiversité et les services écosystémiques qui leur sont essentiels.

Dans certains contextes, l'implantation ou l'extension de sites agricoles ou de projets liés aux matières premières peut aussi s'accompagner de déplacements forcés de populations, lorsque des terres qu'elles occupent ou utilisent sont réaffectées à des activités productives, entraînant une perte de logement, de terres, de liens sociaux et de moyens de subsistance, ainsi que des situations de conflits locaux ou d'insécurité économique. Par ailleurs, peuvent survenir des situations d'accaparement de terres lorsque des fournisseurs ou investisseurs s'approprient des terres appartenant à des communautés locales ou indigènes sans consentement libre, préalable et éclairé, ni compensation adéquate, avec des conséquences sur leurs droits fonciers, leurs ressources naturelles, leurs pratiques culturelles et leurs activités de subsistance (agriculture, chasse, pêche). Certains impacts négatifs sur les services écosystémiques importants pour ces communautés ne peuvent par ailleurs être entièrement évités. Les résultats de l'analyse de double matérialité ont néanmoins démontré que l'ESRS S3 sur les communautés touchées n'était pas matériel, la réglementation permettant de limiter les impacts et les risques sur les communautés touchées selon les parties prenantes interrogées.

Par ailleurs, VOLTZ ne dispose pas de sites situés à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Enfin, certaines réglementations tierces ont conclu qu'il est nécessaire pour l'entreprise de mettre en œuvre des mesures d'atténuation concernant la biodiversité.

6) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

VOLTZ a examiné ses actifs et ses activités afin d'identifier ses impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, l'entreprise a appliqué la même méthodologie que pour les autres normes ESRS, en s'appuyant sur une cartographie complète de sa chaîne de valeur pour identifier des IRO spécifiques à ses activités. Cette démarche comprend l'établissement d'une liste d'IRO cotés selon une note de gravité et de probabilité de 1 à 4, enrichis par trois évaluations complémentaires : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne des directions RSE et financière. L'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées pour déterminer ses impacts, risques et opportunités, notamment à travers des entretiens d'une heure menés avec ses parties prenantes les plus critiques. Les impacts positifs et négatifs ont été cotés avec des parties prenantes externes (sauf exception, comme le CSE), tandis que les risques et opportunités ont été cotés avec des parties prenantes internes (sauf exception, notamment les banques).

Les unités opérationnelles associées aux impacts, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire couvrent l'ensemble des activités stratégiques du Groupe :

- VOLTZ Maraîchage, dédié à la sélection, au développement et à la distribution de semences et jeunes plants de légumes et d'aromatiques, en conventionnel et en bio, pour tous les types de systèmes de production ;
- VOLTZ Horticulture, spécialisé dans le développement et la commercialisation de graines et jeunes plants floraux, feuillages, arbustes, aromatiques et petits fruits destinés aux horticulteurs, pépiniéristes et collectivités ;

- L'activité de Production de Jeunes Plants et de Supply Chain regroupent la gestion des intrants (eau, énergie, consommables), des emballages, des flux logistiques et des dispositifs de recyclage (comme les plaques de culture CoolGrey recyclables).

Les ressources matérielles utilisées par l'entreprise se répartissent en plusieurs catégories :

- Ressources biologiques et génétiques, incluant semences, jeunes plants, matériel végétal et patrimoine génétique propriétaire (variétés issues de la sélection du groupe, collections, obtentions). Ces ressources sont centrales et au cœur du modèle d'affaires, elles déterminent la création de valeur, assurent la différenciation de l'entreprise sur ses marchés et conditionnent la performance agronomique des produits distribués.
- Ressources naturelles, telles que l'eau (arrosage des cultures, nettoyage des plaques et lignes de production), les sols et substrats (supports de culture, terreaux), ainsi que l'énergie (électricité, gaz) utilisée pour les serres, l'éclairage, la réfrigération, les process industriels et les opérations logistiques indispensables à la production de plants et la conservation des semences ;
- Ressources logistiques et emballages permettant le transport des plants et semences, comprenant plaques de culture, bacs, conteneurs, cartons, films, flotte logistique (camions dédiés, plateformes de préparation de commandes au cœur des bassins de production) et infrastructures associées (centres logistiques, chambres froides) ;
- Infrastructures et sites, dont serres, pépinières, stations de conditionnement, centres logistiques et laboratoires, répartis sur 33 sites et 8 centres logistiques. Ces actifs structurent la consommation de ressources (eau, énergie, intrants) et les leviers d'économie circulaire (réemploi, recyclage, optimisation des flux) ;
- Ressources de support matériel, incluant équipements de production (machines de semis, conditionnement, irrigation, nettoyage) et systèmes numériques (ERP, WMS, traçabilité) nécessaires à la gestion des flux et à l'optimisation de l'utilisation des ressources.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à l'économie circulaire :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E5	Opportunité financière de commercialiser des plantes plus résilientes qui nécessitent moins d'intrants	Opportunité	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,76
E5	Opportunité de développer des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou européens	Opportunité	OO	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,29
E5	Impact négatif lié à la vente de produits de mauvaise qualité	Impact négatif	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,19
E5	Risque financier et réputationnel lié à une mauvaise gestion des invendus	Risque	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	1,92

Les étapes de la chaîne de valeur où se concentrent l'utilisation des ressources, concernent principalement l'amont, avec la culture des semences et des jeunes plants, nécessitant intrants chimiques et équipements spécialisés (serres, machines), ainsi que la phase de production des opérations propres de VOLTZ.

4.2.2. Présentation des IROs environnementaux

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Sur le sujet du changement climatique, VOLTZ a identifié un risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et des produits finis. Ce risque se traduit par une possible augmentation des coûts de transport, une pression accrue sur les marges, des besoins d'investissement dans des solutions logistiques moins carbonées, ainsi que par un risque de perte de compétitivité ou d'image en cas de transition trop lente vers des modes de transport plus sobres. Il s'agit d'un risque de transition climatique, découlant de l'évolution des politiques climatiques, de la réglementation, des prix du carbone, des technologies bas carbone et des attentes du marché.

Le Groupe intègre les effets du changement climatique dans la définition de sa stratégie. Il suit régulièrement les évolutions climatiques afin d'adapter ses gammes de semences, notamment face aux épisodes de sécheresse et de fortes précipitations. Depuis plus de dix ans, VOLTZ développe, en lien avec ses partenaires, des gammes adaptées à ces évolutions climatiques, telles que certaines graminées ou succulentes, en réponse aux besoins de ses clients professionnels.

Afin d'adapter sa stratégie face au changement climatique, l'entreprise a défini des orientations à court, moyen et long terme :

- À court/moyen terme (1 à 3 ans), l'entreprise peut renforcer l'usage de l'arrosage en micro-aspersion sur ses sites de production afin de réduire les volumes d'eau utilisés et de conditionner les plantes à des apports hydriques plus limités. Cette évolution vise à améliorer la résilience opérationnelle dans des scénarios de sécheresses plus fréquentes ou de restrictions d'arrosage, sans remettre en cause le modèle d'affaires mais en réduisant sa sensibilité aux coûts et à la disponibilité de l'eau. Dans ce même horizon, le catalogue peut être ajusté en privilégiant davantage les variétés présentant une meilleure tolérance à la sécheresse ou nécessitant moins d'arrosage, afin de répondre à la demande des clients soumis aux mêmes contraintes. Cette évolution peut conduire à réorienter une partie des ventes vers des gammes moins consommatrices de ressources, avec un impact limité à court terme sur le chiffre d'affaires mais une meilleure adéquation aux besoins des marchés.
- À moyen/long terme (3 à 7 ans), la création ou le renforcement de bassins de stockage d'eau de pluie sur les principaux sites peut contribuer à sécuriser l'approvisionnement en eau dans des contextes d'alternance entre fortes précipitations et longues périodes de sécheresse. Ce dispositif vise à amortir la variabilité climatique et à maintenir la capacité de production en limitant les risques de rupture. Sur le plan économique, ces investissements peuvent faire évoluer la structure de coûts (capex et maintenance) tout en renforçant la résilience de l'activité face aux fluctuations climatiques ou réglementaires sur l'usage de l'eau. Ils peuvent également conduire à revoir certains choix de localisation, de volumes ou de calendriers de production pour tirer pleinement parti des capacités de stockage.
- À plus long terme (au-delà de 7 ans), VOLTZ prévoit de poursuivre et d'amplifier les travaux engagés sur l'adaptation de ses produits, en réévaluant régulièrement ses gammes au regard des scénarios climatiques (élévation des températures, modifications des régimes de pluie, évolutions des sols et des stress biotiques). Ces ajustements pourront conduire à une reconfiguration plus profonde du portefeuille de produits, avec une part croissante de références adaptées à des conditions climatiques plus extrêmes ou plus variables.

2) Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

VOLTZ dispose de plusieurs sites entrant dans le périmètre de ses opérations propres ou sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel. Les sites de production comprennent Saint-Barthélémy-d'Anjou, les Ponts-de-Cé, Avoine, Champ Grippon, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes. Les sites logistiques incluent Brain et Mâcon. Les sites administratifs sont situés à Colmar, Lazzate en Italie, Agadir au Maroc et Regensburg en Allemagne.

L'entreprise n'est pas concernée par des activités ayant des impacts négatifs sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Les caractéristiques de ces sites indiquent que les sites de production présentent un impact

identifié lié au développement de la recherche en pathologies agronomiques, sans dépendance particulière à la biodiversité et sans enjeu environnemental spécifique au regard du niveau de référence de l'écosystème concerné ; les sites logistiques et administratifs ne présentent quant à eux ni impact ni dépendance, et ne sont pas associés à des zones écologiquement sensibles. Par ailleurs, aucune zone sensible sur le plan de la biodiversité n'est impactée par les opérations du Groupe. L'entreprise a toutefois identifié des impacts négatifs matériels en lien avec la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols. En revanche, aucune de ses opérations n'affecte d'espèces menacées.

4.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles

1) Changement climatique

a) Consommation et production d'énergie

Année	Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres
2024	24 MWH
2025	23 MWH

VOLTZ produit de l'énergie qui est autoconsommée sur le site de Colmar.

b) Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Les émissions brutes de GES de Scope 1 du groupe sont de 4.253 tCO₂e pour l'exercice 2025.

Nous n'avons pas identifié de sociétés externes au groupe bénéficiant de nos investissements et sur lesquelles notre entreprise exerce un contrôle opérationnel.

Aucune émission de GES de Scope 1 n'est couverte par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions.

Les émissions brutes de GES de Scope 2 du groupe sont de 139 tCO₂e pour l'exercice 2025 (calcul fondé sur la méthode de la localisation).

VOLTZ a calculé ses émissions de GES pour le scope 1 et 2 de l'entreprise, mais le calcul du Scope 2 n'utilise pas la méthode fondée sur les contrats d'énergie (market-based).

Nom de la catégorie	Émissions brutes de GES de la catégorie (tCO ₂ e) du Scope 3
Produits et services achetés	5.787
Transport de marchandises amont et distribution	2.445
Transport de marchandises aval et distribution	770
Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	750
Déplacements domicile travail	719

Les émissions brutes de GES ont été calculées avec la méthode GHG protocole.

Le calcul des émissions du scope 3 est réalisé sur un périmètre consolidé au niveau du Groupe.

Le pourcentage d'émissions du Scope 3 ayant été calculé à l'aide de données obtenues directement auprès de nos fournisseurs ou d'autres partenaires de notre chaîne de valeur est de 29%.

L'entreprise a calculé les émissions du Scope 3, en excluant certaines catégories : le poste utilisation client final (grossistes, pépiniéristes, horticulteurs...) n'a pas été pris en compte du fait du manque de documentation fiable portant sur des facteurs d'émission applicables aux productions et produits vendus par le groupe.

Les facteurs d'émissions retenus pour l'établissement du bilan carbone sont les facteurs d'émissions les plus récents disponibles dans la version V8.7 du bilan carbone en actualisant toutefois les facteurs d'émission du gaz naturel, de l'électricité, des halocarbures de KYOTO R404A /PRG à 100 ans et R410A/ PRG à 100 ans sur la base des informations les plus récentes fournies sur le site de l'ADEME.

c) Émissions de CO2 biogénique de l'entreprise

Notre entreprise a calculé les émissions de CO2 biogénique. La quantité totale d'émissions de CO2 et autres GES (en particulier le CH4 et le NO2) biogéniques est de 259 tCO2e (259 tCO2e pour le Scope 1 et 0 tCO2e pour le Scope 2).

2) Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

a) Mise en place d'un plan de transition et description des cibles de réduction et leviers de décarbonation

Un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique a été établi et validé par VOLTZ. Il constitue le cadre de pilotage des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les attentes réglementaires.

Ce plan intègre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, définies en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) de la France à l'horizon 2050. Les travaux préparatoires ont permis de hiérarchiser les leviers de réduction disponibles et d'établir une liste des principales actions à engager ou à renforcer dans les différentes activités du Groupe.

Le groupe de travail a présenté une synthèse des 15 actions prioritaires, à volume et activité équivalents :

1. Décarbonation des transporteurs de petits colis (DHL, Colissimo, Chronopost) via leurs engagements de réduction des GES.
2. Engagement de réduction des GES de DN Schenker (carburant Bio GNC+), des transports Ageneau (écoconduite) et optimisation via la navette Brain-Chemillé.
3. Passage en LED du site de Brain.
4. Mise en place de bornes de recharge électrique pour les salariés et mise à disposition de véhicules électriques sur site.
5. Changement de fournisseurs pour les aromatiques (transfert d'Angers vers Barcelone et d'Israël vers l'Europe) pour réduire l'empreinte énergétique.
6. Réduction de la consommation d'azote pour les jeunes plants horticoles grâce à la diminution de la durée de culture (de 1-2 ans à 2-3 mois).
7. Remplacement des serres de Saint-Barthélémy par des installations plus performantes énergétiquement.
8. Production sans tourbe conformément aux obligations réglementaires.
9. Utilisation de plastique recyclé dans les serres.
10. Réduction des traitements de produits dangereux, en limitant leur utilisation et leurs rejets.
11. Installation de chaudières biomasse avec recyclage pour remplacer le chauffage au gaz.
12. Installation de LED sur les sites horticoles et remplacement des compensateurs fortement consommateurs d'énergie.
13. Remplacement des chambres froides vétustes par des équipements à meilleurs rendements.
14. Réduction de la consommation de fongicides, en augmentant la proportion de plantes disposant du label « bleues ».
15. Passage de la flotte de véhicules commerciaux horticulture de l'essence vers l'électrique.

Cette structuration permettra au Groupe de piloter sa trajectoire de réduction des émissions, de renforcer la résilience de ses activités et de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone.

Le groupe de travail chargé de la mission a classifié les actions en place ou à mettre en œuvre en trois catégories :

1. Améliorer le processus sans en modifier la nature,
2. Modifier le processus et/ou le fonctionnement afin de réduire les émissions de GES,
3. Réduire les consommations par la baisse des volumes générant des GES.

Cette analyse a été appliquée aux deux principales Business Units de VOLTZ : VOLTZ Horticulture et VOLTZ Maraîchage.

Au total, le plan d'action comprend 35 actions, permettant de viser :

- une réduction des émissions de GES de 4 à 5 % à l'horizon 2030 (par rapport à 2024),
- une réduction de 8 à 9 % à l'horizon 2050 (toujours par rapport à 2024).

Ces objectifs représentent un premier pas vers la réduction des émissions locales liées aux activités directes du Groupe

VOLTZ a identifié plusieurs leviers de décarbonation destinés à soutenir l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) définis dans son plan de transition.

Les leviers identifiés couvrent l'ensemble du cycle de production, des intrants aux infrastructures :

- Réduction de l'utilisation des tourbes.
- Récupération de l'eau via des dispositifs de stockage.
- Recyclage : mise en place de zones de tri sur les sites et analyse des capacités des prestataires de tri en vue d'une sélection adaptée.
- Revue du mix énergétique (gaz / électricité) avec possibilité de changement.
- Amélioration de l'isolation des serres et bâtiments afin de réduire les besoins de chauffage.
- Électrification du parc de véhicules de production.
- Des actions ont été définies et engagées afin de mettre en œuvre les leviers de décarbonation retenus. Les actions actuellement déployées ou en cours d'étude comprennent :
- Audit interne du recyclage en production et identification des organisations permettant de recycler un maximum de matières.
- Étude de l'installation de bassines pour la récupération de l'eau de toiture.
- Début du déploiement de l'éclairage LED sur les sites de production.
- Planification de productions intégrant moins de 20 % de tourbe.

b) Investissements et financements liés au plan de transition

Les principaux investissements (CapEx) associés au plan de transition concernent le passage progressif à des systèmes d'éclairage LED dans les serres et bâtiments de production. Cette orientation vise à réduire durablement la consommation d'électricité, les émissions associées et, à terme, les coûts d'exploitation liés à la consommation énergétique. Les investissements sont actuellement concentrés sur les sites les plus consommateurs d'énergie et pourront être étendus progressivement, même s'ils ne couvrent pas encore l'ensemble du parc immobilier et des installations.

Les dépenses opérationnelles (OpEx) incluent plusieurs postes liés à la mise en œuvre progressive des leviers de transition, notamment :

- L'achat de terreaux et substrats intégrant une part réduite de tourbe, afin de diminuer l'empreinte environnementale des cultures.

- Les coûts d'études liés aux projets de bassines de stockage d'eau de pluie et à l'éventuelle mise en place d'une chaudière biomasse, en préparation d'investissements futurs visant à réduire l'usage d'eau potable et d'énergies fossiles.
- Les dépenses associées à l'utilisation de véhicules électriques (leasing, énergie, maintenance), permettant de réduire les émissions directes liées aux déplacements de certains segments de la flotte.

Ces OpEx ne couvrent pas encore l'ensemble des sites ou des achats de l'entreprise, mais s'inscrivent dans une dynamique de déploiement progressif, reposant d'abord sur des tests sur plusieurs sites pilotes, avant extension en fonction des résultats techniques, économiques et environnementaux observés.

VOLTZ publie des indicateurs clés de performance relatifs à ses CapEx alignés sur la Taxonomie verte européenne, conformément aux exigences de la CSRD. Ces indicateurs permettent d'évaluer la part des investissements considérée comme durable selon la classification européenne :

Indicateur	Description
Taux de CapEx éligibles	Part des investissements réalisés qui entrent dans le champ d'application de la Taxonomie verte (ex. efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, biodiversité).
Taux de CapEx alignés	Part des investissements respectant entièrement les critères de la Taxonomie (contribution substantielle à l'atténuation/adaptation + respect du principe <i>Do No Significant Harm</i>).
Montant total des CapEx verts	Volume des investissements destinés à améliorer la performance environnementale (ex. panneaux photovoltaïques, modernisation d'équipements pour réduire la consommation d'énergie).
Indicateurs qualitatifs complémentaires	Nombre de projets certifiés ou labellisés, existence de plans pluriannuels d'investissement RSE, évolution de la part des CapEx verts dans le total des investissements.

c) Activités économiques liées aux énergies fossiles

L'entreprise a réalisé en 2025 des investissements dans des activités liées au gaz pour un montant de 220 000 €.

d) Informations relatives au plan de transition

La transition climatique est intégrée à la stratégie commerciale globale de VOLTZ. Elle guide le développement de nouvelles gammes de semences et de solutions végétales adaptées aux enjeux de durabilité, ainsi qu'aux attentes croissantes des clients en matière d'agriculture responsable et de réduction d'empreinte carbone. Les objectifs liés au climat et à l'innovation durable influencent la feuille de route commerciale, le positionnement sur de nouveaux marchés - tels que l'agriculture urbaine ou la biodiversité - et se reflètent dans les messages marketing et la communication institutionnelle.

Sur le plan financier, les investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition sont intégrés au plan pluriannuel d'investissement et constituent des priorités dans le budget annuel. Les CapEx verts liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ou aux équipements sobres en ressources sont notamment suivis comme des axes structurants. Les critères de la taxonomie verte européenne sont utilisés pour orienter les arbitrages et prioriser les projets, de manière à maximiser la part des investissements alignés avec les objectifs environnementaux tout en préservant la compétitivité économique du Groupe. Des indicateurs extra-financiers sont intégrés au tableau de bord de pilotage global, et leur suivi contribue à l'évaluation des performances des directions opérationnelles et financières.

Le plan de transition a été approuvé par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise. Son avancement doit toutefois être analysé avec prudence : VOLTZ a engagé des initiatives concrètes - audits carbone, solutions écoresponsables, actions en faveur de la biodiversité, investissements ciblés en efficacité énergétique et en énergies renouvelables - mais ces actions demeurent en phase de structuration et d'accélération. Des marges de progression subsistent, notamment sur l'augmentation de la part de CapEx strictement alignés à la Taxonomie verte, l'harmonisation des pratiques RSE à l'échelle du Groupe et la mesure chiffrée de certains impacts. Dans un contexte réglementaire et concurrentiel en évolution

rapide, la réussite du plan repose ainsi sur un pilotage adaptatif et sur une dynamique d'amélioration continue.

3) Pollution

a) Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

À la date d'arrêté des informations présentées, le groupe ne dispose pas d'un système de collecte et de consolidation lui permettant d'identifier et de quantifier de manière fiable les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (au sens de la réglementation applicable, notamment REACH et des normes ESRS) présentes dans ses activités, produits et chaîne de valeur amont et aval.

En conséquence, le groupe n'est pas en mesure de publier, pour l'exercice considéré, les indicateurs exigés relatifs aux quantités totales de substances préoccupantes et de substances extrêmement préoccupantes générées, utilisées, produites, achetées ou émises, tels que prévus par la CSRD et les normes ESRS correspondantes.

Le groupe a engagé un travail de structuration de ses données environnementales et de cartographie de ses flux de matières (y compris chimiques) afin de se mettre en conformité progressive avec les exigences des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), et prévoit de préciser dans ses prochains exercices de reporting le périmètre, la méthodologie et le calendrier de mise à disposition de ces informations.

b) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants en matière de pollution

Évaluation des incidences financières escomptées liées à la pollution

L'évaluation des incidences financières escomptées des impacts, risques et opportunités en matière de pollution repose sur une analyse qualitative et quantitative des coûts directs, indirects et potentiels susceptibles d'affecter la performance financière du Groupe Voltz, dans un contexte réglementaire et opérationnel en évolution.

Effets financiers liés aux risques de pollution

Les risques de pollution peuvent générer des coûts significatifs, principalement liés à la mise en conformité environnementale. Ces coûts comprennent l'adaptation des pratiques opérationnelles, les investissements techniques, la mise en place de contrôles et d'audits, l'obtention de certifications, ainsi que la gestion des déchets et des rejets. À ce titre, l'ordre de grandeur annuel estimé de ces coûts se situe entre 0,1 M€ et 0,5 M€, en fonction du niveau d'exigence réglementaire et du périmètre concerné.

En cas d'incident de pollution ou de non-conformité, des coûts additionnels pourraient survenir, incluant notamment des sanctions administratives ou financières, des obligations de remise en état, des pertes de produits, des coûts de non-qualité ainsi que des frais juridiques. Selon la gravité et l'ampleur de l'événement, un scénario réaliste pourrait conduire à un impact financier ponctuel compris entre 0,1 M€ et 1 M€.

Par ailleurs, des effets indirects sur la marge opérationnelle peuvent résulter de l'adaptation des schémas logistiques, du recours à des solutions plus vertueuses, ou encore de l'évolution des intrants et des emballages. Bien que cet impact soit difficile à isoler de manière précise, il pourrait représenter quelques dixièmes de point de marge opérationnelle, soit un effet pouvant se chiffrer en centaines de milliers d'euros à l'échelle du Groupe.

Effets financiers considérés et horizons temporels

Les principaux effets financiers pris en considération dans cette analyse sont :

- Augmentations de coûts de production ou de transition (court terme),
- Impacts de changements réglementaires (court terme).

Ces effets sont directement associés aux impacts et dépendances du Groupe vis-à-vis de ses pratiques de production, de ses choix d'intrants et de sa capacité d'adaptation aux exigences réglementaires.

Hypothèses critiques, sources et niveau d'incertitude

La quantification des effets financiers anticipés repose sur des hypothèses rattachées aux contextes économiques et réglementaires dans lesquels évolue le Groupe. Ces hypothèses prennent notamment en compte la dynamique passée et anticipée des réglementations environnementales applicables.

Les sources utilisées s'appuient principalement sur l'historique des changements réglementaires ayant déjà impacté le Groupe par le passé.

Le niveau d'incertitude associé à ces hypothèses est qualifié de faible, aléatoire et très incertain, reflétant à la fois la difficulté de prévoir précisément le rythme et l'ampleur des évolutions réglementaires, ainsi que la probabilité et la gravité d'éventuels incidents de pollution.

c) Politiques en matière de pollution

Gestion des impacts, risques et opportunités en matière de pollution par les politiques mises en place

Nos politiques mises en place ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités en matière de pollution. Le groupe n'a pas mis en place de politique formalisée à ce jour et fonctionne avec des actions localisées dans les différentes branches d'activités de l'entreprise.

Un plan RSE est en cours d'élaboration pour l'activité de production avec une partie spécifique sur la pollution. La politique est en cours d'écriture sur la période 2026 pour la partie production dans un premier temps.

d) Actions et ressources relatives à la pollution

Actions de gestion de la pollution

VOLTZ a mis en place des actions de gestion de la pollution, couvrant différents types de pollutions, notamment celles liées à l'énergie, aux émissions atmosphériques et aux installations techniques. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à éviter et réduire les sources de pollution, en privilégiant la prévention à la source et l'amélioration continue des performances environnementales.

Description des actions et plans d'action mis en œuvre

Parmi les actions clés mises en œuvre figure un programme de réduction de la consommation d'énergie sur les sites du Groupe. Celui-ci repose sur l'optimisation des équipements d'éclairage, de ventilation et de chauffage, ainsi que sur le renouvellement progressif des installations afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire les émissions associées.

Cette action vise un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 4 à 5 % à horizon 2030, contribuant indirectement à la limitation des pollutions atmosphériques. Elle relève à la fois de l'évitement de la pollution, notamment par la suppression progressive de pratiques ou d'équipements à incidence négative, et d'actions de réduction de la pollution existante.

Les actions menées intègrent également des pratiques de recyclage et de baisse des émissions grâce à la modernisation des installations, apportant ainsi des solutions concrètes aux communautés potentiellement touchées par les impacts liés aux pollutions générées par les activités de l'entreprise.

Périmètre, calendrier et chaîne de valeur

Ces actions sont actuellement déployées en France. Elles ont un impact sur la chaîne de valeur de l'entreprise, en influençant à la fois les opérations propres et les relations avec les parties prenantes en amont et en aval, notamment via les choix d'équipements, d'intrants et de pratiques opérationnelles.

Il est toutefois précisé que la réalisation de cette action ou de ce plan d'action ne contribue pas directement à l'atteinte des objectifs généraux définis dans la politique globale de VOLTZ relative à la pollution, bien qu'elle participe à la réduction de certains impacts opérationnels.

Par ailleurs, des informations relatives à ces actions ont déjà été publiées dans des rapports précédents, assurant une continuité et une cohérence dans le reporting extra-financier du Groupe.

Ressources allouées aux actions de gestion de la pollution

La mise en œuvre de ces actions de gestion de la pollution nécessite des dépenses opérationnelles (OpEx) et/ou des dépenses d'investissement (CapEx) significatives, notamment pour les études techniques, les adaptations des installations et les actions de suivi.

Les ressources mobilisées comprennent :

- Des études de solutions d'investissement, intégrant des analyses financières et techniques ;
- La mobilisation d'un groupe de travail RSE, reposant sur des ressources humaines internes ;
- La budgétisation future des ressources nécessaires, dans le cadre du plan actuellement en cours d'élaboration.

La capacité de mise en œuvre de l'action ou du plan d'action ne dépend d'aucune condition préalable précise.

Les ressources allouées au plan d'action n'incluent pas d'instrument financier durable.

e) Cibles en matière de pollution

Notre entreprise ne s'est pas fixé d'objectif lié à la gestion de la pollution (air, sols, eau). Nous ne prévoyons pas de nous fixer des cibles relatives à la gestion de la pollution. De plus, nous ne mesurons pas l'efficacité de nos politiques et actions concernant la gestion de la pollution.

L'entreprise privilégie actuellement une approche de conformité réglementaire en s'assurant que tous ses sites respectent strictement les normes en vigueur concernant les rejets, les déchets et la gestion des produits potentiellement polluants, plutôt que de se fixer des objectifs quantitatifs additionnels.

Le groupe concentre ses efforts sur l'amélioration continue des pratiques (optimisation des circuits de traitement, prévention des pollutions accidentelles, projets d'éco-conception), processus qui dépend fortement du contexte local des sites et des évolutions réglementaires, rendant la fixation de cibles globales difficile à ce stade.

Les risques de pollution, dans l'activité de semences et plants, sont jugés moins structurants ou moins critiques que d'autres risques environnementaux (comme le changement climatique ou la consommation d'eau), ce qui explique le choix d'une démarche plus qualitative que quantitative sur cet enjeu.

4) Ressources aquatiques et marines

a) Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

L'entreprise n'a pas mis en place de politique formalisée pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines car nous considérons que l'activité a un impact mineur sur les ressources marines. En revanche, des actions locales ont été mises en place pour les ressources aquatiques.

Les politiques mises en place ne permettent pas de gérer les IRO liés aux ressources aquatiques et marines.

b) Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines

Actions mises en œuvre pour la gestion durable de l'eau

VOLTZ a mis en place des actions locales ciblées sur la gestion et la réduction de la consommation d'eau, en particulier en ce qui concerne les ressources aquatiques. Ces actions visent à préserver la ressource en eau douce tout en assurant la continuité et la qualité des activités de production de jeunes plants.

Description des actions et typologie

Les actions mises en œuvre relèvent à la fois :

- d'actions et ressources employées afin de réduire l'utilisation des ressources aquatiques,
- d'actions visant à restaurer et régénérer l'écosystème aquatique et les masses d'eau.

Sur les sites concernés, plusieurs bassins de rétention ont été implantés afin de collecter et stocker les eaux de pluie issues des toitures et des surfaces imperméabilisées. Ces eaux sont ensuite restituées progressivement au milieu naturel, ce qui permet de limiter le ruissellement, de réduire le stress hydrique et de sécuriser une partie des besoins en eau pour les cultures sous serre.

Dans les serres, l'entreprise a également recours à des systèmes de micro-aspersion et, plus largement, de micro-irrigation, permettant de cibler l'apport en eau au plus près des plantes. Ces dispositifs contribuent à réduire les pertes par évaporation et ruissellement et s'inscrivent pleinement dans la démarche de réduction des consommations d'eau douce et d'optimisation de l'irrigation portée par VOLTZ.

Ces actions ont débuté en 2016.

Gestion opérationnelle et prévention des pollutions

Les efforts actuels sont concentrés sur une gestion efficace de l'eau douce, incluant le pilotage fin des apports d'irrigation, l'entretien régulier des installations afin de limiter les fuites, ainsi que la mise en place de procédures spécifiques visant à prévenir les pollutions accidentelles, notamment au niveau des aires de remplissage et de lavage du matériel.

Sur les sites concernés, les eaux susceptibles d'être polluées par les traitements (fonds de cuve, eaux de rinçage, écoulements localisés) sont récupérées dans des cuves dédiées. Elles font ensuite l'objet d'une gestion spécifique conforme à la réglementation en vigueur, afin de limiter tout risque de transfert de produits vers l'environnement.

Ces actions ciblent prioritairement les aires exposées aux risques hydriques, contribuant ainsi à la protection des masses d'eau locales.

Périmètre géographique et parties prenantes

Les actions sont mises en œuvre sur les sites de production de jeunes plants de VOLTZ en Anjou. Elles apportent des solutions concrètes aux communautés potentiellement touchées par les impacts de l'entreprise sur les ressources aquatiques et marines, en limitant les prélèvements et en favorisant une restitution maîtrisée de l'eau à l'écosystème.

Résultats attendus et état d'avancement

Les résultats attendus de ces actions sont :

- Une réduction de la consommation et des prélèvements d'eau,
- La restitution de volumes plus importants d'eau à l'écosystème.

À date, le Groupe dispose de 4 bassins de rétention sur les sites ABJP et de 6 bassins sur les sites VOLTZ, avec la possibilité de créer deux bassins supplémentaires afin de renforcer encore la résilience hydrique des sites de production.

Notre entreprise n'a pas encore mis en place d'actions globales ou établi un plan d'action relatifs aux ressources aquatiques et marines. Notre entreprise ne participe pas à des actions collectives relatives à l'eau et aux ressources aquatiques et marines. Ainsi, nous n'avons pas publié d'informations à propos de cette action ou ce plan d'action. Aucune dépense opérationnelle (OpEx) ou investissement (CapEx) important n'a donc été mis en œuvre sur ce sujet.

c) Cibles en matière de ressources aquatiques et marines

Notre entreprise ne s'est pas fixée de cibles de consommation et d'utilisation de ressources aquatiques et marines.

L'entreprise ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions en l'absence de cibles.

Les efforts actuels sont concentrés sur la gestion efficace de l'eau douce (irrigation, prévention des pollutions accidentelles), qui fait déjà l'objet de contrôles réglementaires et de mesures techniques appropriées, plutôt que sur la dimension "marine".

Les analyses internes n'ont pas permis d'identifier d'impacts, de risques ou de dépendances matérielles vis-à-vis des ressources aquatiques considérés comme suffisamment prioritaires pour justifier la définition d'indicateurs ou de politiques spécifiques à ce thème.

5) Biodiversité et écosystèmes

a) Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Notre entreprise ne dispose pas de site se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

Contribution de VOLTZ aux changements d'affectation des terres et aux pressions sur les écosystèmes

VOLTZ a conclu que ses activités contribuent directement aux changements d'affectation des terres, ainsi qu'au changement d'utilisation des eaux douces, et, le cas échéant, aux pressions exercées sur les écosystèmes associés.

La mise en culture de terres auparavant peu ou pas exploitées, telles que des prairies permanentes ou des friches, entraîne presque systématiquement une perte de biodiversité locale. Cette évolution se traduit par une modification des habitats naturels, une simplification des écosystèmes et une réduction de la diversité des espèces présentes. Dans la mesure où les semences et jeunes plants fournis par l'entreprise sont destinés à ces usages agricoles ou horticoles, le modèle d'activité de VOLTZ contribue de fait à ces changements, même si l'ampleur exacte des impacts dépend fortement des pratiques mises en œuvre par chaque exploitant au sein de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, les systèmes de culture associés aux produits de l'entreprise impliquent l'utilisation d'eau douce pour l'irrigation, ce qui peut accentuer la pression sur les ressources hydriques locales lorsque les pratiques ne sont pas adaptées ou que les contextes territoriaux sont déjà contraints. De plus, l'usage de traitements chimiques, tels que les engrais et les produits phytosanitaires, par certains acteurs de la chaîne de valeur peut contribuer à l'affaiblissement de la biodiversité locale, en affectant la faune et la flore, les organismes du sol ainsi que la qualité des milieux aquatiques.

Au regard de ces éléments, l'entreprise a identifié qu'elle génère des impacts importants sur les écosystèmes, notamment via les changements d'usage des sols, les pressions exercées sur les ressources en eau douce et les pratiques culturelles associées aux produits qu'elle commercialise.

Notre entreprise n'a pas identifié qu'elle avait des impacts importants sur l'utilisation des terres ou qu'elle impactait les écosystèmes en se fondant sur une analyse du cycle de vie.

Notre entreprise ne contribue pas directement à l'introduction accidentelle ou volontaire d'espèces exotiques envahissantes.

b) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

VOLTZ a identifié une opportunité de développement économique pour son activité de pépinière, estimée dans une fourchette comprise entre 1 M€ et 10 M€, en lien avec l'évolution des marchés et des besoins liés aux enjeux de biodiversité et d'adaptation des systèmes de production.

Parallèlement, le risque de dégradation des sols est considéré à ce stade comme non significatif en termes de conséquences financières pour le Groupe. Plus largement, l'ampleur financière anticipée des effets liés à la biodiversité et aux écosystèmes est jugée faible, compte tenu du niveau actuel d'exposition de VOLTZ et des capacités d'adaptation déjà en place.

En particulier, dans le cas d'une détérioration du cycle de l'eau, l'impact potentiel sur la production - qu'il s'agisse des rendements, de la qualité ou des volumes disponibles - est aujourd'hui considéré comme limité à l'échelle globale de l'activité. Ces situations pourraient toutefois générer ponctuellement des surcoûts, liés notamment à des ajustements des pratiques d'irrigation, à la sécurisation de certains approvisionnements ou à des adaptations organisationnelles, pouvant entraîner des variations de marge.

Cette appréciation demeure évolutive et pourrait être révisée si la fréquence ou l'intensité des épisodes hydriques extrêmes venait à augmenter sensiblement, ou si de nouvelles contraintes réglementaires fortes sur l'irrigation affectaient plus directement les bassins de production de VOLTZ.

Effets financiers détaillés et impacts associés

Les principaux effets financiers identifiés concernent en premier lieu les coûts de production. Une détérioration du cycle de l'eau, liée notamment à des épisodes de sécheresse ou à des restrictions d'arrosage, pourrait entraîner de légères hausses potentielles des coûts, résultant d'ajustements des pratiques d'irrigation, de l'optimisation de l'usage de l'eau ou de la sécurisation de certains approvisionnements. Ces effets sont

directement rattachés à la dépendance de VOLTZ aux ressources en eau et aux services écosystémiques associés.

Des effets sur les volumes et la qualité de production peuvent également être observés de manière ponctuelle. Des épisodes climatiques défavorables affectant certains bassins de production pourraient générer une baisse temporaire des volumes disponibles ou une altération de la qualité (germination, homogénéité), avec un impact possible mais limité sur le chiffre d'affaires et les marges. Ces effets traduisent la sensibilité des cultures aux conditions hydriques et climatiques.

Horizons temporels des effets financiers

Court à moyen terme (1 à 3 ans) : les effets identifiés sont principalement ponctuels, liés à des épisodes de sécheresse ou de fortes pluies. Ils peuvent se traduire par des surcoûts opérationnels localisés et des ajustements de planning de production ou de sourcing.

Moyen à long terme (3 à 10 ans) : des effets plus structurels pourraient apparaître, notamment via des investissements progressifs dans des solutions d'irrigation plus efficaces, l'adaptation des schémas de production et un renforcement de la gestion des risques. Néanmoins, ces effets sont actuellement considérés comme d'ampleur globalement faible au regard de l'activité totale du Groupe, sauf en cas d'aggravation marquée des conditions hydriques locales.

Il n'existe pas à ce jour de cartographie formalisée d'hypothèses critiques ayant pour objectif de quantifier les effets financiers anticipés, leurs sources et le niveau d'incertitude associé à ces hypothèses.

c) Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Degré de résilience du modèle économique de l'entreprise face aux risques systémiques, physiques et de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Le modèle économique est exposé à plusieurs risques systémiques, physiques et de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Des risques climatiques affectant les écosystèmes (hausse des températures, réduction des ressources en eau, prolifération de certains insectes ravageurs et de maladies), susceptibles d'impacter la production, la qualité et la disponibilité des plantes et semences,
- Des risques réglementaires et de transition liés au durcissement des normes environnementales (restrictions d'arrosage, réduction ou interdiction de certains produits phytosanitaires), pouvant modifier les conditions de production et d'approvisionnement.

Les forces de résilience de notre modèle économique comprennent :

- Une partie des productions reposant sur des structures hors sol et relativement isolées, ce qui peut limiter l'exposition directe à certains aléas écologiques (sols, pollution locale) et offrir une meilleure maîtrise des conditions de culture,
- Des capacités d'adaptation déjà existantes, avec des alternatives techniques et variétales disponibles pour répondre à certaines conséquences du changement climatique et aux évolutions réglementaires.

Des faiblesses demeurent néanmoins :

- Une dépendance aux cadres réglementaires relatifs à l'eau (interdictions ou restrictions d'arrosage) et aux intrants (réduction ou interdiction de produits phytosanitaires), qui peut limiter les marges de manœuvre opérationnelles,
- Une exposition indirecte aux évolutions des écosystèmes (dégradation des services écosystémiques, pression accrue de ravageurs et maladies), qui pourrait nécessiter des ajustements supplémentaires du modèle économique à moyen et long terme.

Il est toutefois précisé que ces risques, forces et faiblesses sont identifiés à partir des connaissances et analyses internes disponibles à ce stade et ne résultent pas directement d'un exercice formalisé d'analyse de résilience ni d'une analyse de double matérialité.

Le groupe VOLTZ n'a pas réalisé d'analyse de résilience à date

Notre entreprise n'a pas de plan de transition en matière de biodiversité visant à améliorer son modèle économique et sa stratégie, afin de les rendre, à terme, compatibles avec la vision du cadre mondial de Kunming-Montréal.

d) Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les politiques mises en place par notre entreprise ne permettent pas de gérer ses impacts, risques et opportunités en lien avec la biodiversité et les écosystèmes.

L'entreprise ne dispose pas à ce jour de politique formalisée.

La priorité a jusqu'ici été mise sur d'autres volets de la durabilité (climat, eau, qualité sanitaire, conformité réglementaire), ce qui a retardé la formalisation spécifique d'une politique biodiversité, alors même que l'activité du Groupe a un lien fort avec les écosystèmes terrestres.

Les travaux récents de cartographie des risques sont encore en cours de consolidation, et l'entreprise souhaite s'appuyer sur ces résultats pour définir une politique biodiversité cohérente, avec des objectifs et indicateurs adaptés, plutôt que d'édicter un cadre partiel ou incomplet.

L'enjeu biodiversité est désormais identifié comme structurant pour le cœur d'activité, ce qui devrait conduire, à mesure que la démarche CSRD se déploie, à faire évoluer les pratiques existantes vers une politique formalisée, assortie d'engagements et de modes de suivi dédiés.

En attendant, les actions restent gérées de manière décentralisée (sites, services, achats, R&D), ce qui explique que la biodiversité ne soit pas encore traitée de façon plus explicite et transversale dans les politiques officielles du Groupe

À ce stade, VOLTZ ne prévoit pas de créer immédiatement une politique autonome sur la biodiversité, car les travaux relatifs à la CSRD sont encore en cours de consolidation et doivent d'abord être intégrés progressivement dans la stratégie RSE existante. L'objectif est d'incorporer au fur et à mesure les enseignements de cette analyse (impacts, risques, opportunités) dans les orientations RSE, les plans d'action et les indicateurs, puis, le cas échéant, de faire évoluer ce socle vers une politique plus explicite et structurée sur la biodiversité et les écosystèmes, plutôt que de mettre en place un dispositif prématuré ou incomplet.

e) Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Notre entreprise n'a pas mis en place d'actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.

f) Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Notre entreprise ne s'est pas fixée de cible en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Notre entreprise ne prévoit pas de se fixer des cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Nous ne mesurons pas l'efficacité de nos politiques et des actions sur la biodiversité et les écosystèmes. Toutes ces actions sont mises en place dans un souci de préservation de l'environnement à l'initiative des dirigeants et des collaborateurs du Groupe.

6) Utilisation des ressources et économie circulaire

a) Ressources entrantes

Dans le cadre de ce premier exercice de reporting de durabilité réalisé conformément à la directive CSRD et aux normes ESRS, le Groupe VOLTZ ne dispose pas encore de systèmes de collecte et de consolidation permettant un suivi exhaustif, homogène et pleinement fiable, à l'échelle du Groupe, des indicateurs quantitatifs requis pour la période de reporting. Cette situation est cohérente avec le caractère progressif de la mise en œuvre des exigences CSRD et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Nature des activités et des flux de ressources

VOLTZ exerce une activité de distributeur et, de plus en plus, de créateur et obtenteur de variétés, spécialisée dans les semences et jeunes plants floraux, potagers et de pépinière à destination d'une clientèle professionnelle. Son modèle d'activité repose sur la sélection variétale, la production de semences, puis leur conditionnement, leur stockage et leur distribution, principalement à l'échelle européenne. Ces activités structurent la nature et la diversité des ressources entrantes utilisées par le Groupe.

Principales catégories de ressources entrantes

Ressources biologiques

- Des semences potagères, aromatiques, de fines herbes, légumineuses, petits fruits, semences florales et bulbes à fleurs, issues de filières conventionnelles et biologiques ;
- Des jeunes plants maraîchers et horticoles (légumes, fleurs, arbustes, plants de pépinière), destinés aux maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes et collectivités.

Ressources techniques et emballages

Les ressources techniques et matérielles comprennent :

- Des supports et consommables nécessaires à la production de jeunes plants (substrats, plaques et bacs plastiques, films et contenants) ;
- Des matériaux d'emballage utilisés pour le conditionnement et l'expédition des produits (sachets de semences, boîtes, cartons, plastiques de protection).

Énergie et logistique

Les ressources entrantes incluent également :

- L'énergie nécessaire au fonctionnement des sites de production, des serres et des plateformes logistiques (chauffage, éclairage, y compris LED pour certaines cultures indoor ou vertical farming, systèmes de froid, etc.) ;
- Les prestations de transport et de logistique, incluant les flux entrants de services de transport, palettes et films étirables, indispensables à l'acheminement des semences et des jeunes plants vers les clients européens.

Conformément au principe d'effort raisonnable prévu par la CSRD, VOLTZ a engagé sur la période 2024-2025 un chantier structurant visant à améliorer la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives aux ressources entrantes. Ce travail porte sur la cartographie des flux de matières, l'harmonisation des référentiels et des unités de mesure entre les entités, l'évolution des outils ERP ainsi que la structuration progressive de la collecte de données auprès des principales filiales et des fournisseurs clés. L'objectif est de pouvoir produire, à terme, une information quantitative complète, en priorisant les catégories de matières et d'emballages les plus significatives au regard de l'analyse de double matérialité du Groupe.

Enfin, le Groupe précise que les catégories de « matières réutilisées » et de « matières recyclées » ne se recoupent pas au sein de l'entreprise. Elles sont considérées et suivies comme des catégories distinctes dans les travaux en cours de structuration des données, conformément aux exigences des ESRS.

b) Ressources sortantes

Principaux produits et matières conçus selon les principes de l'économie circulaire

VOLTZ a intégré des principes d'économie circulaire dans ses procédés de production afin de limiter les déchets et de favoriser la circularisation des matières :

- Plaques de production « CoolGrey » : 100 % recyclables, utilisées pour le semis et la production de jeunes plants. Elles sont conçues pour faciliter la collecte et le recyclage en fin de vie.

- Emballages et conditionnements : actions de réduction des volumes et d'optimisation de la fin de vie (tri, valorisation, meilleure recyclabilité), notamment pour les produits vendus en jeunes plants et semences.

Principes appliqués :

- Allongement de la durée de vie et recyclabilité des supports de production pour limiter les déchets.
- Optimisation des flux logistiques et des conditionnements pour réduire les pertes, limiter les emballages non valorisés et orienter les matières vers des filières de collecte et de recyclage adaptées lorsque possible.

Pérennité et réparabilité des produits

Semences :

Pour les semences horticoles et maraîchères, la durée de conservation et la faculté germinative dépendent principalement de l'espèce, comme dans le secteur (1 à 2 ans pour certaines espèces sensibles jusqu'à 8 à 10 ans pour d'autres, en conditions optimales de stockage). Les pratiques de production et de contrôle qualité mises en œuvre garantissent une pérennité au moins équivalente aux standards du marché, sans prolonger spécifiquement la durée de vie au-delà des références habituelles.

Jeunes plants et plants de pépinière :

La pérennité est limitée dans le temps, correspondant à la fenêtre de plantation, similaire aux pratiques horticoles habituelles. Les engagements contractuels et les conditions de vente (transport sous température dirigée, respect de la faculté germinative, etc.) respectent les standards du secteur, sans conférer de durée de vie supérieure aux produits concurrents.

Réparabilité :

Les produits biologiques commercialisés par VOLTZ (semences et jeunes plants) ne sont pas réparables au sens classique. Les éventuelles défaillances (ex. défaut de germination ou problème sanitaire) ne peuvent être corrigées que par remplacement selon les garanties applicables.

Supports de production (plaques de culture) :

Les plaques rigides sont conçues pour être réutilisées plusieurs fois. Lorsqu'elles sont endommagées, elles sont sorties du circuit de réemploi plutôt que réparées. L'approche environnementale vise principalement la réutilisation et la recyclabilité, plutôt que la réparation ponctuelle.

Flux de déchets générés par l'activité

Les principaux flux de déchets générés par les activités de VOLTZ incluent :

- Bois
- Plaques de culture
- Plastique des serres
- DIS (déchets industriels spécifiques)
- Effluents

Ces flux sont pris en compte dans la stratégie de réduction des déchets et de valorisation circulaire, conformément aux engagements RSE et aux bonnes pratiques sectorielles.

Quantité totale de déchets produite (déchets issus des opérations propres)

Année	Quantité totale de déchets produite (déchets issus des opérations propres)
2025	1.210 tonnes de déchets
2025	1.186 m3 d'eaux usées

Quantité totale de déchets non recyclés

Année	Quantité totale de déchets non recyclés	Pourcentage de déchets non recyclés
2025	433	36%

Informations sur les déchets dangereux et radioactifs

Année	Quantité totale de déchets dangereux produite
2025	187 tonnes

Année	Quantité totale de déchets radioactifs produite
2025	0

c) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Effets financiers anticipés des impacts, risques et opportunités

Les effets financiers liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont jugés matériels mais difficilement quantifiables à ce stade, et sont donc présentés de manière qualitative :

Effets négatifs potentiels

- Hausse et volatilité des coûts des ressources clés : énergie, eau, intrants, emballages.
- Surcoûts liés à la gestion des déchets, à la conformité réglementaire et aux exigences de circularité : éco-conception, recyclabilité, traçabilité.
- Risques de dépréciation d'actifs ou de surinvestissements : équipements ou gammes de produits devenant inadaptés aux exigences de sobriété et de circularité (sites trop énergivores, solutions peu recyclables, etc.).

Effets positifs potentiels

- Réduction de l'intensité en ressources : économies sur l'énergie, l'eau, les emballages et les pertes.
- Opportunités de croissance du chiffre d'affaires : développement de produits sobres et circulaires (variétés optimisant les intrants, offres pour agriculture urbaine ou verticale, solutions réduisant les pertes et déchets chez les clients).

Horizon temporel

- Court à moyen terme (0-3 ans) : surcoûts liés à la hausse et à la volatilité des prix des ressources et aux investissements initiaux pour améliorer la circularité.
- Moyen à long terme (3-7 ans) : poursuite de certains surcoûts, avec début des effets positifs liés à la réduction des consommations et à la mise en œuvre de solutions circulaires.
- Très long terme (>7 ans) : effets positifs plus marqués sur les coûts d'exploitation et les revenus, une fois les plans d'action et investissements pleinement déployés.

Impacts et dépendances associés

Les effets financiers sont liés à :

- Dépendance aux ressources matérielles : énergie, eau, intrants, emballages.
- Exigences réglementaires et clients : obligations de recyclage, éco-conception, reporting détaillé.

- Capacité interne à mettre en œuvre des plans d'optimisation : consommation d'énergie, d'eau, gestion des déchets, conception de produits plus circulaires.

Hypothèses critiques et incertitudes

Hypothèse	Nature	Niveau d'incertitude
Évolution des prix des ressources	Poursuite d'une volatilité significative des prix de l'énergie, de l'eau et des intrants	Élevé (dépend marchés mondiaux, géopolitique, tarification carbone)
Cadre réglementaire et fiscal	Renforcement progressif des exigences CSRD, taxonomie, filières REP, recyclage, éco-conception	Moyen à élevé (calendrier et modalités d'application sectorielles incertaines)
Comportement des clients et du marché	Demande croissante pour produits sobres et circulaires	Moyen (dépend adoption par producteurs, collectivités, distributeurs)
Capacité interne de mise en œuvre	Déploiement progressif de plans d'optimisation et traduction en gains	Moyen (priorisation des investissements, disponibilité des données, coordination chaîne de valeur)

Remarque : Ces hypothèses et leur niveau d'incertitude conduisent à une qualification qualitative des effets financiers, en attendant la mise en place d'un système de données suffisamment robuste pour produire des estimations monétaires fiables.

d) Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Nos politiques mises en place ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'entreprise considère que son activité principale (production et distribution de semences et plants) présente des impacts plus limités et moins structurants en matière de consommation de ressources non renouvelables, de production de déchets ou d'épuisement des matières premières, par rapport à d'autres secteurs industriels.

Les pratiques existantes mettent déjà l'accent sur la réduction du gaspillage, l'optimisation des emballages, le tri des déchets et la conformité aux obligations réglementaires, sans pour autant formaliser une démarche globale ou transversale "économie circulaire".

Les ressources stratégiques du groupe (eau douce pour l'irrigation, substrats, emballages carton/papier) sont suivies dans le cadre de la gestion opérationnelle quotidienne, avec des initiatives locales, mais sans élaboration d'une politique d'entreprise intégrant l'ensemble des principes de circularité.

Le groupe n'a pas identifié à ce jour de dépendances majeures, ni d'impacts financiers ou réglementaires immédiats, qui imposeraient une structuration ou une priorisation forte de ce thème au sein de la gouvernance.

VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place à court terme une politique spécifique dédiée à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire principalement pour des raisons de matérialité et de priorisation stratégique.

Les analyses internes ne font pas ressortir, à ce stade, d'impacts significatifs ni de dépendances critiques sur l'utilisation intensive de ressources non renouvelables ou la gestion de flux circulaires qui justifieraient une politique centralisée ou structurante.

Les démarches existantes (réduction du gaspillage, tri des déchets, optimisation des emballages, suivi réglementaire) ont été jugées suffisantes par rapport au profil d'activité de l'entreprise : le contexte, la taille de la structure, et la nature des matières premières mobilisées limitent l'urgence ou la nécessité d'une démarche formalisée d'économie circulaire.

La direction privilégie la concentration des efforts sur d'autres enjeux jugés prioritaires (transition climatique, conditions de travail, conformité réglementaire), tout en restant ouverte à l'évolution future de sa politique

selon les attentes du marché, le cadre réglementaire et l'évolution de son exposition aux risques liés aux ressources.

e) Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Nous n'avons pas mis en place d'action de gestion de la pollution.

Nous n'avons pas, à ce stade, formalisé un plan d'action spécifique intitulé « utilisation des ressources et économie circulaire », même si plusieurs initiatives existent déjà en matière de réduction des consommations, de gestion des déchets et de valorisation de certains flux (tri, recyclage, collecte de big bags, compostage de terreaux, optimisation logistique, etc.). Ces actions sont aujourd'hui intégrées de façon transversale dans la démarche d'amélioration continue et dans la stratégie RSE globale, plutôt que regroupées dans un plan unique dédié à l'économie circulaire.

Cette situation s'explique par le fait que les priorités récentes se sont concentrées sur la structuration du reporting extra-financier, le bilan carbone et le plan d'action climat, ainsi que sur la mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires, avant de formaliser un cadre spécifique sur l'économie circulaire. À mesure que les travaux CSRD et l'analyse de double matérialité se consolideront, VOLTZ envisage d'intégrer plus explicitement les enjeux d'utilisation des ressources et d'économie circulaire dans sa feuille de route RSE, en s'appuyant sur les dispositifs existants plutôt que de créer à court terme un plan séparé déjà très détaillé.

L'entreprise a prévu de mettre en place un plan d'actions relatif au changement climatique dans le futur.

L'entreprise prévoit d'intégrer plus explicitement ces enjeux dans sa feuille de route RSE au fur et à mesure des prochains exercices, à mesure que les résultats de l'analyse de double matérialité et des bilans carbone successifs seront disponibles. À ce stade, l'objectif est de structurer et formaliser ces actions d'ici la fin de la décennie, avec une première consolidation attendue autour de 2027, en lien avec la révision régulière des politiques RSE par le conseil d'administration.

f) Métriques et cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. L'entreprise ne prévoit pas de se fixer de telles cibles, et ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions en l'absence de cibles.

Jusqu'à présent, les actions menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire relèvent principalement d'initiatives locales portées par les équipes et entités opérationnelles, sans pilotage centralisé ni cadre méthodologique commun permettant d'en mesurer l'efficacité de manière homogène à l'échelle du Groupe.

Dans ce contexte, les démarches existantes ne s'inscrivent pas encore dans un dispositif structuré d'objectifs, d'indicateurs de performance et de suivi consolidé, ce qui ne permet pas de documenter formellement leur contribution aux ambitions du Groupe en matière de durabilité.

4.2.4. Rapport Taxonomie

1) Cadre réglementaire / Introduction

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement Taxonomie »), établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises la publication de la part de leurs chiffres d'affaires, dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation contribuant de façon substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux suivants, et ce sans nuire aux cinq autres :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, le recyclage et la prévention des déchets ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette information doit être publiée sur une base annuelle au sein du rapport de durabilité de l'entreprise. Le 4 juillet 2025, la commission européenne a fait évoluer le règlement Taxonomie dans le cadre du package « Omnibus I » mais cela est sans impact pour le cycle de reporting couvrant les résultats de l'exercice fiscal 2024/2025.

2) Méthodologie

Afin d'assurer sa mise en conformité avec le règlement Taxonomie via la publication des KPIs demandés, le groupe VOLTZ s'est appuyé sur une méthodologie en 4 étapes :

1. Identification des activités éligibles : comparaison des activités des entreprises du groupe avec les secteurs listés dans les différents actes délégués de la législation
2. Vérification du respect des critères de contribution substantielle
3. Vérification des critères des clauses dites « Do no Significant Harm » ou de non-préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux
4. Vérification des garanties minimales en matière de droit de l'Homme et du travail

3) Périmètres de reporting 2024/2025

Le reporting mis en place par le groupe VOLTZ au titre de la taxonomie couvre l'ensemble des activités du groupe comprises dans le reporting financier (cf. note 13 de l'annexe des comptes consolidés figurant dans le rapport financier).

L'ensemble des 6 objectifs environnementaux de la taxonomie doit être pris en compte en termes d'éligibilité et d'alignement du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation.

De la même manière que pour la déclaration financière et la publication de durabilité dans laquelle sont publiées les informations relatives à la taxonomie, le cycle de reporting est annuel et les données traitées couvrent la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

4) Identification des activités éligibles

VOLTZ a examiné l'ensemble de ses activités commerciales afin d'identifier les activités éligibles à la taxonomie conformément aux annexes du règlement taxonomie ainsi que des actes délégués complémentaire. Cependant, les activités de VOLTZ, à savoir sourcer, produire et distribuer des semences et des plants rigoureusement sélectionnés et de haute qualité professionnelle, ne sont pas couvertes par le cadre actuel du règlement Taxonomie.

5) Identification des activités alignées

VOLTZ a identifié les documents justificatifs nécessaires pouvant prouver l'alignement des activités et CAPEX éligibles à la taxonomie conformément au règlement taxonomie ainsi que des actes délégués complémentaires. Ainsi, le groupe a identifié les justificatifs relatifs :

- Au respect de la contribution significative,
- Des clauses dites « Do No Significant Harm »
- Des clauses sociales minimales sous une forme compatible avec une assurance limitée lors d'un audit

6) Présentation des indicateurs pour l'exercice 2024/2025

a) Chiffre d'affaires

Aucune des activités de VOLTZ n'ayant été identifiée comme éligible, et en conformité avec les textes du Règlement Taxonomie, la part du chiffre d'affaires de VOLTZ éligible au titre de la taxonomie européenne est de 0%.

Activités économiques	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - <i>Do Not Significantly Harm</i>)						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.)	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire		
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité						
A. ACTIVITÉS ALIGNEES SUR LA TAXONOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																		
	Code taxonomie	CA(k€)	%	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T
Total (A1)		0	0,0 %															
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																		
	Code taxonomie	En k€	%	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL							%	H	T
Aucune activité éligible		0	0,0%															
Total (A2)		0	0,0 %															
Total (A. = A.1 + A.2)		0	0,0%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Total (B)		137 946	100,0 %															
TOTAL (A + B)		137 946																

b) Dépenses d'investissement (CAPEX)

Pour les données de dépenses d'investissement, le groupe VOLTZ s'est basé sur les différents plans d'investissements de chaque entité (VOLTZ SA et André Briand Jeunes Plants) avant de les consolider au niveau du groupe. Sur cette base, le groupe VOLTZ a pu calculer le dénominateur des ratios relatifs aux dépenses d'investissement. Pour chaque projet du plan d'investissement consolidé, il a été établi s'il relevait :

- D'un achat issu d'une production éligible
- D'une dépense visant à une décarbonation de l'activité ou
- À une amélioration de la performance énergétique de l'entité.

Conscient du nombre de documents justificatifs nécessaires pour prouver l'alignement des CAPEX, et au vu du manque de possession desdits documents par VOLTZ, ainsi que dans le respect du principe de précaution, le groupe a choisi de publier ses ratios d'alignement CAPEX à 0%.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)						Garanties minimales	Part des Capex alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2)	Catégorie activité habitante	Activité transitoire
				Atténuation	Adaptation	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation	Adaptation	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
		CAPEX (k€)	%	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	H	T
Total A1		0	0,0%														na		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Activités économiques	Code taxonomie	CAPEX (k€)	%	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL									na	
Fabrication de piles	3.4	18	1,1%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									na	
Transport par voitures particulières	6.5	249	14,8%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									na	
Infrastructures favorables aux transports routiers à faible intensité de carbone	6.15	18	1,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									na	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	126	7,5%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									na	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	5	0,3%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									na	
Total A.2		416	24,8%	24,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%									na	
Total (A. = A.1 + A.2)		416	24,8%															na	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Total (B)		1 263	75,2%															na	
TOTAL (A + B)		1 679																	

c) Dépenses opérationnelles (OPEX)

Compte tenu que la nature des dépenses visées par cet indicateur ne représente pas le cœur de l'activité du groupe VOLTZ, elles constituent donc une faible quotepart des charges opérationnelles totales.

En effet, le montant total des dépenses opérationnelles niveau groupe s'élève à environ 112 millions d'euros en 2024/2025 (voir annexes aux comptes consolidés) alors que le montant total des dépenses opérationnelles relevant du calcul du ratio des dépenses opérationnelles pour la taxonomie est légèrement inférieur à 1,1 millions d'euros pour la même période (voir annexes aux comptes consolidés).

Ainsi le ratio des dépenses opérationnelles retenues pour le calcul du dénominateur du ratio relatif à ces dépenses au sens de la taxonomie par rapport au total du montant des dépenses opérationnelles au niveau du groupe est de l'ordre de 0,94%.

Ainsi cet indicateur n'est pas matériel pour VOLTZ.

Conformément au Règlement Taxonomie, aucune analyse d'éligibilité n'a été réalisée.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – <i>Do Not Significant Harm</i>)								
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Activités économiques	Code taxonomie	OPEX (M€)	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	H	T
Total A1		na	na															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Total (B)		na	na															
TOTAL (A + B)		na																

4.3. INFORMATIONS SOCIALES

4.3.1. Gouvernance sociale

1) Intérêts et opinions des parties prenantes

Le Groupe a défini en 2021 la Charte éthique du Groupe entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

La manière dont les intérêts, les opinions et les droits des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris le respect de leurs droits humains, influencent la stratégie et le modèle commercial de l'entreprise sont exposés dans les divers éléments adressés par l'ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur.

4.3.2. Présentation des IROs sociaux

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

a) Évaluation des impacts sur les effectifs propres

Les incidences sur la main d'œuvre du Groupe découlent directement de la stratégie de croissance et du modèle d'affaires fondé sur des activités de négoce et de production multi sites, une forte saisonnalité et une présence internationale.

Ces caractéristiques créent des enjeux spécifiques en matière de santé sécurité, d'attractivité et de rétention des talents, de développement des compétences, d'égalité de traitement et de gestion de la charge de travail, identifiés comme impacts réels et potentiels dans le cadre du processus IRO I.

Les impacts constatés sur la main d'œuvre (tensions de recrutement sur certains métiers, rotation sur des postes clés, attentes renforcées en matière d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail, risques de non-conformité sociale) éclairent et font évoluer la stratégie du Groupe. Ils se traduisent notamment par le déploiement progressif d'un SIRH centralisé, le renforcement des politiques de santé sécurité, la structuration de parcours de développement des compétences, et la formalisation de plans d'action sociaux au niveau des entités.

Les risques et opportunités liés à la main d'œuvre du Groupe (pénurie de profils techniques, exposition aux risques d'accidents, enjeux de climat social, conformité en matière de temps de travail et de rémunération, capacité à attirer et fidéliser les talents dans un contexte concurrentiel) sont étroitement liés à la stratégie et au modèle économique. Ils sont considérés comme des facteurs pouvant affecter la performance opérationnelle, la qualité de service et l'image de marque, tandis qu'une gestion proactive de ces enjeux (conditions de travail sûres, politique RH attractive, dialogue social structuré, promotion de la diversité) est appréhendée comme un levier de compétitivité et de réussite durable de la stratégie du Groupe.

Toutes les personnes pouvant être affectées de manière importante sont incluses dans le périmètre de l'évaluation :

- Salariés en CDI : La majorité des salariés sont en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), impliquant des techniciens, des collaborateurs dans la logistique, la production, la R&D, et différentes fonctions supports et commerciales. Ils sont directement concernés par les aspects liés aux conditions de travail, égalité de traitement, et autres droits au travail.
- Non-salariés et parties prenantes externes : les non-salariés concernés comprennent les fournisseurs, partenaires et prestataires externes, notamment dans la chaîne de valeur telle que les horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes, ainsi que les collaborateurs dans les circuits courts, dont l'activité peut être affectée par les pratiques durables et réglementaires du Groupe VOLTZ.

Certains salariés internes (ex : chargés de production, direction RSE) et parties prenantes externes ont été consultés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, plus spécifiquement dans les entretiens permettant

d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés aux activités, ce qui doit inclure un large spectre des collaborateurs propres à l'entreprise

b) Identification des impacts (positifs et négatifs) sur les effectifs

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
SI	Impact positif lié à la création de postes pour personnes en situation de handicap et à leur recrutement	Impact positif	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois
SI	Impact négatif lié au non-respect des temps de travail entraînant surcharge, fatigue, etc.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Court terme 12 prochains mois

c) Risques et opportunités liés aux effectifs

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
SI	Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	Risque	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois

Ce risque se traduit par les risques suivants :

- La qualité et la sécurité des conditions de travail, notamment sur les sites de production, où le risque d'accidents ou de troubles liés aux conditions physiques peut avoir un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle et la satisfaction des salariés.
- Le risque de non-alignement ou de difficulté d'intégration des équipes, particulièrement dans les phases de croissance externe ou d'évolution organisationnelle, pouvant entraîner des problèmes de cohésion, de gouvernance, voire des pertes de talents.
- La dépendance à des compétences spécifiques dans des métiers techniques ou de R&D, exposant l'entreprise à un risque de manque de main-d'œuvre qualifiée si la gestion des ressources humaines n'est pas optimale, ce qui pourrait ralentir l'innovation et la capacité à répondre aux évolutions du marché.

d) Analyse des vulnérabilités spécifiques des effectifs

L'entreprise a pris en compte la manière dont certaines catégories de personnes, en raison de leurs caractéristiques individuelles, de leur contexte de travail ou de leurs activités spécifiques, sont plus exposées et/ou susceptibles de subir un préjudice lors de l'analyse de matérialité. Cela se traduit par :

- La réalisation d'une cartographie précise des parties prenantes, internes et externes, identifiant les groupes les plus concernés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec une attention particulière portée aux catégories de salariés exposés à des risques spécifiques (par exemple, en production, logistique, ou R&D) :
 - 14 parties prenantes clés, internes et externes, ont contribué à challenger les évaluations des impacts, risques et opportunités (IROs), permettant d'affiner les notes de matérialité selon la gravité des impacts et des risques, ainsi que leur probabilité d'occurrence.
 - L'analyse des situations de travail, des profils des collaborateurs (CDI, temps plein, métiers techniques ou administratifs) et des contextes d'activité, pour identifier ceux qui sont plus vulnérables ou susceptibles de subir des préjudices, notamment dans les conditions de travail, l'exposition à des substances potentiellement dangereuses, ou l'impact des transformations liées à la transition écologique.
 - L'inclusion dans cette démarche de critères relatifs à la santé, sécurité, égalité des chances, droit au travail, et autres droits sociaux, soutenue par des entretiens avec des experts internes et des études documentaires sectorielles reconnues.

e) Prise en compte de l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris par l'intermédiaire des produits ou services et par l'intermédiaire des relations d'affaires, et incidences positives et négatives

Les informations publiées n'incluent pas tous les travailleurs de la chaîne de valeur. Ceux susceptibles d'être impactés par les activités du Groupe sont :

Les travailleurs sur les sites (hors effectifs propres)

- Travailleurs d'entreprises extérieures intervenant sur les sites de VOLTZ : logistique, manutention, transport, maintenance des équipements, sécurité, nettoyage, prestataires techniques (informatiques, travaux, etc.).

Ces travailleurs sont exposés aux mêmes contraintes opérationnelles que les équipes internes (horaires, pics d'activité, sécurité sur sites logistiques et de production), sans faire partie des effectifs du Groupe.

Travailleurs en amont de la chaîne de valeur

- Producteurs, horticulteurs, agriculteurs multiplicateurs de semences et de plants qui assurent la production primaire, parfois en petites exploitations ou structures familiales.

- Travailleurs des fournisseurs d'intrants (semences de base, substrats, fertilisants, produits de protection des cultures, emballages, logistique amont) qui contribuent à la qualité et à la disponibilité des produits.

Ces travailleurs peuvent être exposés à des risques liés aux conditions de travail agricoles (saisonnalité, exposition aux produits phytosanitaires, sécurité au champ ou en serre, revenus variables, accès à la protection sociale).

Travailleurs en aval de la chaîne de valeur

- Travailleurs des plateformes logistiques, transporteurs, grossistes, jardineries, magasins spécialisés, réseaux de distribution et e-commerce qui manipulent, stockent, transportent et commercialisent les produits VOLTZ.

- Équipes des clients professionnels (horticulteurs, maraîchers, paysagistes) qui utilisent les semences et plants dans leur propre activité.

Ils peuvent être impactés par les exigences de qualité, les délais de livraison, les contraintes saisonnières fortes et les attentes commerciales liées à la disponibilité des gammes.

Travailleurs de coentreprises ou entités ad hoc

Si le Groupe participe à des coentreprises, partenariats ou entités ad hoc (par exemple pour des projets logistiques, des plateformes communes ou des développements variétaux), les travailleurs de ces structures peuvent également être concernés par les exigences de qualité, de sécurité, de délais et de conformité éthique du Groupe.

Travailleurs particulièrement vulnérables

- Travailleurs agricoles saisonniers, parfois précaires, employés chez les producteurs ou horticulteurs partenaires (en amont), du fait de la saisonnalité des cultures, de la dépendance aux conditions climatiques et de la pression sur les coûts.

- Travailleurs dans des pays ou régions présentant des risques accrus en matière de droits humains, de santé et sécurité, ou de protection sociale, lorsqu'une partie des approvisionnements ou des services logistiques est localisée hors de France.

Certaines catégories peuvent cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité (travailleurs migrants, jeunes travailleurs, femmes en situation de précarité, salariés de petites structures fortement dépendantes des commandes et des délais de paiement), ce qui nécessite une attention particulière dans la gestion des impacts, risques et opportunités de la chaîne de valeur de VOLTZ.

Certains territoires présentent un risque important d'exposition au travail des enfants, au travail forcé ou au travail obligatoire pour les travailleurs. Cela peut concerner nos partenaires de la chaîne en amont ou en aval qui sont susceptibles d'exercer leur activité dans des pays d'autres continents (Afrique, Amérique centrale, Asie...) sans que nous n'en ayons connaissance.

Certains produits présentent un risque important pour les travailleurs, notamment les semences et les jeunes plants.

Impacts négatifs matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S2	Impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc.)	Impact négatif	Amont et Aval	Réel	Court terme 12 prochains mois
S2	Impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs	Impact négatif	Amont	0	Court terme 12 prochains mois

Les activités de VOLTZ ont des impacts négatifs importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur.

En effet, l'impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc) peut être considéré comme systémique dans la chaîne de valeur de VOLTZ (conditions de travail très physiques dans certains pays en développement, qui induisent un risque inévitable d'accidents du travail et de maladies professionnelles) et propre à certaines relations d'affaire entre des fournisseurs de VOLTZ, et les fournisseurs de ceux-ci.

Quant à l'impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs, celui-ci est répandu dans la chaîne de valeur (l'agriculture au sens large est le secteur le plus concerné par le travail des enfants dans le monde) et plutôt lié à des cas ponctuels, anormaux de travail forcé ou des enfants.

f) Groupes particuliers exposés à des risques de préjudice

Certains risques/opportunités concernent des groupes particuliers :

- Risques pour les travailleurs agricoles et maraîchers partenaires : ces travailleurs sont particulièrement exposés aux risques liés aux changements climatiques, à la pollution (eau, sols), et aux pressions réglementaires sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils peuvent aussi subir les impacts des fluctuations du marché (baisse des commandes, pression sur les prix) qui affectent leur stabilité économique et donc leur bien-être.
- Opportunités pour les travailleurs spécialisés en production durable et biologique : Ces catégories bénéficient d'un soutien accru via la formation, l'accompagnement technique et l'accès à des variétés végétales plus résistantes et adaptées, favorisant la valorisation de leur savoir-faire et le développement de pratiques plus écologiques dans la chaîne d'approvisionnement.
- Risques pour certaines catégories internes telles que les opérateurs logistiques ou techniciens en production : Ils peuvent être impactés par les mutations liées à la transition écologique et digitale, nécessitant une adaptation forte des compétences et des conditions de travail.
- Opportunités pour les salariés impliqués dans la R&D et l'innovation : ces groupes jouent un rôle clé dans le développement de nouveaux produits et technologies, ce qui représente un levier d'évolution professionnelle et de valorisation des compétences.

g) Identification des consommateurs et/ou utilisateurs finaux impactés par l'entreprise

Les différents types d'utilisateurs et/ou consommateurs finaux susceptibles d'être impactés par les activités de VOLTZ sont principalement des professionnels et entreprises opérant dans le secteur horticole et maraîcher, notamment :

- Maraîchers, horticulteurs et collectivités, principalement en France, mais aussi en Europe (Allemagne, Italie). Ce sont les utilisateurs directs des semences et jeunes plants proposés par VOLTZ.
- Utilisateurs finaux des produits issus de ces cultures, c'est-à-dire les consommateurs finaux de fruits, légumes et fleurs, notamment sensibles à la qualité sanitaire, gustative et à la diversité variétale.

Concernant les critères spécifiques demandés :

- VOLTZ ne commercialise pas de produits intrinsèquement nocifs pour les personnes ni susceptibles d'augmenter les risques de maladies chroniques. Son offre est en croissance notamment sur les gammes bio et durables.
- L'entreprise ne propose pas de services susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la vie privée, la protection des données, la liberté d'expression, ou la non-discrimination, ses activités couvrant

principalement la production/distribution de semences.

- VOLTZ met à disposition des informations précises et accessibles sur ses produits, telles que des manuels d'utilisation et des étiquettes, pour éviter un usage potentiellement dommageable, notamment dans le cadre des traitements phytosanitaires associés aux semences.

En ce qui concerne la vulnérabilité, l'entreprise ne cible pas spécifiquement des groupes vulnérables (enfants, personnes économiquement fragiles) dans le cadre de ses produits professionnels

Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S4	Impact positif lié à la distribution de produits avec peu de pesticides pour la consommation humaine	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois
S4	Impact positif lié à la contribution au développement socio-économique des territoires d'implantation	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois
S4	Impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients	Impact négatif	Aval	Réel	Court terme 12 prochains mois

Les activités de l'entreprise ont un impact négatif important sur les consommateurs et utilisateurs finaux de ses produits et services. Cet impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients est considéré comme répandu, et non systémique, car concernant certaines catégories de clients mais pas toutes. Cet impact est lié à des incidents propres à certaines relations d'affaire d'après le témoignage d'une partie prenante.

Les activités de l'entreprise ont également des impacts positifs importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux de ses produits et services :

- La production et distribution de semences et jeunes plants de haute qualité, destinés aux professionnels de l'horticulture, maraîchage, collectivités, et agriculteurs urbains, avec un fort développement en Europe (France, Allemagne, Italie). Ces produits contribuent à une amélioration de la biodiversité, à une alimentation saine, et à la ville durable. La localisation géographique principale de ces impacts positifs se situe en Europe, notamment en France, Allemagne, et Italie.
- Le Groupe participe à la promotion de l'agriculture durable en proposant des variétés adaptées aux circuits courts, à l'agriculture biologique, et à la ville verte (verdissement des villes, fermes verticales). Ces actions favorisent la transition vers une alimentation plus saine et responsable pour les consommateurs urbains et agricoles.
- La forte capacité d'innovation de VOLTZ, centrée sur la résistance aux maladies, le goût, et la diversité variétale, permet d'offrir des produits plus nutritifs, plus sains et respectueux de l'environnement, pour un public élargi à toute l'Europe.
- Enfin, le développement de gammes pour les maraîchers et horticulteurs, en circuits courts et à faible impact environnemental, a pour effet de renforcer la sécurité alimentaire locale et la satisfaction des consommateurs finaux, notamment dans le secteur de l'agriculture urbaine

Risques importants pour l'entreprise découlant de ses impacts sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S4	Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...)	Risque	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois

L'entreprise a identifié un risque important découlant de ses impacts sur les consommateurs et utilisateurs finaux : Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...).

C'est un risque réel, qui s'est donc produit dans le passé, avec des conséquences à la fois graves pour les clients de VOLTZ et pour sa propre activité : la relation avec des clients clés peut être mise à mal, des productions peuvent être détruites, et la quarantaine peut ralentir l'activité pendant de nombreuses semaines. Elle traduit donc une forme de dépendance du Groupe envers ses clients, puisque toute entreprise a besoin d'acheteurs pour ses produits.

4.3.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles

1) Effectifs propres

a) Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés et ventilation des salariés par genre et par pays

Au 30 septembre 2025 les effectifs sont de 559 salariés (616 salariés au 30 septembre 2024) dont 297 femmes et 262 hommes en valeur absolue. Le nombre moyen de salariés en valeur absolue est de 593 sur la période de reporting.

Le seul pays dans lequel le Groupe emploie 50 salariés ou plus représentant plus de 10% du total des effectifs est la France (488 salariés au 30 septembre 2025).

Ventilation des salariés par genre et par typologie de contrat (permanent, temporaire, salariés au nombre d'heures non garanti)

Au 30 septembre 2025 le Groupe emploie 485 salariés permanents (dont 253 femmes et 232 hommes) et 74 salariés temporaires (dont 44 femmes et 30 hommes).

Taux de rétention et de rotation des salariés

66 salariés permanents ont quitté l'entreprise entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025 (66 salariés ont également quitté l'entreprise lors de l'exercice précédent).

Le taux de rotation des salariés permanents au cours de la période de reporting est de 13 %.

Méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données

Les données sont communiquées en valeur absolue à la fin de la période de reporting, au 30 septembre (date de clôture).

b) Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Nombre de personnes non-salariées, indépendantes, et exerçant principalement des "activités liées à l'emploi" (Code NACE 78)

Non-salariées dans les effectifs propres de l'entreprise	65
Travailleurs indépendants faisant partie des effectifs propres de l'entreprise	26
Personnes au sein des effectifs propres de l'entreprise ayant été fournies par des entreprises exerçant principalement des "activités liées à l'emploi" (Code NACE 78)	39

Les 65 travailleurs non-salariés au 30 septembre 2025 correspondent à 26 agents commerciaux et travailleurs indépendants ainsi que 39 intérimaires. Les données sont communiquées en valeur absolue.

Méthodes et hypothèses utilisées pour estimer et compiler les données

Les données sont communiquées à la fin de la période de reporting (date de clôture au 30 septembre).

c) Couverture des négociations collectives et dialogue social

Couverture des salariés par des conventions collectives

89 % des salariés sont couverts par des conventions collectives.

Pays dans l'Espace Économique Européen	Taux de couverture des salariés par des conventions collectives
France	100
Allemagne	0
Italie	100

L'entreprise emploie des salariés hors de l'EEE.

Région hors de l'Espace Economique Européen	Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives en dehors de l'espace économique Européen
Maroc	0

Dialogue social

Pays dans l'Espace Économique Européen	Pourcentage de salariés couverts par des représentants des travailleurs
France	100

d) Métriques de diversité

Indicateurs de diversité

Catégorie (genre)	Nombre de salariés exerçant aux instances dirigeantes	Pourcentage
Comité de direction- Homme	7	77
Comité de direction- Femme	1	11
Conseil d'Administration- Salariée-Femme	1	12

La définition des "instances dirigeantes" appliquée par VOLTZ s'aligne sur la réglementation en vigueur : il s'agit de toute instance mise en place au sein de l'entreprise, par acte ou pratique sociétaire, pour assister régulièrement les organes chargés de la direction générale dans l'exercice de leurs missions.

Concrètement, cela inclut : Le comité de direction, le comité exécutif ou tout autre organe collégial réunissant les principaux responsables opérationnels et stratégiques de l'entreprise, qui participent activement à la prise de décision et à la gouvernance du Groupe.

Ces instances sont responsables de la définition et du suivi de la stratégie, de la supervision des risques, de la gestion des ressources et du pilotage global de l'activité.

Elles peuvent se décliner sous différentes formes selon la structure de l'entreprise : conseil d'administration, comité de direction, comité stratégique, comité d'audit ou de rémunération.

Indicateurs de diversité

Nombre de salariés de moins de 30 ans	65
Pourcentage de salariés ayant moins de 30 ans	12%
Nombre de salariés entre 30 et 50 ans	272
Pourcentage de salariés entre 30 et 50 ans	49%
Nombre de salariés de plus de 50 ans	222
Pourcentage de salariés ayant plus de 50 ans	40%

e) Salaires décents

Décence du salaire des salariés et non-salariés

Le Groupe VOLTZ s'attache à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs une rémunération décente visant à assurer un niveau de salaire permettant des conditions de vie dignes, en cohérence avec les standards légaux, conventionnels.

f) Protection sociale

Protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie

Tous les salariés sont couverts contre ces pertes de revenus.

g) Personnes en situation de handicap

Part des salariés en situation de handicap

6% de salariés sont en situation de handicap

Les données correspondent aux effectifs présents dans le Groupe à la fin de l'exercice comptable.

h) Métriques de la formation et du développement des compétences

Activités de formation et de développement des compétences proposées aux salariés

Catégorie de genre	Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières de leur performance et au développement de leur carrière	Nombre moyen d'heures de formation par salarié
Hommes	100	18
Femmes	100	11

i) Métriques de santé et de sécurité

Couverture, qualité et performances du système de gestion de la santé et de la sécurité mis en place pour prévenir les accidents du travail des salariés

Pourcentage des effectifs de notre entreprise couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité : 100 % des effectifs de l'entreprise sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité.

Il n'y a pas eu de décès dus à des accidents et maladies professionnels des effectifs propres ou de travailleurs non-salariés travaillant sur les sites de notre entreprise.

Au niveau du Groupe, 27 accidents du travail avec arrêt ont été constatés et treize maladies professionnelles ont été déclarées au cours de l'exercice 2025.

Les 27 accidents concernent un public varié. Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique. Le suivi des accidents du travail est du ressort du CSE. Chaque accident du travail est analysé pour en tirer des enseignements et des actions sont mises en œuvre. Les responsables d'activité sont en charge de la mise en place et du suivi.

Treize maladies professionnelles ont été déclarées par le Groupe au cours de l'exercice 2025.

j) Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Droit et pratiques réelles des salariés en matière de congé familial

Les salariés ont droit à des congés familiaux selon le droit national, les conventions collectives ou les usages.

k) Plaintes et pénalités dues à des incidents liés au travail

Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement	1
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux salariés de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation) relatives au harcèlement et à la discrimination	1
Nombre de plaintes déposées relatives au harcèlement et à la discrimination auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés relatives au harcèlement et à la discrimination	0

l) Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Politiques liées aux incidences, risques et opportunités du personnel propre

La politique de gestion des effectifs propres de VOLTZ vise à maîtriser les impacts sociaux, les risques humains et les opportunités liées au capital humain, notamment via la lutte contre les discriminations et la promotion de l'inclusion.

Elle s'appuie sur des engagements formalisés (charte, affichage légal, actions dédiées) et sur un suivi régulier des pratiques et des indicateurs sociaux.

Objectifs généraux de la politique

Les principaux objectifs poursuivis pour les effectifs propres sont :

- Assurer des conditions de travail respectueuses des personnes, excluant toute forme de discrimination et de comportements offensants.
- Garantir un traitement avec respect et équité de tous les collaborateurs, en promouvant l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi (recrutement, évolution, formation)
- Renforcer l'inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap, via le maintien en emploi (CDI/CDD), l'aménagement des postes de travail et des actions spécifiques d'ouverture et de sensibilisation.

Impacts, risques et opportunités couverts

La politique vise plusieurs enjeux importants :

- Risques : discriminations directes ou indirectes, contentieux, atteinte à la réputation employeur, tensions sociales, non-respect des obligations légales d'égalité et d'emploi des travailleurs handicapés.
- Impacts : climat social, engagement des salariés, qualité de vie au travail, capacité à attirer et retenir les talents.
- Opportunités : amélioration de l'attractivité du Groupe, diversité des profils favorisant l'innovation, renforcement de la cohésion interne grâce à un environnement inclusif et à des initiatives.

Lutte contre les discriminations

Un des piliers de la politique est la lutte contre toutes les formes de discrimination :

- La charte du Groupe garantit un environnement de travail excluant toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge, ainsi que tout comportement physique, verbal ou visuel offensant.
- VOLTZ entend traiter tous ses collaborateurs avec respect et équité, respecter les textes légaux sur les offres d'emploi et le recrutement, et afficher sur chaque site les principaux textes applicables, ce qui renforce la prévention et la sensibilisation.

Inclusion et emploi des personnes en situation de handicap

La politique intègre des mesures spécifiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes

handicapées :

- Plusieurs salariés en situation de handicap sont employés en CDI ou CDD au sein du Groupe, ce qui traduit une volonté d'intégration durable dans les effectifs propres.

Graines VOLTZ SA a participé à la journée « Duo Day » en novembre 2024, en accueillant deux personnes en situation de handicap en duo avec des professionnels volontaires, afin de partager les métiers, favoriser l'inclusion et offrir une expérience immersive en entreprise.

Mécanismes de suivi et pilotage

Les engagements sont suivis à travers des dispositifs structurés :

- Suivi des effectifs (CDI/CDD), des actions menées (formations, enquêtes) et des éventuels signalements ou situations pouvant relever de discriminations, permettant d'ajuster les actions de prévention.

- Affichage obligatoire et charte du Groupe, qui servent de supports de référence pour les managers et les salariés et facilitent le contrôle de la conformité aux exigences légales et internes.

Informations supplémentaires liées à la politique sur les effectifs de l'entreprise :

- Le périmètre concerne le Groupe.
- La direction des ressources humaines a la responsabilité de mettre en œuvre la politique, par délégation de la direction générale
- La politique n'engage pas l'entreprise à respecter des normes et/ou des initiatives tierces.
- La politique a été élaborée en portant une attention particulière aux intérêts des principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise.
- L'entreprise place « les femmes et les hommes au cœur de la performance » dans sa stratégie RSE.
Cela s'est traduit par une politique structurée autour d'une charte éthique, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances et de mesures spécifiques en faveur des salariés handicapés, intégrée au dispositif global de gestion des risques et opportunités liés aux effectifs.
- L'entreprise communique sa politique aux parties prenantes internes et externes concernées, y compris celles qui doivent la mettre en œuvre.

Engagements en termes de droits de l'Homme

VOLTZ fonde sa politique sociale sur le respect strict des droits humains fondamentaux, une gestion équitable de ses effectifs et un engagement constant envers de meilleures conditions et une meilleure qualité de vie au travail pour tous ses salariés. Plus précisément :

VOLTZ affirme le respect total de la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, ce qui inclut :

- Le refus de l'esclavage et du travail forcé.
- Le refus du travail des enfants.
- L'interdiction du harcèlement moral ou physique.

L'absence de discrimination en matière d'emploi et de profession, avec la mise en œuvre concrète d'un accord sur la parité professionnelle femmes/hommes.

- Le respect des lois et normes du secteur en matière de temps de travail.
- Une politique de non-discrimination et l'égalité des chances.

Le Groupe affirme également son alignement avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à l'entreprise (adoption des Objectifs de Développement Durable, approche de la dignité et de l'inclusion au travail).

L'ensemble des salariés ont signé la charte éthique, qui définit les principes d'intégrité, de loyauté, de respect des personnes, de responsabilité sociétale, et de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale ; cette

charte est juridiquement contraignante pour tous les effectifs du Groupe. Cette charte éthique, agrémentée d'un code de conduite, intègre explicitement le respect des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations, le harcèlement et le travail forcé, et promeuvent ces principes auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

Ces engagements sont rappelés lors de l'intégration des nouveaux salariés et font l'objet de communications régulières au sein du Groupe (notes internes, affichage, sensibilisation par l'encadrement).

VOLTZ impose également à ses partenaires et fournisseurs le respect de ces mêmes standards éthiques et sociaux pour garantir que sa chaîne de valeur demeure cohérente avec ces principes.

En résumé, VOLTZ assure la conformité à la déclaration de l'OIT et aux Principes directeurs des Nations Unies par des politiques internes exigeantes, une gouvernance éthique, et des procédures de contrôle et de sensibilisation auprès de l'ensemble de ses effectifs et parties prenantes.

Voici l'approche générale de l'entreprise concernant les mesures visant à remédier aux impacts sur les droits humains concernant ses effectifs propres :

Prévention des impacts

Mise en œuvre de procédures internes de signalement : tout salarié dispose de moyens faciles et sécurisés pour signaler une atteinte aux droits humains (discrimination, harcèlement, non-respect des règles éthiques). Sensibilisation continue via des formations et des communications sur les droits fondamentaux, afin d'anticiper et réduire les risques au sein des équipes.

Réaction et traitement des alertes

Les incidents ou signalements sont pris en compte rapidement par la direction, les ressources humaines et les représentants du personnel, avec priorité donnée à la confidentialité, à la protection des parties concernées et à la recherche de solutions équitables.

Des enquêtes internes sont organisées si nécessaire, avec l'appui d'experts indépendants le cas échéant, pour garantir l'objectivité et la rigueur dans la résolution des situations problématiques.

Remédiation et suivi

Application de mesures correctives à l'issue de chaque situation ayant généré un impact (sanctions disciplinaires, accompagnement, formation ciblée, adaptation du poste ou du fonctionnement collectif). Suivi dans le temps pour vérifier l'efficacité des mesures et éviter la répétition des situations, avec retour d'expérience vers les instances de gouvernance et communication adaptée au sein du Groupe.

Alignement des politiques de l'entreprise relatives à ses effectifs propres avec des instruments pertinents reconnus au niveau international

Les politiques sont alignées avec des instruments pertinents reconnus internationalement.

Le Groupe s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail. Le Groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne. Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationale applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

Les politiques adressent spécifiquement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

Politiques liées à la prévention des accidents du travail

L'entreprise dispose d'une politique ou d'un système de prévention des accidents du travail.

Politiques liées à la prévention des discriminations

Présence de politiques spécifiques visant à éliminer les discriminations et à promouvoir l'égalité des chances, ainsi que d'autres moyens pour favoriser la diversité et l'inclusion dans l'entreprise.

L'entreprise ne dispose pas de politique dédiée pour éliminer les discriminations et promouvoir l'égalité et la diversité. Ces sujets sont directement abordés dans la charte du Groupe.

Mention spécifique des motifs de discrimination suivants couverts par la charte du Groupe : l'origine raciale et ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale, d'autres formes de discrimination couvertes par la réglementation de l'UE et le droit national.

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations.

La charte du Groupe garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

VOLTZ entend traiter tous ses collaborateurs avec respect et équité et promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes en situation de handicap

Au niveau du Groupe, plusieurs salariés handicapés bénéficient de CDI ou CDD.

Graines VOLTZ SA a participé à la journée "Duo Day" en novembre 2024. Cette journée consiste à accueillir au sein de l'entreprise une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. C'est l'occasion de partager notre métier, de favoriser l'inclusion et d'offrir une expérience immersive en entreprise. 2 personnes ont bénéficié de cette expérience.

Existence d'engagements stratégiques de l'entreprise spécifiques en matière d'inclusion ou d'action positive en faveur des personnes appartenant à des groupes particulièrement exposés à un risque de vulnérabilité au sein de ses effectifs propres

L'entreprise a pris des engagements stratégiques spécifiques pour l'inclusion et l'action positive : VOLTZ fait appel à des structures spécialisées telles que Cap emploi et des ESAT pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers notamment des adaptations de leur environnement de travail pour garantir leur santé et sécurité. L'entreprise a recours à ces partenariats pour des missions de sous-traitance ou d'accompagnement à l'emploi, ce qui montre un engagement concret en faveur de l'inclusion de salariés vulnérables, au-delà des simples obligations légales.

Ce recours à Cap emploi (réseau national dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), qui accueillent des travailleurs en situation de handicap, illustre la volonté de VOLTZ de soutenir l'emploi de ces personnes, que ce soit en interne ou à travers des collaborations locales.

Cette démarche vient compléter ses engagements en matière de non-discrimination et d'égalité de traitement déjà mentionnés précédemment.

Système de plainte en cas de discrimination

L'entreprise a mis en place des procédures de traitement des plaintes et recours.

m) Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Echanges en lien avec des sujet sur les impacts, risques et opportunités des effectifs propres avec ces derniers.

L'entreprise interroge ses effectifs pour appuyer ses décisions et activités.

Ces échanges ont lieu avec le Comité Social et Économique (CSE) qui est l'instance représentative du personnel.

Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche et ses membres font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

En fin d'exercice, la société Graines VOLTZ s'est engagée dans la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) et la préservation de la Santé et la Qualité de Vie au Travail (SQVT).

Dans ce cadre, le CSE, conjointement avec la Direction, a décidé de s'engager dans une démarche d'Evaluation de la Qualité de Vie au Travail auprès de l'ensemble du personnel de VOLTZ. Un Comité de Pilotage, composé d'une équipe pluridisciplinaire (membres CSE, membres de la Direction, service de prévention et santé au travail, responsables de service), accompagnera la mise en œuvre et le suivi de cette démarche.

Avec l'appui d'un cabinet extérieur, expert en santé psychologique au travail, un questionnaire est mis à disposition afin de :

- disposer d'informations sur le vécu au travail actuel et sur les facteurs de risques psychosociaux auxquels le personnel peut être exposé ;

- pouvoir identifier des actions qui permettraient d'améliorer le bien-être au travail.

L'entretien individuel est également un moment d'échanges où le ressenti de chacun est recueilli, noté et analysé.

Informations supplémentaires liées à ces échanges :

- L'échange a lieu avec les représentants du personnel dans le cadre du CSE mais aussi avec les effectifs propres selon le canal de communication utilisé.
- L'échange a lieu à l'occasion de la réunion mensuelle du CSE.
- Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise ayant la responsabilité opérationnelle de veiller au bon déroulement de cet échange et à sa prise en compte dans la prise de décision de l'entreprise est la Direction des Ressources Humaines par délégation du Directeur Général.
- Pour évaluer l'efficacité des échanges internes avec les salariés et connaître les points de vue des salariés potentiellement vulnérables ou marginalisés, VOLTZ s'appuie sur la réalisation d'enquêtes de Qualité de Vie au Travail (QVT), qui constituent un outil central pour mesurer la satisfaction, l'écoute, et la pertinence des accords ou initiatives issues du dialogue social, et qui intègrent des questions et des dispositifs spécifiques permettant d'identifier les ressentis et attentes de ces publics.

n) Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Réparation des impacts négatifs et prise en compte des préoccupations des effectifs propres

L'entreprise permet à ses effectifs de faire part de leurs préoccupations et dispose de procédures pour réparer les impacts négatifs : une assistante de service social est mise à disposition des salariés et joignable à tout moment par téléphone et/ou par visio-conférence et en cas d'urgence.

Son rôle est de prévenir, répondre à des questionnements/préoccupations, résoudre des difficultés d'ordre personnel(santé, finances, famille, logement,...) et/ou professionnel (retraite, mobilité professionnelle, handicap/invalidité, rapport au travail,...)

Mise en place et accessibilité des canaux de communication

L'entreprise a mis en place des canaux de communication spécifiques pour ses effectifs :

- Une boîte dédiée aux réclamations ou suggestions, accessible à l'ensemble des salariés et garantissant la confidentialité des échanges
- Un affichage régulier d'informations sur les dispositifs de signalement et les façons de contacter les représentants du personnel (plans affichés dans les couloirs, panneaux d'informations dans les salles de réunion et lieux de passage).
- Lors des points RH annuels, durant lesquels ont lieu les entretiens individuels, les salariés peuvent s'exprimer librement sur leur connaissance des structures disponibles et sur leur perception de la réactivité et de la protection apportées par ces dispositifs.

Lorsque des questions sont soulevées, plusieurs mécanismes sont alors enclenchés : Enquêtes, échanges directs avec les collaborateurs concernés ou formations. Il existe également un mécanisme de traitement des plaintes.

L'entreprise effectue également une analyse qualitative des retours des représentants du personnel, sollicités pour dresser un bilan des préoccupations récurrentes et des barrières éventuelles à l'usage des structures de communication.

Toutes les réclamations ou alertes déposées par les collaborateurs, via les canaux internes (référénts RH, ligne éthique, boîte dédiée, représentants du personnel), sont traitées en toute confidentialité et dans le respect de l'anonymat lorsque cela est demandé ou pertinent.

L'entreprise interdit strictement toute forme de représailles, sanction ou discrimination à l'encontre des personnes ayant utilisé ces canaux pour signaler un problème ou une atteinte aux droits fondamentaux.

Les procédures internes prévoient le suivi des cas remontés, l'appui des instances de gouvernance et, s'il y a lieu, l'intervention d'experts indépendants pour garantir l'impartialité et la protection totale des citoyens lanceurs d'alerte ou plaignants.

o) Actions et approches concernant les impacts importants, visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Identification et cadrage des actions, Ressources mobilisées et financement de ces actions

L'entreprise a mis en place des actions pour gérer les impacts, risques et opportunités sur ses effectifs :

- Audits réguliers des conditions de travail,
- Formations obligatoires à la sécurité,
- Actualisation des équipements
- Process de gestion des risques sanitaires, ergonomiques et accidents.

Les résultats attendus devraient être la réduction du taux d'accidents du travail, l'amélioration du bien-être et de la santé au travail, la conformité aux normes réglementaires et la diminution des risques opérationnels pour les effectifs.

Informations supplémentaires concernant ces actions :

- Elles concernent tous les sites de production, stockage et les bureaux en France et à l'international, s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- Ces actions n'apportent pas de solution aux communautés touchées.
- Ces actions ne contribuent pas à l'atteinte des objectifs posés par la politique relative aux effectifs propres de l'entreprise
- Les informations relatives au plan d'actions n'ont jamais été publiées auparavant.
- La mise en œuvre de ces actions ne nécessite pas de dépenses opérationnelles (Opex) et/ou des dépenses d'investissement (Capex) importantes.

Mesures prévues ou en cours d'atténuation des risques importants

Potentiel d'atténuation des risques importants identifiés découlant des impacts et dépendances liées aux effectifs propres de l'entreprise

L'entreprise a mis en place plusieurs mesures permettant d'atténuer les risques importants liés à ses effectifs propres. Voici la liste :

- Renforcement de la politique de prévention des risques professionnels (sécurité, santé au travail, ergonomie) par des audits réguliers, des formations obligatoires et la mise à jour des équipements et procédures de sécurité sur tous les sites.
- Déploiement d'actions de sensibilisation à l'éthique, au respect des droits fondamentaux, à la diversité et au bien-être au travail, pour prévenir les risques sociaux (discrimination, harcèlement, climat social dégradé).
- Mise en place de canaux de communication accessibles et protégés pour permettre aux salariés de signaler rapidement tout problème et garantir un traitement confidentiel et réactif des situations sensibles.
- Suivi des risques psychosociaux par des enquêtes régulières, des dispositifs d'écoute (cellule RH, assistance externe au besoin), et l'accompagnement spécifique des personnes en difficulté ou exposées à des risques.
- Amélioration continue des conditions de travail (adaptation des postes, aménagement des horaires, soutien en cas de handicap ou de situation familiale complexe), en concertation avec les représentants du personnel et les instances de gouvernance
- Afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures, VOLTZ s'appuie sur deux outils :
- Suivi d'indicateurs quantitatifs tels que le taux d'accidents du travail, d'absentéisme, de turnover, ainsi que le nombre de signalements ou réclamations traités via les dispositifs internes.
- Analyse qualitative à travers des enquêtes régulières de satisfaction et de climat social auprès des collaborateurs, permettant d'identifier les évolutions perçues, les nouveaux besoins et les points d'amélioration sur les conditions de travail et la prévention des risques.

Mesures prévues ou en cours de saisie des opportunités importantes

L'entreprise a mis en place plusieurs mesures permettant de saisir les opportunités importantes liées à ses effectifs propres. Voici la liste :

- Mise en place de plans de formation renforcés et d'accompagnement professionnel pour favoriser la montée en compétences, l'employabilité et l'évolution interne des collaborateurs sur des métiers à forte valeur ajoutée.
- Développement d'actions favorisant la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances, afin de tirer parti des talents multiples présents au sein de l'entreprise et d'améliorer la cohésion sociale.
- Renforcement de la qualité de vie au travail par des actions sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, l'aménagement des horaires, et l'amélioration de l'ergonomie des postes, créant ainsi un environnement propice à la motivation et à la fidélisation des effectifs.

Allocation de ressources à la gestion des impacts importants

VOLTZ alloue des ressources financières, matérielles et humaines pour gérer ses impacts importants sur les effectifs de l'entreprise.

p) Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Objectifs fixés pour gérer les incidences importantes, les risques et les opportunités liés aux effectifs de l'entreprise

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles concernant ses effectifs.

Définition prévue et mesure de cibles

L'entreprise mesure l'efficacité de ses politiques/actions malgré l'absence de cibles, principalement à travers des indicateurs liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et un suivi des performances extra-financières.

L'entreprise utilise des indicateurs RSE définis dans le présent état de durabilité (C.S.R.D.) qui permettent de mesurer précisément ses politiques et performances associées, notamment en matière d'emploi, de formation, d'égalité des chances, et de qualité de vie au travail.

L'entreprise suit également des indicateurs clé de performance (KPI) qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue pour évaluer les risques et les succès dans la gestion des effectifs.

Indicateurs de suivi

L'entreprise a pour ambition de disposer d'un plan d'action formalisé à horizon 2028. Les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès de l'entreprise en matière d'effectifs propres sont issus des enquêtes "Qualité de Vie au Travail" régulières ainsi que divers indicateurs relatifs aux Ressources Humaines.

2) Travailleurs de la chaîne de valeurs

a) Indicateurs spécifiques à l'entreprise

L'entreprise n'utilise que les indicateurs listés par la CSRD pour évaluer cet enjeu spécifique.

b) Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les politiques mises en place par l'entreprise ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de notre chaîne de valeur. En effet, le sujet est traité dans la charte éthique du Groupe et il n'est pas prévu de rédiger une politique spécifique à ce sujet à court terme.

Toutefois, dans le cadre de la CSRD, le Groupe vient tout récemment de débiter le travail de cartographie des impacts, risques et opportunités concernant sa chaîne de valeur (à travers l'analyse de double matérialité).

Les politiques du Groupe n'adressent donc pas encore ces IROs directement.

Dans le futur, l'entreprise n'a pas prévu de mettre en place une politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Approche en matière de droits humains

Le Groupe a défini une Charte éthique en 2021, entrée en vigueur le 3 juillet 2021. Un Code anti-corruption est également entré en vigueur, le 29 août 2021. Ces documents s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

A travers ces documents, VOLTZ, en tant qu'entreprise responsable, s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail.

Le Groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne.

Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationales applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux, via des clauses relatives à la protection des droits humains, qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

VOLTZ adopte une approche qui privilégie l'humain, la transparence, et la responsabilité dans ses interactions avec ses travailleurs de la chaîne de valeur. La stratégie RSE, ancrée dans ses valeurs de partage, de confiance, et de développement durable, guide ses actions pour assurer un environnement de travail éthique, sécurisé et propice à l'épanouissement professionnel.

c) Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

La procédure de gestion des risques importants liés aux travailleurs de la chaîne de valeur est intégrée à la procédure globale de gestion des risques. Le Groupe utilise un processus de cartographie des risques structuré en plusieurs étapes : identification des risques, évaluation des risques, et mise en place de plans d'actions. Ce dispositif couvre spécifiquement les risques liés aux piliers social, environnemental et sociétal, ce qui inclut la gestion des risques liés aux travailleurs.

Cette gestion s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de gestion des risques du Groupe visant à identifier et maîtriser les risques pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Actions concernant les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Aucune action n'a été mise en place concernant les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeurs.

Absence d'actions pour gérer les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeur

L'entreprise n'a pas, à ce stade, formalisé de plan d'action spécifique dédié aux travailleurs de sa chaîne de valeur, principalement pour trois raisons :

1. Priorisation sur l'interne et sur d'autres risques majeurs

La démarche de gestion des impacts sociaux s'est d'abord concentrée sur les salariés propres de VOLTZ (conditions de travail, santé-sécurité, dialogue social) et sur des thématiques jugées plus immédiatement structurantes (climat, eau, biodiversité, conduite des affaires).

Dans ce contexte, les enjeux concernant les travailleurs de la chaîne de valeur (amont et aval) n'ont pas encore fait l'objet d'un plan autonome, même si certains éléments sont abordés de manière indirecte via les politiques fournisseurs, qualité et RSE.

2. Niveau d'analyse encore insuffisant sur ces travailleurs

À ce jour, l'entreprise ne dispose pas encore d'une cartographie détaillée et structurée des impacts, risques et opportunités spécifiques aux différentes catégories de travailleurs de la chaîne de valeur (producteurs, travailleurs saisonniers, prestataires logistiques, distributeurs, etc.).

L'absence d'analyse approfondie (par pays, par type de partenaire, par activité) limite la capacité à définir des objectifs, priorités et actions ciblées, ce qui explique qu'aucun plan formalisé n'ait encore été mis en place.

3. Dispositifs existants mais non structurés en « plan d'action »

Certaines mesures existent déjà (clauses contractuelles d'intégrité, exigences de conformité, vigilance sur les pratiques de paiement vis-à-vis de fournisseurs, notamment PME), mais elles ne sont pas encore rassemblées dans un plan global explicitement consacré aux travailleurs de la chaîne de valeur.

L'entreprise envisage de renforcer progressivement cette approche à mesure que la collecte de données, le dialogue avec les partenaires et les exigences de la CSRD / ESRS S2 permettront de mieux identifier les priorités et de structurer un plan d'action dédié

Dans le futur, VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place de telles actions. Cela s'explique par trois raisons :

1. Priorisation actuelle des ressources

Les ressources (temps de la direction, équipes, budget) sont aujourd'hui concentrées sur :

- les salariés propres (conditions de travail, santé-sécurité, organisation du travail) ;
- des thématiques déjà jugées prioritaires et réglementairement avancées (climat, eau, biodiversité, conduite des affaires, conformité).

2. Manque de données et de visibilité

L'entreprise dispose encore de données partielles sur la situation des travailleurs chez ses partenaires amont et aval (producteurs, prestataires, distributeurs), ce qui rend difficile la définition d'objectifs, d'indicateurs et d'actions ciblées et crédibles.

Tant que cette base factuelle n'est pas mieux consolidée (cartographie des risques sociaux par type de fournisseur, pays, activité), la priorité est donnée à l'amélioration de la connaissance plutôt qu'à l'annonce de plans formalisés.

3. Approche progressive

L'entreprise adopte une approche graduelle :

- intégrer d'abord des exigences générales dans les politiques fournisseurs et les pratiques de paiement,
- renforcer ensuite le dialogue et la collecte d'informations avec certains partenaires,
- et, à terme, envisager un plan structuré lorsque les enjeux, les populations prioritaires et les leviers d'action seront mieux identifiés.

d) Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Cibles liées à la gestion des travailleurs de la chaîne de valeur

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles concernant les travailleurs de sa chaîne de valeur et ne prévoit pas de s'en fixer à l'avenir

L'entreprise ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions concernant les travailleurs de sa chaîne de valeur en l'absence de cibles, principalement en raison de défis organisationnels, techniques et structurels.

Le réseau mondial de fournisseurs et sous-traitants rend difficile la collecte de données fiables et homogènes sur les conditions de travail.

Les politiques sociales ne s'appliquent pas automatiquement chez les fournisseurs, et l'entreprise dépend de leur bonne volonté ou du respect de chartes, sans accès facile à des audits ou des vérifications systématiques. Cette collecte d'informations implique des questions de confidentialité et de conformité aux réglementations diverses selon les pays.

La mise en place des dispositifs de suivi, des audits, et des systèmes d'information sur toute la chaîne peut représenter un coût significatif et mobiliser beaucoup de ressources humaines et techniques.

3) Utilisateurs et Consommateurs Finaux

a) Indicateurs Spécifiques à l'entreprise

Indicateurs utilisés pour évaluer la performance

L'entreprise n'utilise que les indicateurs listés par la CSRD pour évaluer cet enjeu spécifique.

b) Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de Politique et Prévisions Futures

Justification de l'absence de politique pour gérer les impacts, risques et opportunités liés aux communautés touchées par ses activités

Les politiques de l'entreprise ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux. Cela s'explique par le fait que l'entreprise opère dans un secteur [celui de la distribution de semences horticoles et maraîchères] qui génère un impact direct limité sur les communautés locales, étant principalement axée sur des activités de production à faible impact social négatif.

VOLTZ privilégie des relations de proximité avec ses parties prenantes, notamment via un dialogue social interne fort et un engagement dans le développement durable, ce qui permet de répondre de manière pragmatique aux attentes sans nécessité d'une politique formelle dédiée aux communautés.

La société oriente ses actions principalement vers des thématiques à fort impact environnemental et social interne, telles que la qualité de vie au travail, l'égalité, la formation des salariés, ainsi que le développement responsable des produits et la préservation de la biodiversité.

Cette approche, intégrée dans sa stratégie RSE globale, est jugée suffisante pour assurer un impact positif sur les communautés, sans recours à une politique distincte spécifique.

Enfin, VOLTZ mentionne que sa nature familiale et son ancrage local renforcent son engagement naturel envers les consommateurs et utilisateurs finaux, avec une volonté de produire durablement et respectueusement.

Il n'est pas prévu dans le futur de mettre en place une telle politique. L'entreprise justifie cela par le fait que son activité est principalement centrée sur la production et la distribution de semences horticoles et maraîchères, secteur qui génère des impacts directs limités sur les communautés locales.

Le Groupe privilégie une approche de proximité avec ses parties prenantes, interne et externe, basée sur un dialogue social fort, la responsabilité environnementale et la qualité de vie au travail, ce qui est jugé suffisant pour accompagner positivement les communautés.

VOLTZ considère que ses valeurs familiales, son ancrage territorial historique en Alsace et en Anjou, ainsi que sa contribution à l'agriculture durable et à la biodiversité, constituent des engagements forts qui incarnent naturellement sa responsabilité envers les communautés.

La stratégie RSE globale intègre déjà des objectifs liés à la durabilité, à la diversité variétale, aux circuits courts, et à la réduction de l'empreinte environnementale, qui bénéficient indirectement aux consommateurs et utilisateurs finaux.

Enfin, la taille et la nature spécifique de son activité ne nécessitent pas, à ce jour, une politique dédiée distincte, la gestion des enjeux sociaux et environnementaux étant intégrée dans le fonctionnement général.

Engagements en Matière de Droits Humains

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, incluant le refus de l'esclavage et du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, le bannissement du harcèlement moral ou physique, la lutte contre toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi que le respect des lois sur le temps de travail et l'égalité des chances.

L'entreprise veille au respect des principes essentiels en matière de droits humains en favorisant des pratiques éthiques, en assurant transparence, loyauté et respect des personnes dans ses relations commerciales et avec les utilisateurs finaux. Par sa Charte éthique et son Code anti-corruption, elle prévient les risques liés à l'exploitation, à la discrimination et à la corruption, et adopte une posture responsable vis-à-vis des consommateurs et partenaires.

Le Groupe entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes, internes et externes, garantissant la prise en compte des attentes, préoccupations et droits des utilisateurs finaux dans le développement des produits et des processus et respect des droits humains et d'éthique dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Une charte éthique et un code anti-corruption, applicables à tous les collaborateurs, partenaires et tiers, renforcent ce cadre de confiance et de respect des droits humains dans les relations commerciales et productives.

Enfin, VOLTZ inscrit l'ensemble de ces engagements dans une stratégie globale alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment ceux relatifs à la santé, à la sécurité alimentaire et à la consommation responsable.

En termes de santé et sécurité alimentaire, VOLTZ veille à la satisfaction et à la sécurité de ses clients en développant des produits de qualité, en portant une attention particulière aux caractéristiques sanitaires et gustatives des semences et plants distribués. L'entreprise est également engagée dans le développement de circuits courts, de produits biologiques et d'une diversité variétale, contribuant ainsi à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des consommateurs.

Interactions de l'entreprise avec ses consommateurs et/ou utilisateurs finaux

VOLTZ interagit de plusieurs manières avec ses consommateurs et utilisateurs finaux pour 5 raisons principales :

- **Écoute active des besoins et attentes :** VOLTZ accorde une grande importance à la compréhension des attentes de ses clients professionnels et indirectement des consommateurs finaux, notamment en menant des études de marché, en collaborant étroitement avec les producteurs, maraîchers et horticulteurs, et en recueillant leurs retours sur la qualité et l'innovation des semences proposées.

- Innovation et qualité : L'entreprise investit dans la recherche pour développer des variétés innovantes répondant aux exigences sanitaires, gustatives et environnementales des consommateurs finaux. Ces innovations sont testées rigoureusement avant commercialisation, assurant ainsi un haut standard de qualité.
- Communication transparente et adaptée : VOLTZ met en place des supports d'information clairs et précis, ainsi qu'un réseau commercial étoffé (plus de 100 technico-commerciaux) qui conseille et accompagne les clients, garantissant une bonne information et un suivi personnalisé.
- Promotion des valeurs durables : Les interactions incluent la sensibilisation aux pratiques durables, notamment en matière d'agriculture biologique, circuit court, diversité variétale, et respect de l'environnement, s'inscrivant ainsi dans une démarche responsable partagée avec les consommateurs.
- Adaptation aux nouveaux modes de consommation : VOLTZ déploie son offre sur des segments émergents, comme l'agriculture urbaine ou les fermes verticales, pour répondre aux attentes des consommateurs innovants et engagés.

Mesures de remédiation des impacts négatifs sur les droits humains des consommateurs et/ou utilisateurs finaux

VOLTZ a mis en place différentes mesures pour remédier aux impacts négatifs liés aux Droits Humains des consommateurs et utilisateurs finaux :

- Charte Éthique et Code Anti-Corruption : Le Groupe a défini ces documents qui encadrent strictement la conduite des affaires, notamment le respect des droits humains, la lutte contre la corruption, ainsi que la transparence et la loyauté envers les consommateurs et partenaires. Ces codes s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et parties associées à l'entreprise.
- Gestion des réclamations et conformité des produits : VOLTZ a mis en place des procédures rigoureuses pour traiter les réclamations liées à la qualité ou d'autres défauts des produits dans des délais définis (par exemple, 15 jours pour certaines réclamations, 48 heures pour les jeunes plants). Une cellule de crise et des contrôles qualité renforcés permettent de répondre rapidement aux incidents, garantissant ainsi la protection des droits des consommateurs.
- Restrictions d'utilisation : L'entreprise encadre strictement l'usage de ses produits (graines, semences), notamment en interdisant toute utilisation hors des cadres réglementaires d'homologation, afin d'éviter les risques sanitaires pour les utilisateurs finaux.
- Communication transparente : VOLTZ veille à fournir des informations claires sur les produits, leurs usages, et leurs limites, afin de sécuriser les consommateurs et limiter les risques liés à une mauvaise utilisation.
- Engagement à la qualité et à la sécurité sanitaire : Par des certifications, contrôles et audits réguliers, la société s'assure que ses produits respectent les standards de qualité et de sécurité, protégeant ainsi les droits des consommateurs à un produit sain et conforme.

c) Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de processus et planification future

VOLTZ n'a pas mis en place un processus formel et structuré de collecte systématique du point de vue de ses consommateurs et utilisateurs finaux pour appuyer ses décisions ou activités visant à gérer les impacts, risques et opportunités, car :

L'entreprise privilégie un modèle d'écoute directe et informelle par le biais de ses plus de 100 technico-commerciaux qui sont en contact régulier et étroit avec ses clients professionnels. Ce contact humain et personnalisé permet d'identifier rapidement les besoins et retours sans passer par un système rigide formel.

La stratégie de VOLTZ s'appuie sur une forte capacité d'adaptation et de réactivité basée sur une communication agile entre les équipes commerciales, techniques et de recherche, garantissant que les informations clients sont prises en compte dans le développement produit en quasi temps réel.

Le Groupe est convaincu que ce modèle intégré et vivant d'interactions directes avec ses marchés professionnels est suffisant pour capter la voix des consommateurs finaux, via leurs distributeurs ou utilisateurs intermédiaires, et qu'un processus formel supplémentaire ne serait pas nécessairement plus efficace.

Cette approche permet une grande flexibilité dans la prise de décision et le pilotage stratégique, liée à une forte culture d'entreprise axée sur la passion, la qualité et l'innovation, qui favorisent des actions adaptées, ciblées et rapides.

Cette position peut évoluer suivant les retours terrain, les exigences réglementaires ou le développement de nouveaux outils digitaux, mais aujourd'hui elle constitue la base opérationnelle de la gestion des impacts liés aux consommateurs

d) Procédures et canaux pour la gestion des consommateurs et utilisateurs finaux

Gestion des préoccupations et des réclamations des consommateurs et utilisateurs finaux

L'entreprise a constaté des impacts négatifs importants sur ses consommateurs et utilisateurs finaux.

Accessibilité et planification future des canaux de communication

Raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas mis en place ou n'encourage pas la mise en place de canaux de communication permettant aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations et besoins

L'entreprise n'a pas mis en place de canaux de communication permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations et besoins, pour les raisons suivantes :

- **Écoute et accompagnement personnalisé** : La société dispose d'une force commerciale intégrée regroupant plus de 100 technico-commerciaux qui conseillent et accompagnent directement les clients en maraîchage et horticulture, assurant une relation de proximité et un suivi individualisé des besoins.
- **Communication multicanale et digitale** : VOLTZ a développé une communication adaptée via des plateformes numériques, notamment un site e-commerce B2B, des réseaux sociaux comme Facebook et LinkedIn, et divers supports digitaux pour diffuser de l'information claire, utile et régulièrement mise à jour.
- **Innovation et co-construction** : L'entreprise s'appuie sur une recherche continue pour innover en réponse aux attentes exprimées par les consommateurs. Elle organise également des consultations et co-constructions avec ses parties prenantes pour mieux capter leurs besoins réels et anticiper les évolutions des marchés.
- **Engagement sur les valeurs durables et locales** : Dans ses échanges, VOLTZ met en avant sa démarche de développement durable, le bio, les circuits courts, et la diversité variétale, répondant ainsi à une demande croissante des consommateurs pour des produits plus responsables et locaux.
- **Transparence et réactivité** : L'accent est mis sur la transparence autour des produits et services proposés, la qualité sanitaire, ainsi que sur la capacité à répondre rapidement aux questions, réclamations et feedbacks des utilisateurs finaux.

Réclamations reçues

Aucune réclamation n'a été reçue de la partie des consommateurs et utilisateurs finaux durant l'exercice de reporting

e) Actions concernant les consommateurs et utilisateurs finaux

Actions et Plans pour la gestion des impacts, risques et opportunités

L'entreprise n'a pas mis en place d'actions pour gérer ses impacts, risques et opportunités sur ses consommateurs et utilisateurs finaux. Cela s'explique pour les raisons suivantes :

- Le Groupe considère que sa politique actuelle, axée sur la qualité des produits, la conformité réglementaire, et la gestion rigoureuse des réclamations, couvre de manière adéquate la gestion des droits et attentes des consommateurs.
- L'entreprise privilégie une approche de proximité avec ses clients professionnels, assurée par ses équipes techniques et commerciales, qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins et préoccupations.
- VOLTZ estime que sa chaîne d'approvisionnement et son processus d'innovation intégrés, en lien étroit avec le terrain et les marchés, permettent d'anticiper et de limiter les risques d'impacts négatifs sur les utilisateurs finaux.
- Le développement d'un plan d'action formalisé spécifique pour les consommateurs est donc à ce stade jugé moins prioritaire face aux dispositifs déjà en place, notamment les procédures qualité et les codes déontologiques internes.
- Cette posture pourra évoluer en fonction des retours du marché, des parties prenantes, et des exigences réglementaires futures.

VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place un plan d'action spécifique de gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux, car sa stratégie actuelle repose sur plusieurs dispositifs intégrés qu'elle considère suffisants à ce stade.

Problèmes et incidents graves en matière de droits humains et gestion des incidents et impacts négatifs sur les consommateurs

Aucun problème ou incident grave en matière de droits humains, ou impact négatif lié à des entités ou opérations échappant au contrôle direct de l'entreprise, concernant les consommateurs et utilisateurs finaux n'a été signalé.

f) Cibles liées à la gestion des consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de cible concernant les consommateurs et/ou utilisateurs finaux

Prévision de la fixation de nouvelles cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux par l'entreprise.

L'entreprise n'a pas défini de cibles et ne prévoit pas de fixer de nouvelles cibles relatives à ses consommateurs et utilisateurs finaux.

De plus, VOLTZ ne mesure pas directement l'efficacité de ses politiques et actions concernant ses consommateurs et utilisateurs finaux, car elle s'appuie principalement sur un modèle qualitatif et pragmatique basé sur plusieurs éléments :

- La société mise sur une écoute active du marché et des besoins clients par ses équipes de R&D et sa force commerciale intégrée (plus de 100 technico-commerciaux) qui assurent un dialogue constant et un suivi personnalisé, considérés comme des indicateurs clés de succès.
- L'efficacité est indirectement mesurée via le succès commercial, la progression de son chiffre d'affaires, et la capacité de l'entreprise à innover rapidement et à lancer des offres adaptées aux attentes des consommateurs.
- VOLTZ privilégie une démarche d'amélioration continue ancrée dans la réactivité et la flexibilité pour s'adapter aux évolutions des besoins, plutôt qu'un système rigide de KPI quantitatifs spécifiques aux consommateurs finaux.
- Les processus qualité, la gestion des réclamations et la conformité aux normes sanitaires sont des garanties supplémentaires de la protection des utilisateurs, faisant partie intégrante de la démarche d'évaluation globale.

Cette approche, centrée sur la relation humaine et la réactivité commerciale, est jugée suffisamment robuste à ce stade et pourrait évoluer avec l'introduction de nouveaux outils de mesure si nécessaire.

4.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

4.4.1. ESRS G1

1) Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires

a) Éthique, culture et corruption

Le conseil d'administration fixe le cadre éthique (charte, code anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte) et en surveille l'application.

La direction générale déploie ces règles dans les processus internes (procédures, formation, sanctions internes, dispositif d'alerte) et s'assure qu'elles guident les décisions opérationnelles.

b) Relations fournisseurs et pratiques de paiement

Les organes de direction définissent les règles encadrant la relation commerciale (conditions d'achat/vente, clauses d'intégrité et de conformité, exigences vis-à-vis des fournisseurs).

Le conseil d'administration supervise les pratiques de paiement, en particulier vis-à-vis des PME, tandis que la direction générale organise concrètement les délais et le suivi des retards de paiement.

c) Influence politique et engagements externes

Le conseil d'administration encadre les principes applicables aux activités d'influence (participation à des organisations professionnelles, prises de position publiques, échanges avec les autorités) pour garantir la cohérence avec la charte éthique et la stratégie RSE.

La direction générale met ces orientations en œuvre, valide les messages portés au nom de l'entreprise et s'assure que toute activité de lobbying reste transparente et conforme aux engagements du Groupe.

d) Éthique, anticorruption et lanceurs d'alerte

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale disposent d'une expertise spécifique en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et de prévention des conflits d'intérêts.

Ils s'appuient sur un Code éthique et un Code anti-corruption, ainsi que sur des dispositifs d'alerte interne, pour encadrer les comportements et protéger les lanceurs d'alerte dans les décisions commerciales et opérationnelles.

e) Relations fournisseurs et pratiques de paiement

Les organes de direction maîtrisent les enjeux liés aux relations fournisseurs : négociation et suivi des contrats, exigences d'intégrité et de conformité, et gestion des risques de dépendance ou de non-conformité.

Ils disposent également d'une expertise dans la définition et le pilotage des pratiques de paiement (délais, conditions, suivi des retards), en particulier vis-à-vis des petites et moyennes entreprises, afin de concilier exigences économiques, respect de la réglementation et engagements RSE.

f) Influence politique, lobbying et engagements externes

Le conseil d'administration et la direction générale ont l'expérience des relations avec les organisations professionnelles, les autorités publiques et les autres instances d'influence.

Cette expertise leur permet d'encadrer les prises de position publiques, les activités éventuelles de lobbying et les engagements externes de l'entreprise, de manière alignée avec la Charte éthique, les principes de transparence et les objectifs de durabilité du Groupe.

g) Nos Impacts, Risques et Opportunités en matière de Gouvernance

Le tableau ci-dessous résume les impacts, risques et opportunités relevés comme matériels pour notre gouvernance :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
G1	Opportunité réputationnelle/ financière liée au renforcement la marque employeur et l'attraction de nouveaux talents	Opportunité	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois
G1	Impact négatif lié au manque d'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans
G1	Impact négatif lié au choix de fournisseurs aux pratiques non durables (notamment multinationales)	Impact négatif	Opérations propres et Amont	Réel	Court terme 12 prochains mois

2) Politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de sa culture d'entreprise

a) Objectifs généraux

Nous avons mis en place des politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de culture d'entreprise. Nos objectifs généraux sont les suivants :

1. Promouvoir une culture d'intégrité au sein du Groupe : tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et des pots-de-vin, prévention des conflits d'intérêts, respect des personnes dans les activités liées aux semences et aux plantes.
2. Assurer des relations d'affaires responsables avec les partenaires agricoles, fournisseurs et distributeurs, notamment via des pratiques de paiement équitables et maîtrisées, en particulier lorsque des petites et moyennes entreprises sont concernées.
3. Encadrer l'usage de l'influence du Groupe VOLTZ (participation à des organisations professionnelles, échanges avec les autorités, prises de position sectorielles) dans un cadre transparent et cohérent avec sa charte éthique et sa stratégie RSE.

b) Nos mécanismes de suivi et de pilotage de la Gouvernance

Le Groupe VOLTZ bénéficie d'un cadre de gouvernance formalisé : une charte éthique, un code de conduite et un code anti-corruption qui s'appliquent au conseil d'administration, à la direction, aux cadres et aux salariés, et qui intègrent des règles de conduite dans les relations commerciales (interdiction de paiements illicites, exigences d'intégrité vis-à-vis des partenaires).

De plus, nous avons mis en place depuis de nombreuses années des dispositifs d'alerte interne permettant aux collaborateurs de signaler des comportements contraires aux principes de conduite des affaires, avec protection des lanceurs d'alerte et traitement structuré des signalements.

Enfin, nous assurons un suivi régulier par la direction générale et les cadres supérieurs des indicateurs clés : incidents éthiques, éventuels cas de corruption ou de non-conformité, performance des délais de paiement fournisseurs (notamment PME), et engagements d'influence (adhésions, contributions, actions dans les organisations professionnelles), avec reporting aux organes d'administration pour ajuster la politique, les objectifs ou les moyens si nécessaire.

c) Le périmètre de notre politique

Notre politique de gouvernance concerne tous les salariés de VOLTZ, quelle que soit leur fonction, leur niveau hiérarchique ou leur entité de rattachement (siège, sites de production, filiales commerciales en France et à l'international).

Le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique de conduite des affaires est la direction générale, sous le contrôle du conseil d'administration qui en fixe le cadre et en assure la supervision.

Nos partenaires d'affaires clés sont également intégrés dans cette politique : nos principaux fournisseurs, sous-traitants et distributeurs avec lesquels VOLTZ entretient des relations durables, s'engagent à nos côtés par le biais de clauses contractuelles d'intégrité, de conformité et, le cas échéant, de RSE (dont respect des droits humains).

d) Exclusions et limites

La politique ne s'applique pas directement aux partenaires occasionnels ou à certains intermédiaires de rang éloigné dans la chaîne d'approvisionnement, même si VOLTZ cherche à diffuser ses principes via les conditions contractuelles et la sélection des partenaires.

Certaines dispositions peuvent être adaptées pour des filiales ou partenaires étrangers, afin de tenir compte de contraintes réglementaires locales, sans remettre en cause les principes de base (anticorruption, intégrité, respect des personnes et des engagements RSE)

Notre politique n'engage pas l'entreprise à respecter des normes et/ou des initiatives tierces. Elle n'a pas porté d'attention particulière aux intérêts des principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Elle n'est pas communiquée aux autres parties prenantes internes et externes

3) Processus d'établissement, de développement, de promotion et d'évaluation de la culture d'entreprise

a) Comment le Groupe VOLTZ établit sa culture

Le conseil d'administration et la direction générale définissent les valeurs clés du Groupe (intégrité dans les affaires, respect des personnes, responsabilité vis-à-vis des agriculteurs, des distributeurs et de l'environnement) et les formalisent dans la Charte éthique, le Code de conduite et le Code anticorruption.

Ces documents traduisent la façon dont VOLTZ souhaite faire des affaires : refus des pots-de-vin, transparence dans les relations commerciales, attention portée aux partenaires agricoles, et cohérence avec la stratégie RSE et les engagements sectoriels (qualité des semences, pratiques agricoles responsables, etc.).

b) Comment le Groupe la développe au quotidien

Les processus RH (recrutement, intégration, évaluations, formation des managers et des équipes) intègrent les principes de la culture VOLTZ : proximité avec le terrain, exigence de qualité, coopération entre équipes commerciales, techniques et logistiques.

Les procédures opérationnelles (relation avec les fournisseurs et les producteurs, gestion de la qualité, service clients, pratiques de paiement) sont pour leur part conçues pour refléter ces valeurs, par exemple en combinant performance économique et respect des partenaires, notamment les PME agricoles.

c) Comment il la promeut

La direction générale et les cadres supérieurs relaient régulièrement les messages clés (éthique, qualité, respect des engagements) dans la communication interne, les réunions d'équipes, les séminaires commerciaux et les échanges avec les managers de sites.

Les comportements exemplaires (respect des engagements, coopération, traitement responsable des fournisseurs et clients) sont valorisés dans le management de proximité, ce qui contribue à diffuser la culture au-delà des seuls textes formels.

d) Comment il l'évalue et l'ajuste

VOLTZ peut s'appuyer sur des enquêtes internes, des indicateurs RH (turnover, climat social) et les retours des équipes commerciales et des sites pour évaluer l'adhésion aux valeurs et détecter les points de tension (pression commerciale, charge de travail, relations avec les fournisseurs, etc.).

Les incidents éthiques, les signalements via les dispositifs d'alerte et les retours des partenaires (par exemple sur les délais de paiement ou la qualité de la relation) sont analysés par la direction et, le cas échéant, remontés aux organes de gouvernance pour adapter les politiques, renforcer la formation ou ajuster certaines pratiques.

4) Identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires aux codes de conduite de l'entreprise

VOLTZ a mis en place un ensemble structuré de mécanismes destinés à prévenir, identifier et traiter les comportements illicites ou contraires à son Code de conduite et à sa Charte éthique :

1. Cadre éthique et dispositifs de référence

Depuis 2021, l'entreprise applique une Charte éthique et un Code anti-corruption conformes à la loi française Sapin II, qui s'imposent à tous les collaborateurs et partenaires du groupe.

Ces deux documents rappellent les principes fondamentaux de loyauté, intégrité, transparence et responsabilité sociétale. Ils servent de guide décisionnel pour tous les salariés face à un risque d'atteinte à la conformité ou de conflit d'intérêt.

2. Système interne de vigilance et de signalement

VOLTZ a développé un mécanisme interne d'alerte professionnelle permettant de signaler anonymement ou nominativement tout comportement contraire à la déontologie du groupe.

Les collaborateurs peuvent saisir la direction des ressources humaines par voie dématérialisée, postale ou directe.

Les signalements sont traités de manière confidentielle et sécurisée par une équipe interne indépendante, avec la possibilité de recours à un audit externe si nécessaire.

Ce système s'intègre à un registre centralisé de conformité, qui trace les actions correctives et préventives engagées.

3. Procédures d'examen et de remédiation

Chaque signalement donne lieu à :

Une analyse de recevabilité et de gravité, conduite par le référent éthique ;

Une enquête interne en cas de suspicion fondée ;

Des mesures disciplinaires ou correctives allant de la médiation au licenciement pour faute grave, selon la nature du manquement.

Les conclusions et recommandations sont ensuite communiquées à la direction générale et, en cas d'incident significatif, au Conseil d'administration, garantissant un suivi de haut niveau.

5) Gestion des relations avec les fournisseurs

a) Notre politique de gestion des retards de paiement

VOLTZ applique une politique rigoureuse pour prévenir les retards de paiement envers ses fournisseurs, en particulier les PME, s'appuyant sur des engagements RSE et les obligations légales applicables.

b) Respect strict des délais légaux

L'entreprise applique les dispositions du Code de commerce, limitant les délais de paiement à 60 jours nets à compter de la date de facture, afin de garantir la conformité et la discipline financière.

c) Processus interne de prévention et de contrôle

Les mesures pour éviter tout retard incluent :

- Un processus automatisé de validation des factures et suivi en temps réel via l'ERP du groupe ;
- Un contrôle mensuel par la direction financière ;
- Des procédures de double validation pour les paiements importants, garantissant traçabilité et ponctualité.
- Les équipes Achats et Comptabilité sont évaluées sur leur respect de la conformité.

d) Soutien aux fournisseurs PME dans la gestion des paiements

Pour les petites structures, VOLTZ privilégie le paiement anticipé sur validation de la réception ainsi que des conditions contractuelles simplifiées et un engagement de neutralité financière (à travers une absence de pénalités injustifiées ou de décalages artificiels).

Cette politique favorise la confiance et la résilience économique des partenaires.

e) Politique de relation fournisseurs et critères ESG sur la chaîne d'approvisionnement

VOLTZ a défini une politique de gestion des relations fournisseurs alignée sur sa stratégie de croissance durable et sa vision d'une chaîne de valeur éthique et résiliente. Cette politique repose sur la prévention des risques sociaux, environnementaux et de conformité tout au long du cycle d'achat.

f) Intégration des enjeux de durabilité dans les relations fournisseurs

L'entreprise a mis en place une approche d'achats responsables intégrant :

- Des critères environnementaux (réduction des intrants, gestion raisonnée des ressources, sobriété énergétique) ;
- Des critères sociaux (respect des droits humains, conditions de travail décentes et non-discrimination) ;
- Des critères éthiques (intégrité commerciale, respect du code anticorruption, traçabilité des semences).

Chaque fournisseur est évalué selon un référentiel RSE interne, basé sur les standards internationaux (Global G.A.P, Ecocert, MPS-ABC v15), garantissant un engagement commun en matière de durabilité.

g) Identification et maîtrise des risques de la chaîne de valeur

VOLTZ analyse de manière proactive les risques liés à ses approvisionnements, notamment :

- Les risques climatiques et de biodiversité susceptibles d'affecter la qualité ou la disponibilité des semences ;
- Les risques sociaux dans les filières partenaires, en particulier ceux liés au travail saisonnier ou sous-traité ;
- Les risques économiques de dépendance à certains fournisseurs stratégiques, maîtrisés par une politique de diversité de partenaires et de contrats pluriannuels sécurisés.

Cette cartographie est mise à jour régulièrement afin d'assurer une meilleure anticipation des faiblesses de la chaîne d'approvisionnement.

h) Collaboration étroite et amélioration continue

Plutôt que d'imposer une conformité stricte, VOLTZ privilégie une relation de partenariat responsable :

- Les fournisseurs sont accompagnés dans la montée en compétences environnementale (réduction de CO₂, économies d'eau, réduction du plastique) ;
- Des audits périodiques vérifient la bonne application des engagements sociaux et environnementaux.

En cas de non-conformité, un plan de progrès coconstruit avec le fournisseur est mis en œuvre avant toute sanction.

i) Impacts sur les enjeux de durabilité

Ces pratiques renforcent la durabilité globale du modèle économique et visent :

- La préservation de la biodiversité via la sélection de variétés adaptées au changement climatique ;
- La valorisation des circuits courts pour limiter les émissions liées au transport ;
- La sécurisation de la qualité et de la traçabilité des produits proposés aux maraîchers et collectivités ;
- Le soutien au développement économique local, notamment via les partenariats avec les PME horticoles européennes.

j) Prise en compte des critères de durabilité dans la sélection des fournisseurs

L'entreprise prend en compte des critères sociaux et environnementaux dans le processus de sélection de ses fournisseurs. Nous appliquons une politique d'achats responsables fondée sur des critères sociaux et environnementaux stricts afin de garantir la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement et la cohérence de ses pratiques avec ses engagements RSE et CSR :

Critères environnementaux

VOLTZ sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères liés à la préservation des ressources et à la réduction de l'impact écologique :

- Respect de la biodiversité et exclusion des OGM, pour préserver la diversité génétique des semences et plants ;
- Certification environnementale exigée ou encouragée (Ecocert, Global G.A.P., Plantes Bleues, MPS-ABC version 15) ;
- Pratiques de culture durables, incluant :
 - l'utilisation d'auxiliaires biologiques ;
 - la gestion raisonnée des engrais et produits phytosanitaires ;
 - la récupération des eaux de pluie ;
 - l'installation d'écrans thermiques et d'ombrage pour réduire la consommation énergétique dans les serres.
- Réduction de l'empreinte carbone : la société privilégie les circuits courts, les emballages recyclables (plaques CoolGrey 100 %) et le transport à faible émission.

Critères sociaux

Les partenaires sont aussi évalués selon des critères sociaux en cohérence avec les valeurs de respect humain et de responsabilité :

- Conditions de travail décentes et sûres, avec interdiction du travail forcé ou des pratiques discriminatoires ;

- Dialogue social et conformité aux standards OIT, notamment sur la liberté syndicale et la non-discrimination ;
- Développement des compétences et suivi des performances sociales des partenaires stratégiques via des audits périodiques ;
- Partenariats à long terme favorisant la stabilité économique des producteurs locaux et sous-traitants européens, renforçant ainsi la traçabilité et la responsabilité partagée ;
- Démarche d'amélioration continue.

VOLTZ accompagne activement ses fournisseurs pour qu'ils adoptent les mêmes pratiques, à travers :

- Des sessions de sensibilisation environnementale ;
- Des audits RSE et plans de progrès ciblant la réduction d'énergie, la gestion de l'eau et le recyclage des matériaux ;
- L'intégration de la durabilité dans la grille de référencement fournisseurs, pondérée à hauteur de 30 % sur les critères sociaux et environnementaux.

k) Pratiques de paiement

Délai moyen de règlement des fournisseurs est de 28 jours pour l'exercice 2025 et de 35 jours pour 2024.

Le pourcentage de paiements effectués dans des délais standard est de 97%.

Il n'y a pas de procédures judiciaires en cours concernant des délais de règlement.

L'étude porte sur l'ensemble des achats réalisés au sein de la société mère Graines Voltz SA. Les achats de marchandises et la logistique effectués dans Graines Voltz SA représentent la part la plus importante des achats du groupe. La société mère approvisionne une grande partie de ses filiales.

Au sein de Graines Voltz SA France, 75 % du montant des achats sont réglés à 30 jours, 11% à 10-15 jours, 6% à 60 jours, 6% en comptant et 2% 45 jours.

l) Informations complémentaires contextuelles sur les délais de paiement

Les filiales règlent dans les délais règlementaires en fonction de la législation du pays dans lequel elles sont installées. L'Allemagne, qui vient en seconde position au niveau de l'importance des achats, à un délai de règlement de 18 jours de ses fournisseurs.

Dans le calcul de ces délais de règlement les mouvements intra groupe sont écartés.

4.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



Aurélie Jaeg
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
a.jaeg@alcexpertise.fr

Clémentine Lorotte de Banès
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
c.debanes@alcexpertise.fr

GRAINES VOLTZ

SA à conseil d'administration au capital social de 1 480 265 €,
Siège social : 1 RUE EDOUARD BRANLY,
68000 COLMAR
R.C.S : COLMAR 333 822 245

Rapport de certification des informations en matière de Durabilité et de Taxonomie

Exercice clos le 30 septembre 2025

PARIS
29 rue du Colisée
75008 PARIS
Tel 06 74 70 27 06

LE MANS
Passage du Commerce
Bâtiment B
72000 LE MANS
Tel 07 78 88 39 89

Comptabilité – Fiscalité – Social – Organisation – Audit et Missions légales,
Gestion – Assistance juridique – Ingénierie patrimoniale

SARL au capital de 20 000 € - RCS de Paris 911 066 983
Inscrite aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Paris et d'Angers

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de GRAINES VOLTZ. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.3 du chapitre 4 figurant dans le rapport financier.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, GRAINES VOLTZ est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- ✓ la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- ✓ P la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'état de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- ✓ le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par GRAINES VOLTZ dans le rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par GRAINES VOLTZ en termes de plans d'actions, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- ✓ Le processus défini et mis en œuvre par GRAINES VOLTZ lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Annexe « État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- ✓ les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'une première réunion d'informations a eu lieu le 21 octobre 2025 et une seconde consultation est prévue le 16 décembre 2025.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées.

❖ Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 4.1.1 Base de préparation.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par GRAINES VOLTZ pour identifier :

- ✓ les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- ✓ les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction RSE et/ou les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- ✓ apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par GRAINES VOLTZ avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- ✓ exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par GRAINES VOLTZ;
- ✓ apprécier le caractère approprié de la description donnée dans les sections 4.1.1 et suivantes.

❖ Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités ("IRO")

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section « 4.1.1 Base de préparation », et plus précisément la note « 3-Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » de l'état de durabilité inclus dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques au groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par le groupe pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par le groupe des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance du groupe et avec les analyses de risques menées par le groupe.

Nous avons apprécié la manière dont le Groupe a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse.

❖ **Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière**

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section « 4.1.1 Base de préparation », et plus précisément la note « 2- Analyse de Double Matérialité » de l'état de durabilité inclus dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière en œuvre par GRAINES VOLTZ, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- ✓ Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- ✓ Au titre des informations spécifiques au groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.4 du chapitre 4 avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- ✓ les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 4.1.1 du chapitre 4, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- ✓ la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- ✓ le périmètre retenu par GRAINES VOLTZ relativement à ces informations est approprié ;
- ✓ sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section « 4.1.1 Bases de préparation », sous-section « 1) Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité », « a) Règles de consolidation et périmètre de la chaîne de valeur » et « b) Les omissions d'informations par exemption » de l'état de durabilité, qui décrivent les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce et, en particulier :

- ✓ les limites méthodologiques et le recours à des estimations ;
- ✓ les informations qui n'ont pas pu être publiées ou qui sont publiées sur un périmètre limité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.4 du chapitre 4 avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris les ESRS.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- ✓ nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- ✓ nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le groupe pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- ✓ concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre, et le processus de collecte d'informations ;
- ✓ nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- ✓ par entretien avec la direction, nous avons compris les principaux changements dans les activités intervenus dans l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ pour les données physiques relatives notamment aux consommations d'énergie et matières premières, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- ✓ en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles le groupe a eu recours pour l'élaboration de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

lesquelles reposent ces estimations et nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point « 4.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles » et particulièrement le point « b) Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES » du rapport de gestion.

En effet, conformément à l'ESRS E1 (DR E1-6), notamment aux paragraphes 44 et AR 39, un tableau présentant les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1, 2 et 3 ainsi que les émissions totales de GES a été communiqué.

Après analyse des facteurs d'émission utilisés pour l'évaluation des différentes émissions de CO₂, nous avons constaté qu'une partie de ces facteurs d'émission n'est pas à jour au regard des derniers facteurs publiés par les instances compétentes, notamment l'ADEME.

Cette situation concerne plus particulièrement le champ d'application 3, pour les postes « déplacements des salariés » et « fret de marchandises ».

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées


Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous n'avons pas identifié d'éléments ayant nécessité une attention particulière de notre part.

Fait à Le Mans, le 29 Janvier 2026

Société Alcé Expertise

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie JAEG', is written over the printed name.

Aurélie JAEG

Commissaires aux comptes

Auditeur Durabilité

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025